

Bulletin du Conseil communal

N° 22



Lausanne

Séance du 13 juin 2017 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 13 juin 2017

22^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 13 juin 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

Sommaire

Ordre du jour	1197
Première partie	1204
Communications	1204
Commission de gestion – Initiatives et pétitions en suspens – situation au 31 mai 2017	1204
Retrait par M. Matthieu Carrel de son projet de Règlement « Modification de l’art. 68 du Règlement du Conseil communal »	1206
Démission de M ^{me} Carine Carvalho Arruda du Conseil communal de Lausanne.....	1206
Démission de M ^{me} Sarah Neumann du Conseil communal de Lausanne.....	1207
Démission de M ^{me} Séverine Evéquoz du Conseil communal de Lausanne	1208
Démission de M. Hadrien Buclin du Conseil communal de Lausanne.....	1209
Démission de M ^{me} Léonore Porchet du Conseil communal de Lausanne.....	1209
Démission de M. Arnaud Bouverat du Conseil communal de Lausanne.....	1210
Courriel de M ^{me} Florence Bettschart-Narbel concernant sa démission de la Commission de gestion	1211
Courriel de M. Jean-Christophe Birchler concernant sa démission du parti Vert’libéral	1211
Communications – Dépôts	1212
Pétition du Collectif des habitants « Campagne des Bergières » et de l’Association « Campagne des Bergières » (ACB) par M. Jean-Pierre Capelli et crts (1334 signatures), intitulée : « Pour le maintient du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières : contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc ».....	1212
Demandes d’urgence de la Municipalité pour les séances du Conseil communal des 13 et 14 juin 2017 pour les Préavis N ^{os} 2017/07, 2017/09, 2017/10, 2017/12, 2017/13, 2017/16, 2017/17 et 2017/19.....	1214
Réponse de la Municipalité à la question n ^o 9 de M. Vincent Brayer, déposée le 6 décembre 2016 : « Un billet de train sinon rien ? »	1215
Question écrite de M ^{me} Laurence Mundinger-Jaccard : « Quid du <i>Flagship Store</i> iQOS de Philip Morris au Flon suite aux résultats des recherches du Prof. R. Auer de la PMU »	1216
Question écrite de M ^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Dakota Access Pipeline et CPCL ».....	1217
Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pédibus 2.0 : que roule le cyclobus ! »	1217
Interpellation de M. Manuel Donzé et consorts : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 »	1217
Interpellation de M ^{me} Sara Gnoni et consorts : « Utilisation de la halte-jeu La Grenette par des sans-abris »	1217

Interpellation de M ^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Création de places de crèches : le soutien de la Confédération tombe à l'eau. Quelles conséquences pour la Ville ? »	1217
Interpellation de M ^{me} Alice Genoud et consorts : « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? »	1217
Interpellation de M ^{me} Alice Genoud et consorts : « C'est le printemps, les petits crédits fleurissent de nouveau en ville ! »	1218
Interpellation urgente de M. Arnaud Bouverat et consorts : « La Poste suisse est-elle encore prête à faire office de poste à Lausanne ? »	1218
Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Bavaria : Af vidašaug ? »	1218
Election du Bureau 2017 – 2018	1218
Bureau de dépouillement	1218
Election du président / présidente du Conseil communal pour l'année 2017 - 2018	1218
Questions orales	1219
Résultat de l'élection du président / présidente du Conseil communal pour l'année 2017 - 2018	1220
Election du 1 ^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2017 – 2018	1221
Résultat de l'élection du 1 ^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2017 – 2018	1224
Election du 2 ^{ème} vice-président du Conseil communal pour l'année 2017 – 2018	1224
Résultat de l'élection du 2 ^{ème} vice-président du Conseil communal pour l'année 2015 – 2016	1227
Election de deux scrutateurs pour l'année 2017 – 2018	1227
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Pierre Ethenoz (PLR), démissionnaire	1227
Commune de Lausanne – Comptes de l'exercice 2016	
Préavis N° 2017/16 27 avril 2017	1228
Rapport	1268
Discussion	1273

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Pierre Ethenoz (PLR), démissionnaire.
3. Election du Bureau 2017-2018.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R66. Projet de règlement de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Interdiction de la mendicité à Lausanne. Modification de l'art. 87bis du Règlement général de police ». (SE). LOUIS DANA.
- R72. Postulat de M. Claude Calame : « 30 km/h sur la petite ceinture et dans son périmètre ». (FIM). HENRI RICART.
- R73. Rapport-préavis N° 2016/46 : Postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' ». (CD, SE, SCS). ROLAND PHILIPPOZ.
- R74. Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R75. Postulat de M. Pierre Oberson : « 'This is my street', et quoi encore ? ». (SE). DENIS CORBOZ.
- R76. Pétition du Parti libéral-conservateur, par M. Nicola Di Giulio, concernant l'accueil de requérants d'asile à Vers-chez-les-Blanc. (SCS, SE). COMMISSION DES PETITIONS (MARLENE VOUTAT).
- R78. Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine ». (LEA). MATTHIEU CARREL.
- R79. Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public ». (FIM, CD). PHILIPPE DUCOMMUN.
- R80. Pétition de M^{me} Josiane Boegli et consorts (35 sign.) : « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R81. Pétition de l'Association Esprit de Quartier et consorts, par M^{me} Jeanne Rektorik, (1321 sign.) contre la démolition des bâtiments ECA 1809 et 1810 et la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 à Lausanne. (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R82. Pétition de M^{me} Evelyne Hornung, M. Raphaël Braissant et consorts (1536 sign.) en faveur de la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 (parcelles 5339 et 5340, CAMAC 164501), pour soutenir l'accès à la propriété à des familles en ville de Lausanne. (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R86. Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants ». (FIM). FILIPPO RIVOLA.
- R87. Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour un meilleur accès à l'art : une artothèque lausannoise ». (CD). BERTRAND PICARD.

- R88. Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». (SE). QUENTIN BEAUSIRE.
- R89a. Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne » (FIM).
- R89b. Postulat de M^{me} Céline Misiego : « Pages blanches pour Lausanne ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R90. Préavis N° 2017/7 : Projet de construction d'un bâtiment répondant au concept de « Société à 2000 watts », comprenant douze logements à loyers régulés et une place de parc extérieure, sis route du Châtelard 26. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 2429, en faveur de la Société coopérative immobilière Logacop. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de Logacop. (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- R91. Préavis N° 2017/9 : Opération foncière entre les parcelles n^{os} 15'347 et 15'348. Projet de construction de deux bâtiment « Minergie-P-Eco® », comprenant 58 logements et un parking souterrain de 55 places, sis route de Berne 321, 323, 325 et 327. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 15'347 en faveur de la Société coopérative d'habitation Lausanne – SCHL. (LEA, CD). ROMAIN FELLI.
- R92. Préavis N° 2017/10 : Projet ORASI 2017-2021 « Optimisation et rationalisation des accès aux systèmes d'information ». (LEA, SE, SiL). GRAZIELLA SCHALLER.
- R93. Préavis N° 2017/12 : Lausanne Jardins 2019. (LEA). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- R94. Préavis N° 2017/13 : Mise en œuvre du nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Instauration d'un dispositif transitoire pour les salarié-e-s proches du maximum de fonction. (FIM). LEONORE PORCHET.
- R95. Préavis N° 2017/16 : Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2016 (FIM). COMMISSION DES FINANCES (SEVERINE EVEQUOZ, PRESIDENTE).
- R96. Préavis N° 2017/17 : Crédits supplémentaires pour 2017 – 1^{re} série. (FIM). COMMISSION DES FINANCES (GIANNI-JOHN SCHNEIDER).
- R97. Préavis N° 2017/19 : Plan de quartier « Ecole de Riant-Pré » concernant la parcelle n° 7'302 et une partie de la parcelle n° 7'299. (CD). ALAIN HUBLER.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI71. Postulat de M^{me} Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (18^e/2.5.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI72. Postulat de M. Manuel Donzé : « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir ». (18^e/2.5.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI73. Postulat de M. Manuel Donzé : « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires ». (18^e/2.5.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI74. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (20^e/23.5.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI75. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (20^e/23.5.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI76. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (20^e/23.5.17). **DISCUSSION PREALABLE.**

INTERPELLATIONS

- INT24. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Le collectif R décide, la Ville s'exécute, le contribuable paie la facture ». (4^e/20.9.16) [SiL, SCS/24.11.16]. DISCUSSION.
- INT25. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Les engagements de la police municipale pour les manifestations sportives, c'est une facture salée pour le contribuable ». (4^e/20.9.16) [SE/15.12.16]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La grippe aviaire sévit au bord du Léman ! ». (7^e/15.11.16) [LEA/19.1.17]. DISCUSSION.
- INT34. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? ». (4^e/20.9.16) [CD, FIM, LEA/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT35. Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d'asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu'en pensent les résidents des zones foraines lausannoises ? ». (5^e/4.10.16) [SCS/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l'eau ? ». (6^e/1.11.16) [SE/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT40. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l'émergence du nouveau quartier des Fiches à Lausanne ? ». (6^e/1.11.16) [EJQ, LEA/7.2.17]. DISCUSSION.
- INT41. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ? ». (5^e/4.10.16) [SE/16.2.17]. DISCUSSION.
- INT43. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture 'irrévérencieux et choquants' : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? » (9^e/6.12.16) [CD/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT44. Interpellation de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Mobilité douce : plus de places de parc ! » (12^e/17.1.17) [FIM/9.3.17]. DISCUSSION.
- INT45. Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Fraude à l'aide sociale et expulsion du territoire : mise en œuvre lausannoise ». (12^e/17.1.17) [SCS/16.3.17]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Après le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, combien de projets d'accueil de migrants sont-ils en discussion avec l'EVAM ? » (13^e/31.1.17) [SCS/16.3.17]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Manifestation 'Champions !', une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! » (7^e/15.11.16) [SCS/6.4.17]. DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Tags à la frontière de l'œuvre d'art et du gribouillis ! Alors que l'artiste rit, le propriétaire d'immeuble pleure ! » (7^e/15.11.16) [FIM, SE/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT49. Interpellation de M^{me} Véronique Beetschen et consorts : « La Ville veut-elle faciliter l'accès aux cartes journalières CFF délivrées par la Commune (Flexi-Card) ? » (13^e/31.1.17) [CD/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT50. Interpellation de M^{me} Aude Billard : « Mise en place d'un système de tickets et de places d'attente aux centres clientèle des transports lausannois ». (13^e/31.1.17) [CD/30.3.17]. DISCUSSION.

- INT51. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Contrôle des taxis par la Ville : réglementer c'est bien, contrôler que ces règlements soient respectés, c'est mieux ! » (13^e/31.1.17) [SE/23.3.17]. DISCUSSION.
- INT52. Interpellation de M. Henri Ricart : « Parcs d'aventure ou d'attraction éphémères en ville : améliorer l'efficacité des moyens mis à la disposition des jeunes familles et de leurs enfants ». (13^e/31.1.17) [EJQ/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7^e/15.11.16) [SCS, EJQ/27.4.17]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Les feuilles mortes se ramassent à la pelle et à la souffleuse ». (13^e/31.1.17) [LEA/4.5.17]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial ». (13^e/31.1.17) [SCS/27.4.17]. DISCUSSION.
- INT58. Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Carte *Cultissime*, un bon outil méconnu ? » (7^e/15.11.16) [CD/11.5.17]. DISCUSSION.

Prochaines séances : **27.6.17** (18 h et 20 h 30) : en réserve, **22.8.17** (de 18 h à 20 h), **5.9.17** (18 h et 20 h 30), **19.9.17** (18 h et 20 h 30), **3.10.17** (18 h et 20 h 30), **31.10.17** (18 h et 20 h 30), **14.11.17** (18 h et 20 h 30), **21.11.17** (18 h et 20 h 30), **5.12.17** (18 h et 20 h 30), **6.12.17** (19 h 30), **12.12.17** (18 h et 20 h 30) : en réserve.

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 23.8.16 Postulat de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) ». (LEA, FIM). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JEAN-PASCAL GENDRE)**.
- 4.10.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (CD). **JACQUES PERNET**.
- 4.10.16 Rapport-préavis N° 2016/51 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres ». (CD). **CLAUDE NICOLE GRIN**.
- 1.11.16 Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel ». (LEA). **JACQUES-ETIENNE RASTORFER**.
- 1.11.16 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). **ARNAUD BOUVERAT**.
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). **DIANE WILD**.
- 6.12.16 Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de

- communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 17.1.17 Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics ». (LEA). **SANDRA PERNET.**
- 17.1.17 Rapport-préavis N° 2016/70 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ». (CD). **ALIX OLIVIER BRIOD.**
- 31.1.17 Pétition de M. Benjamin Dwir et consorts (60 sign.) au sujet des modifications du trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade. (FIM). **COMMISSION DES PETITIONS (ROBERT JOOSTEN).**
- 7.3.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « Rovéréaz–Fauvette : allégeons les contraintes ». (FIM). **ROBERT JOOSTEN.**
- 7.3.17 Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). **STEPHANE WYSSA.**
- 7.3.17 Motion de M. Pierre Ethenoz et consorts : « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables ». (FIM). **MATTHIEU CARREL.**
- 7.3.17 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). **SARAH NEUMANN.**
- 7.3.17 Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées ». (EJQ). **HENRI RICART.**
- 7.3.17 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? ». (FIM). **VERONIQUE BEETSCHEN.**
- 7.3.17 Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (2.5.17) projet de règlement de M. Matthieu Carrel et consorts : « Modification de l'art. 68 du Règlement du Conseil communal ». (CD). **MATTHIEU CARREL.**
- 21.3.17 Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) ; postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 » (FIM) ; (23.5.17) postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3^e étape » (FIM, CD). **AUDE BILLARD.**
- 21.3.17 Postulat de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Park'n'ride'n'shop » (SE) ; postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? ». (FIM). **JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.**
- 21.3.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). **PHILIPPE MIAUTON.**
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/4 : Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts « LAT : penser globalement, agir localement ». (CD). **MAURICE CALAME.**
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). **ALAIN HUBLER.**

- 4.4.17 Postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner. (CD). **CARINE CARVALHO ARRUDA.**
- 4.4.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Voies express vélo et rues cyclables ». (FIM). **MATHIEU MAILLARD.**
- 4.4.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage ». (FIM, SE). **YVAN SALZMANN.**
- 4.4.17 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables ». (LEA). **ROLAND PHILIPPOZ.**
- 4.4.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). **KARINE ROCH.**
- 4.4.17 Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). **ANDRE MACH.**
- 4.4.17 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d'un journal communal ». (CD). **FRANÇOISE LONGCHAMP.**
- 2.5.17 Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? » (SE). **MANUEL DONZE.**
- 2.5.17 Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (FIM, EJQ). **LAURENCE MUNDINGER-JACCARD.**
- 2.5.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). **FABRICE MOSCHENI.**
- 23.5.17 Préavis N° 2017/11 : Construction d'un immeuble de 22 logements, au sein du complexe d'immeubles de la Coopérative d'habitation des employés du rail sis avenue de Cour 154-156. Adaptation du droit de superficie distinct et permanent n° 334. Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent. (CD, LEA). **KARINE ROCH.**
- 23.5.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). **CLAUDE-ALAIN VOIBLET.**
- 23.5.17 Préavis N° 2017/14 : Démolition et reconstruction de trois immeubles de logements à loyers subventionnés de la Caisse de pensions du personnel communal, d'un parking souterrain et d'un abri PCi, sis à la route du Pavement 41 à 63 (43 à 59 futurs). Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement. (LEA). **JEAN-FRANÇOIS CACHIN.**
- 23.5.17 Préavis N° 2017/15 : Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment. Demande d'un crédit d'investissement complémentaire de CHF 495'000.– pour un programme de travaux additionnels. (LEA, CD). **CAROLINE ALVAREZ HENRY.**
- 23.5.17 Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts (38 sign.) : « Contre la démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle Source 6 ». (CD). **COMMISSION DES PETITIONS.**

- 13.6.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (FIM). **LATHA HEINIGER.**
- 13.6.17 Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 13.6.17 Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile ». (SE). **ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.**
- 13.6.17 Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». (SE). **MURIEL CHENAUX MESNIER.**
- 13.6.17 Rapport-préavis N° 2017/18 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville ». Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ». Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer : des arbres fruitiers sur le domaine public ». (LEA). **CEDRIC FRACHEBOUD.**

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPOSE DE LA MUNICIPALITE)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE]. **DISCUSSION.**
- 26.4.16 Interpellation de M. Gianni John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? » (17^e/26.4.16) [CD, SE]. **DISCUSSION.**
- 4.10.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5^e/4.10.16) [FIM]. **DISCUSSION**
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13^e/31.1.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 21.3.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16^e/21.3.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 4.4.17 Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ? ». (17^e/4.4.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 2.5.17 Interpellation de M^{me} Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Campagne de Rovéréaz : faut-il tout saccager ? ». (18^e/2.5.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 2.5.17 Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « 1^{er} mai congé, mais pourquoi ? ». (18^e/2.5.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 23.5.17 Interpellation de M^{me} Véronique Beetschen : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? ». (20^e/23.5.17) [EJQ]. **DISCUSSION.**
- 23.5.17 Interpellation de M. Robert Joosten et consorts : « Un curieux sondage sur la sécurité dans les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel ». (20^e/23.5.17) [SE]. **DISCUSSION.**

Première partie**Séance**

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Jean-Christophe Birchler, Arnaud Bouverat, Carine Carvalho Arruda, Jean-Marie Fürbringer, Claude Nicole Grin, Sébastien Kessler, Françoise Longchamp, Philippe Miauton, Sophie Michaud Gigon, Sarah Neumann, Esperanza Pascuas Zabala, Jacques Pernet, Janine Resplendino, Paola Richard-de Paolis

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Alix Aubert, Florence Bettschart-Narbel, Aude Billard, Xavier de Haller, Axel Marion, Céline Misiego, Fabrice Moscheni, Anna Zürcher

Membres présents	77
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	8
Effectif actuel	99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Je commence par vous donner quelques informations sur le déroulement de ce soir et demain soir. Je vous rappelle que nous fonctionnons avec un ordre du jour double, entre ces deux séances. Je me permets de vous rappeler aussi que la séance de demain commence à 18 h 00 et non pas à 19 h 30. Concernant le programme de ce soir, nous avons un certain nombre d'opérations préliminaires à mener. L'élection du Bureau pour la prochaine année se fera en même temps que les questions orales. Nous prendrons ensuite les urgences dans l'ordre suivant : nous commencerons par le R95 – les comptes, puis le R96 – les crédits supplémentaires, et puis enfin nous prendrons les urgences restantes à partir du R90, dans l'ordre de numérotation.

Communication

Commission de gestion – Initiatives et pétitions en suspens – situation au 31 mai 2017

Lausanne, le 31 mai 2017

Monsieur le Président,

Lors de sa séance du 15 novembre 2016, le Conseil communal a adopté le rapport de la commission de gestion sur le rapport 2016/52 de la Municipalité « Initiatives et pétitions en cours de traitement, situation au 30.06.2016 ». Les conclusions 3, 4, 5 et 6 de ce rapport indiquent que le Conseil décide d'accepter de prolonger le délai de réponse au 31 octobre 2016 pour 3 objets ; d'accepter de prolonger le délai de réponse au 31 décembre 2016 pour 12 objets et ; d'accepter de prolonger le délai de réponse au 31 janvier 2017 pour 7 objets ; et d'accepter de prolonger le délai de réponse au 31 mars 2017 pour 15 objets.

Or, à ce jour, à la lecture des affaires en cours sur Goéland, la Commission de gestion constate que pour les délais fixés au 31 octobre, 1 objet sur 3 reste encore en suspens. Pour les délais fixés au 31 décembre, 5 objets sur 12 restent encore en suspens. Pour les délais fixés au 31 janvier, 7 objets sur 7 restent encore en suspens. Pour les délais fixés au 31 mars, 13 objets sur 15 restent encore en suspens. Elle prie le Président d'inviter la Municipalité à respecter ces échéances et à répondre au plus vite aux objets concernés.

La Commission de gestion vous remercie par avance de bien vouloir lire ce courrier lors de la prochaine séance du Conseil et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ses parfaites considérations.

Commission de gestion :

Le président : *Yvan Salzmann*

Délai décidé par CC	Points	N° d'objet	Titre	Direction leader	Situation au 31.05.2017	
					Dernier suivi Goéland	Commentaires
31.10.2016	3.01	21	postulat Hildbrand Pierre-Antoine – Economiser de l'eau pour et par les Lausannois	SE	29.05.2017	Joint projet n°2 corrigé par le directeur à faire relire à LEA et FIM
31.10.2016	3.02	22	postulat Knecht Evelyne – LACI « mesure saaradrap » 1 : Premier emploi	SCS	31.03.2017	commission 55 réunie 29.03.2017, attente des notes de séance
31.10.2016	3.03	23	postulat Oppliker Pierre-Yves et crts – Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle	SCS	17.03.2017	commission 55 réunie 29.03.2017, attente des notes de séance
31.12.2016	4.01	4	postulat Guidetti Laurent – Pour un plan de développement du logement à Lausanne	CD	23.05.2017	commission 62 se réunira le 13.09.2017 pour P2017/05
31.12.2016	4.02	5	postulat Guidetti Laurent – Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif !	CD	23.05.2017	commission 62 se réunira le 13.09.2017 pour P2017/05
31.12.2016	4.03	6	postulat Ullizstorf Natacha – Pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération	CD	23.05.2017	commission 62 se réunira le 13.09.2017 pour P2017/05
31.12.2016	4.04	13	postulat Rebeaud Laurent et crts – Demande d'une étude de faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges	CD	08.11.2016	RP 2016/64 à traiter par la CPCR
31.12.2016	4.05	14	postulat Michaud Gigon Sophie et crts – Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous	CD	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.12.2016	4.06	28	postulat Michaud Gigon Sophie et crts – Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois	LEA	10.01.2017	SPADOM informe le secrétariat municipal qu'une réponse sera apportée à ce postulat à la fin juin 2017 (Mullipak)
31.12.2016	4.07	29	postulat Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? – Pour une étude de la place des animaux domestiques en Ville	LEA	16.05.2017	commission 68 nommée, en attente de fixation séance
31.12.2016	4.08	30	postulat Mayor Isabelle et crts – Des poulaillers en ville !	LEA	16.05.2017	commission 68 nommée, en attente de fixation séance
31.12.2016	4.09	31	postulat Felli Romain – Une ville à croquer, des arbres fruitiers sur le domaine public	LEA	16.05.2017	commission 68 nommée, en attente de fixation séance
31.12.2016	6.03	32	postulat Germond Florence – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial	LEA	21.11.2016	La structure Planète Bleue (appartenant au Graap) déposera au SAJE le bilan global du projet au 30.11.2016. La rédaction de la réponse au postulat prendra six semaines à partir de cette date
31.12.2016	4.10	33	postulat Ullizstorf Natacha – La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes	LEA	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.12.2016	4.11	39	postulat Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Pour l'étude du « budget participatif » à Lausanne	EJQ	09.03.2017	changement direction leader
31.01.2017	7.06	11	postulat de Haller Xavier et crts – Pour une administration communale au service de tous les habitants	CD	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.01.2017	5.01	15	postulat Blanc Mathieu – Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing !	SE	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.01.2017	5.02	16	postulat Müller Elisabeth – Faire son marché en sortant du travail	SE	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.01.2017	5.03	17	postulat Klunge Henri et crts – Occupons l'espace public, faisons des terrasses	SE	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.01.2017	5.04	18	postulat Gaillard Benoit – Lausanne – ses terrasses amées, ses parcs conviviaux	SE	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse

Délai décidé par CC	Points	N° d'objet	Titre	Direction leader	Situation au 31.05.2017	
					Dernier suivi Goéland	Commentaires
31.01.2017	5.05	19	postulat Guidetti Laurent – Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » à Lausanne !	SE	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.01.2017	5.06	20	postulat Henchoz Jean-Daniel – Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois	SE	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.03.2017	6.01	3	motion Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités	FIM	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.03.2017	7.03	8	postulat Knecht Myrèle – Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration prof	CD	11.05.2017	changement direction leader
31.03.2017	7.04	9	postulat Bergmann Sylvianne – Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées	CD	11.05.2017	changement direction leader
31.03.2017	6.02	12	postulat Carrel Mathieu – Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois	CD	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.03.2017	6.04	34	postulat Germond Florence – Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolières et écoliers de 5 ^e et 6 ^e année primaire	LEA	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.03.2017	6.05	35	postulat Eggenberger Julien – Planification des rénovations et constructions scolaires	LEA	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.03.2017	6.06	36	postulat Ullizstorf Natacha – Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers	LEA	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.03.2017	6.07	38	postulat Longchamp Françoise – Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration lausannoise	FIM	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.03.2017	6.08	40	postulat Gaudard Guy – Pour un usage payant de certains W.C. publics	FIM	30.03.2017	Une demande de prolongation du délai d'une année sera faite. En effet, un test de cabines payantes à St-François sera mis en place dès septembre et quelques mois de recul seront nécessaires afin d'analyser les résultats et être en mesure de répondre
31.03.2017	6.09	41	postulat Rebeaud Laurent et crts – Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre des WC publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat	FIM	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.03.2017	6.10	42	postulat de Trezzini Giampiero et crts – Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ?	FIM	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.03.2017	6.11	43	postulat Ferrari Yves – Entre la production et la consommation : les SIL – Un pas vers la société à 2000 W	SI	24.05.2017	RP2017/21 adopté en Municipalité
31.03.2017	6.12	44	postulat Trezzini Giampiero et Evéquoz Séverine – Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ?	SI	24.05.2017	RP2017/21 adopté en Municipalité
31.03.2017	6.13	45	petition Comité de pétitions du PDC Lausanne – Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne !	SI	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.03.2017	6.14	46	petition Association des usagers parking Riponne – Demande de surseoir à la fermeture de l'accès nord au parking et proposer des mesures garantissant un accès sans contraintes	FIM	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
30.06.2017	7.01	1	motion Hildbrand Pierre-Antoine, Bettschart Florence et crts – Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps	CD	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse

Délai décidé par CC	Points	N° d'objet	Titre	Direction leader	Situation au 31.05.2017	
					Dernier suivi Goéland	Commentaires
30.06.2017	7.02	2	motion Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Pour des transports publics plus performants au sud de la ville – Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry	CD	09.03.2017	commission 45 réunie 10.05.2017, attente des notes de séance
30.06.2017	7.05	10	postulat Evéquoz Séverine – Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne – limitons le bruit et la pollution au centre-ville – encourageons le scooter électrique	CD	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
30.06.2017	7.07	37	postulat Decoligny Anne-Françoise et crts – Qualité de vie – pour un 30 km/h au centre-ville	FIM	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.12.2017	8.01	24	postulat Michaud Gigon Sophie et Beaud Valéry – Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste Vita)	CD	16.03.2017	changement direction leader
31.12.2017	8.02	27	postulat Eggenberger Julien – Pour un parc public dans le quartier de Valmont-Pray / Séchaud-Vennes	LEA	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.12.2018	9.01	25	postulat Ferrari Yves – Des Jeux olympiques de la jeunesse (IJJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale ... un pas de plus vers la société à 2 000 J	SCS	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse
31.12.2018	9.02	26	postulat Henchoz Jean-Daniel – Lausanne veut cultiver la différence, source d'une immense richesse à l'occasion des JOJ 2020	SCS	17.11.2016	Muni pris acte de la décision de prolonger le délai de réponse

Communication

Retrait par M. Matthieu Carrel de son projet de Règlement « Modification de l'art. 68 du Règlement du Conseil communal »

Le président : - Je vous informe que nous avons également été informés par M. Matthieu Carrel du retrait du projet de Règlement intitulé : « Modification de l'art. 68 du Règlement du Conseil communal ».

Le président : - Je vous lis maintenant un certain nombre de lettres de démission du Conseil communal.

Communication

Démission de M^{me} Carine Carvalho Arruda du Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le (pas daté)

Démission du Conseil communal

Monsieur le Président,

Ma récente élection au Grand Conseil vaudois, et les règles de mon groupe politique, m'obligent à vous remettre ma démission du Conseil Communal pour le 27 juin 2017.

Même si très courte, mon expérience en tant que conseillère communale a été un privilège. C'est avec une certaine émotion que je me démetts de mes fonctions, non seulement à cause de leur intérêt, mais aussi du sentiment que j'ai eu d'apporter une contribution, même toute modeste, au développement de notre ville et au bien-être des Lausannoises et Lausannois.

Je suis contente que, pendant cette année, nous ayons pu traiter démocratiquement de sujets qui me tiennent à cœur : l'accueil de l'enfance, la prostitution de rue, la lutte contre le harcèlement de rue, l'égalité salariale au sein de l'administration ou l'ouverture de l'espace de consommation sécurisé.

Il a aussi été un plaisir de siéger à côté de plusieurs personnes, venant de tous bords politiques, conscientes de la responsabilité que notre mandat impose. Merci à elles !

Je vous prie de transmettre aussi toute ma reconnaissance à M. Tétaz et aux collaboratrices et collaborateurs du secrétariat du Conseil communal, ainsi qu'aux huissiers, pour le soutien apporté.

Je vous souhaite, ainsi qu'à l'ensemble des collègues et à la Municipalité, des travaux fructueux.

En vous remerciant pour l'attention, je vous prie de recevoir, Monsieur de Président, mes salutations les meilleures.

(Signé) *Carine Carvalho Arruda*

Le président : – M^{me} Carvalho Arruda a rejoint notre Conseil le 1^{er} juillet 2016. Elle siégeait au sein de la Commission de gestion, et comme vous l'avez compris par sa lettre, elle nous quitte donc pour siéger au Grand Conseil où elle a été récemment élue. Et nous la remercions pour le travail fourni au plénum et puis bien nous lui souhaitons plein succès dans ses activités au Grand Conseil.

Communication

Démission de M^{me} Sarah Neumann du Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 30 mai 2017

Démission

Monsieur le Président,

Il y a 4 ans et 9 mois, grâce à l'entrée de trois conseillers communaux socialistes au Grand Conseil, je prêtai serment avec deux collègues devant la Présidente Resplendino. Un cycle se boucle et je vous adresse aujourd'hui ma démission du Conseil communal pour la date du 30 juin 2017, en raison de mon élection au Grand Conseil.

Un collègue plus expérimenté m'avait dit : toi qui penses venir défendre la culture, tu verras que ce n'est pas que cela, être conseiller communal, c'est éventuellement une fois de temps en temps travailler sur ton thème de prédilection, mais le plus souvent, faire tout autre chose ». Ma première séance de commission lui a donné raison : un préavis complexe sur les coûts de transfert du gaz aux Services Industriels. Les talents de pédagogue du Municipal ont pourtant rendu le sujet passionnant. Et c'est cela, être conseiller communal, prendre le temps de comprendre des dossiers sur lequel d'autres que vous ont travaillé des jours et des semaines, et arrêter une position conforme à ses valeurs, à sa vision politique, à la ville que l'on veut vivre.

Ceci étant, de la culture, nous en avons beaucoup discuté, et ce n'est pas fini. Je laisse aux conseillers qui poursuivront la législature le soin d'étudier les préavis qui seront issus des différents postulats de politique culturelle auxquels j'ai contribué, et les prie de réserver un bon accueil aux propositions qui je n'en doute pas, leur seront faites très prochainement.

Ces cinq années m'ont beaucoup apporté, et qui sait, je retrouverai peut-être un jour le chemin du législatif communal. Le cas échéant, je formule le vœu que notre assemblée soit alors un peu plus féminine, un peu plus représentative de la diversité culturelle qui fait notre ville, et enfin, soyons résolument optimistes, un peu plus synthétique dans ses débats.

Je vous remercie pour votre attention et vous adresse Monsieur le Président, mes bien cordiales salutations.

(Signé) *Sarah Neumann*

Le président : – Sarah Neumann a rejoint le Conseil communal de Lausanne le 11 septembre 2012. Elle a donc siégé au cours des législatures 2011-2016 et 2016-2021. Elle remplaçait M. Jean Tschopp lors de son entrée. Elle démissionne donc en date du 30 juin 2017 et elle a été présidente du groupe Socialiste pour les deux dernières années. Et nous lui souhaitons, à elle aussi, un grand succès au sein du Grand Conseil.

Communication

Démission de M^{me} Séverine Evéquoze du Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 12 juin 2017

Démission du Conseil communal

Monsieur le Président,

Au moment où je vous écris, me voici dans le train, face à l'exercice délicat de composer la présente lettre de démission du Conseil communal. A vrai dire, je l'avoue, je le fais avec beaucoup d'émotion car, au fond, je n'ai pas tant envie de partir. Mais déjà, les souvenirs font place au présent. Le train est certainement le meilleur endroit pour écrire ces lignes, car il donne la sensation d'avancer, et cela représente bien l'étape qui est la mienne actuellement. Un peu comme si je laisse un lieu derrière, un lieu apprécié, symbolique d'un bout de parcours, riche en apprentissages, en rencontres, en construction, le lieu du débat qui m'est cher. Mais toujours dans le train, celui qui m'emmène voyager et découvrir un nouveau paysage, un sentiment d'exaltation naissant vient combler la mélancolie. Certainement, une sorte de mélange d'avant et d'après, une morosité associée à la gratitude et à cette envie d'émerger dans une forme de soi un peu plus aboutie.

Les étapes de ce mois de juin 2017, dont la présente de quitter le parlement lausannois, mais aussi celle d'entrer au parlement vaudois participent de cette émancipation et c'est bien.

J'ai beaucoup appris au Conseil communal ! Tout d'abord à structurer mon action politique dans les thèmes qui me tiennent à cœur tel que la promotion de la biodiversité et du paysage ou encore l'engagement des femmes en politique. J'ai aussi développé de nouvelles compétences, dans le domaine des finances communales, en m'engageant au sein de la Commission des finances que j'ai encore l'honneur de présider jusqu'à la fin de l'année politique.

La diversité des thèmes abordés par notre parlement m'ont permis de consolider mes positions et de conforter mes idées et valeurs vertes. Je prends maintenant appui sur cette belle expérience et sur tout le réseau de personnes investies à faire évoluer notre région pour poursuivre mon engagement au Grand Conseil vaudois dès le 27 juin.

Cette transition est rendue possible grâce au mouvement des Verts, à qui je dois beaucoup, car les personnes qui le composent m'ont accordé leur confiance, appui et reconnaissance. Cette composition plurielle et diversifiée de personnalités a nourri cette évolution.

Je garde un ancrage solide au sein du mouvement des Verts lausannois, puisque je rejoins, dès maintenant, son comité avec la volonté de cultiver le lien entre les enjeux communaux et cantonaux.

Mais déjà l'annonce « d'arrivée à destination » me pousse à écouter mon message. Vous l'aurez compris, je l'aurais développé encore, mais d'autres poursuivrons cette mission et c'est une vraie force !

Sans donc m'étendre, j'adresse encore mes vifs remerciements à toutes et tous ici présents ainsi qu'aux lausannoises et lausannois pour la confiance témoignée.

PS : précision : démission au 15 juillet afin de terminer mes engagements en cours

(Signé) *Séverine Evéquoze*

Le président : – M^{me} Evéquoze a rejoint le Conseil communal de Lausanne le 10 septembre 2013. Elle a donc siégé au cours des deux dernières législatures. Elle a également participé à la Commission des finances depuis la dernière législature. Elle a remplacé M. Benoît Biéler. Elle a été co-présidente du groupe des Verts en 2015 jusqu'à cette année. Elle entre

donc au Grand Conseil, vous l'aurez compris, et à elle aussi nous lui souhaitons un plein succès dans ses activités de parlementaire cantonale.

Communication

Démission de M. Hadrien Buclin du Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 7 juin 2017

Monsieur le président du Conseil,

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers,

Suite à mon élection au Grand Conseil, je vous annonce ma démission du Conseil communal pour le 15 juillet prochain. Je vous serais reconnaissant d'annoncer cette démission lors de la séance du 13 juin.

Il me reste à vous remercier, monsieur le président, Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers, pour les riches débats auxquels j'ai eu la chance de prendre part dans le cadre du Conseil ces dernières années et à vous présenter mes meilleurs vœux pour la suite de vos travaux.

Avec mes cordiales salutations.

(Signé) *Hadrien Buclin*

Le président : – M. Buclin a rejoint le Conseil communal de Lausanne le 1^{er} juillet 2011. Il a été membre de la Commission des finances au cours de la législature précédente, ainsi qu'au cours de l'année qui s'achève et y a été remplacé par M. Oppikofer le 31 janvier 2013. Et il nous quitte donc, vous l'aurez compris, pour rejoindre le Grand Conseil. A lui aussi nous lui souhaitons un plein succès dans ses nouvelles responsabilités cantonales.

Communication

Démission de M^{me} Léonore Porchet du Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 10 juin 2017

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'avoir été élue au Grand Conseil. Ainsi, moins de deux ans après mon arrivée au sein de notre cénacle, j'ai le regret de devoir quitter mes fonctions de conseillère communale d'ici à la pause estivale. Il est vrai que, après avoir défendu avec autant de conviction l'interdiction du double mandat au sein de mon parti, je souscris volontiers à cette règle. Je fais ainsi de la place à une relève aussi motivée que compétente, et je suis persuadée de servir la démocratie en évitant de concentrer plusieurs pouvoirs en une seule personne.

Il est néanmoins certain que notre conseil va me manquer. Cette charge de parlementaire lausannoise me passionne au-delà de ce à quoi je m'attendais, et je vais la regretter. Nous avons à Lausanne l'opportunité et la lourde responsabilité de pouvoir influencer très directement le cadre de vie de nos concitoyennes et concitoyens. Je suis extrêmement reconnaissante d'avoir pu, je l'espère, œuvrer à l'améliorer.

J'ai la chance d'avoir siégé au sein d'un groupe qui a fait ma fierté de présidente de parti. Un groupe jeune et majoritairement féminin, avec qui j'ai défendu des valeurs fondamentales de solidarité, d'égalité, de responsabilité et de durabilité. En particulier, je suis fière que nous ayons réussi à faire adopter à notre ville une priorité nouvelle, la lutte

contre un fléau qui touche en premier lieu les femmes, alors que le monde politique considère habituellement nos problèmes comme dérisoires.

J'ai le plaisir d'avoir débattu au sein d'un conseil dynamique et ouvert au débat d'idées, presque toujours tourné vers le bien commun, chaque groupe poursuivant son programme en étant persuadé de faire, à sa manière, les meilleurs choix possibles pour les Lausannoises et les Lausannois.

J'espère du fond du cœur que ce bien commun, mais aussi l'honnêteté devant la réalité des faits et le respect des personnalités et opinions de chacune et chacun, resteront des préoccupations premières pour toutes et tous dans ce conseil. Dans cette optique, je souhaite à toutes et tous mes collègues une belle continuation.

En vous adressant mes meilleures salutations, Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir fait de votre mieux pour traiter toutes vos présidées et tous vos présidés avec égalité et un humour certain, plutôt qu'avec la sévère virilité militaire que vous nous annonciez.

(Signé) *Léonore Porchet*

Le président : – M^{me} Porchet a rejoint le Conseil communal le 24 novembre 2015. Elle remplaçait alors M^{me} Isabelle Mayor et était jusqu'à récemment, si j'ai bien compris, présidente des Verts lausannois. Elle nous quitte donc pour rejoindre le Grand Conseil vaudois. A elle aussi nous lui souhaitons un plein succès dans ses activités cantonales.

Communication

Démission de M. Arnaud Bouverat du Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 12 juin 2017

Démission du Conseil communal de Lausanne au 30 juin 2017

Monsieur le Président,

Je vais tenter de faire cette lettre aussi courte que mon passage éphémère au sein du Conseil communal de Lausanne. Suite à mon élection au Grand Conseil, je vous présente en effet ma démission du législatif communal pour la date du 30 juin 2017.

C'est bien entendu plein d'espoir que je vous quitte pour défendre les intérêts de notre ville et de ses habitant-e-s à l'échelon cantonal mais aussi avec le regret de ne pas avoir pu passer plus de temps dans ce Conseil, notamment en dehors de périodes électorales. C'est avec regret également que je quitte la commission de gestion dont j'ai beaucoup apprécié la qualité des débats.

Je tiens à exprimer ici toute ma reconnaissance et mes remerciements au personnel communal rencontré dans le cadre du travail de commission et des activités de ce Conseil, en premier lieu M. Tétaz et à tou-te-s les collaboratrices et collaborateurs de la Municipalité et du Conseil. J'ai pu constater tout au long de cette année la disponibilité, la motivation et la passion qui animent les gens qui font chaque jour vivre le service public de notre ville et c'est admirable. J'espère que mes nouvelles activités me permettront de rester à leur contact à l'avenir aussi.

Je vous présente mes meilleurs vœux pour la suite de la législature et vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Copie à

- Sarah Neumann, présidente du groupe socialiste au Conseil communal
- Frédéric Tétaz, secrétaire du Conseil communal

(Signé) *Arnaud Bouverat*

Le président : – Arnaud Bouverat a rejoint notre Conseil le 1^{er} juillet 2016 et a été membre de la Commission de gestion et nous quitte lui aussi pour rejoindre le Grand Conseil. Et nous lui souhaitons également un plein succès dans ses activités de parlementaire cantonal.

Communication

Courriel de M^{me} Florence Bettschart-Narbel concernant sa démission de la Commission de gestion

De : Florence Bettschart

Envoyé : samedi 10 juin 2017 09:52

À : Tétaz Frédéric Cc : Henri Klunge; Matthieu Carrel

Objet : Commission de gestion - démission

Monsieur le Secrétaire du Conseil communal,

Par la présente, j'ai le regret de vous annoncer ma démission de la commission de gestion *avec effet au 21 août 2017*. Cette première année de législature m'a démontré que je n'arrivais pas à me rendre assez disponible pour la commission de gestion, en raison de mes activités professionnelles et diverses.

J'ai eu beaucoup de plaisir à siéger dans cette commission pendant quelques années, me permettant ainsi de mieux connaître les méandres et les activités des différents services de l'administration. Je vous remercie pour l'excellente gestion de cette commission et votre professionnalisme.

Notre groupe va proposer Henri Klunge pour me remplacer, raison pour laquelle je le mets en copie.

Je vous remercie de la suite que vous porterez à la présente.

En vous souhaitant un excellent week-end, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire du Conseil communal, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Florence Bettschart

cette partie a été citée par le Président, mais ne figure pas dans le courriel

Communication

Courriel de M. Jean-Christophe Birchler concernant sa démission du parti Vert'libéral

De : Jean-Christophe Birchler

Envoyé : dimanche 11 juin 2017 19:35

À : Christe Valentin

Cc : Tétaz Frédéric; Jean-Marie Furbringer; Manuel Donzé

Objet : Démission du Parti vert'libéral

Monsieur le Président,

Conformément à la demande de Monsieur Tétaz, je vous communique par la présente ma démission du Parti Vert'libéral en date du 5 mai dernier.

Ma démission du Parti Vert'libéral trouve sa source dans de divers motifs que je n'exposerai pas dans ce courrier. Néanmoins, je conserve de très bonnes relations avec ses membres, dont en particulier mes collègues du Conseil communal de Lausanne.

A ce jour, aucune modification n'est prévue au sein du groupe Le Centre, PDC – Vert'libéraux, pour lequel je continue de siéger, en tant qu'indépendant.

Je vous remercie de l'attention portée à mon changement de statut et vous adresse, Monsieur de Président, mes meilleures salutations.

Jean-Christophe Birchler

Communication – Dépôt

Pétition du Collectif des habitants « Campagne des Bergières » et de l'Association « Campagne des Bergières » (ACB) par M. Jean-Pierre Capelli et crts (1334 signatures), intitulée : « Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières : contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc »

Lausanne, le 30 mai 2017

Le 5 décembre 2016, la Ville a organisé une réunion publique dans le but de présenter un projet de construction de 3 immeubles de logements de 4 étages sur l'emplacement du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières.

Ce parc public a été inauguré en 1986. Il a fait l'objet d'une convention entre la Ville de Lausanne et la Migros qui lui a concédé une servitude rendant ainsi la Ville propriétaire de ce parc public.

Il est le seul parc de toute la « Campagne des Bergières » (Grey, Bancel, Salève, etc.) et des quartiers environnants. Il est fréquenté par de nombreux enfants avec leurs parents et grands parents. Il l'est quotidiennement par les petits enfants de la garderie des Bergières qui profitent des aires de jeux et des pelouses. Enfants, adolescents, adultes, tous apprécient cet espace de respiration et de détente idéalement situé et ensoleillé.

Les habitants de la campagne des Bergières, soutenus par l'Association Campagne des Bergières (ACB), ont lancé une pétition intitulée :

« Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières :
contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc »

Cette pétition a recueilli à ce jour quelque 1334 signatures que nous avons l'honneur de vous remettre ce jour mardi 30 mai, à l'Hôtel de Ville de Lausanne.

Après un simulacre de « démarche participative » ayant impliqué un nombre très limité de participants réunis à deux reprises les 15 mars et 17 mai au sein d'un groupe de suivi, la Ville organise une deuxième réunion publique le 6 juin prochain. Elle compte y présenter une version modifiée de son projet initial qui supprimerait un des trois immeubles mais en augmentant le nombre d'étages sur les deux restants...

Les pétitionnaires estiment que ce projet modifié ne change en rien leur opinion que ce petit parc public qui est un espace de respiration essentiel pour des milliers d'habitants ne doit pas faire l'objet d'une densification.

Nous joignons en document attaché une analyse de l'Association Campagne des Bergières » qui, nous l'espérons, vous sera utile.

Avec nos remerciements et nos respectueuses salutations

(Signé) *Jean-Pierre Capelli*

Plan de quartier N° 548 au lieu-dit « Campagne des Bergières » du 14 février 1973**Projet sur le centre commercial « Migros », séance d'information du 5 décembre 2016****Analyse de l'Association « Campagne des Bergières » (ACB)****Quelques éléments factuels :**

Le Plan de quartier PQ 548 a été mis en vigueur le 14 février 1973. En soi il est un addenda au PQ 489 traitant de toute la campagne des Bergières du 23 août 1966. Il a été élaboré en prévision de la construction du bâtiment, à l'époque de la Direction d'Arrondissement des Téléphones DAT, devenu Swisscom puis racheté par Axa-Winterthur en 2001.

Le 1^{er} projet de Pizzera Poletti (promoteur entrepreneur) a été mis à l'enquête fin 1980. Il reçut le permis de construire valable dès le 24 avril 81. La validité du permis a été prolongée par la suite jusqu'au 24 avril 1983 pour permettre les négociations suite à la levée de bouclier d'habitants du quartier et de la société de développement du Nord SDN.

Les intervenants dans le dossier concèdent que les 3 bâtiments B-C_D du PQ 548 sont l'image d'un urbanisme déjà dépassé

Par courrier du 20 janvier 1981, Migros-Vaud accepte que la Ville développe un projet de parc public sur la toiture du centre commercial et accepte de participer au financement du remodelage des circulations et des carrefours.

Une convention est signée le 15 avril 1983. La ville y va de 412'000.- pour la construction du parc public, la Migros participe à hauteur de 500'000.- pour le remodelage des circulations devisé à 971'000.- et la DAT 85'000.- Migros-Vaud s'engage à faire reprendre les effets de la Convention en cas de vente de son bien-fonds.

Le permis de construire venant définitivement à échéance, une nouvelle enquête publique est ouverte en janvier 1983 et débouche sur un PC du 15 avril 1983 adopté en Muni en même temps que la convention.

Pendant les travaux, le parc public est mis à l'enquête en juin 1985.

Le préavis d'approbation de la convention et l'octroi des crédits nécessaires est voté au CICI le 17 juin 1986. La Migros inaugure son centre commercial en fin d'année 1986.

Pour sceller la convention, la Migros concède une servitude personnelle en faveur de la Commune pour usage de parc public et passage à pieds sans limitation de durée et sans clause de radiation sauf celle logique en cas de démolition substantielle ou complète du centre commercial.

La Commune est ainsi propriétaire du parc public depuis l'étanchéité de la dalle.

La servitude, concédée plusieurs années après la mise en vigueur du PQ 548, annule de fait les possibilités de bâtir qui subsistaient encore ! Il en serait autrement si elle avait été concédée avant la légalisation du PQ, la Migros aurait alors eu la possibilité d'agir devant une juridiction pour exiger la radiation.

La radiation de la servitude ne peut intervenir aujourd'hui qu'à la seule initiative de la Commune qui prendrait alors unilatéralement la décision politique de supprimer le parc public !

La Municipalité veut encore modifier l'affectation des 3 bâtiments B-C-D pour faire du logement plutôt que du tertiaire (bureaux). En soi c'est une aberration car on ne fait qu'accentuer la disproportion entre habitants et emplois et confirmer encore un peu plus la cité dortoir. Or le plan directeur définit un centre de quartier à valoriser à cet endroit. Ce n'est pas ainsi qu'on le valorise mais plutôt qu'on l'asphyxie. Un parc public participe à la valorisation d'un centre de quartier ! Un addenda sera nécessaire au PQ (lui-même déjà un addenda) pour modifier l'affectation. Une enquête publique de l'addenda devra être organisée. Un préavis devra être porté devant le CICI.

La réalisation de Métamorphose à la Blécherette (10'000 habitants/emplois) va forcément constituer une pression sur le centre de quartier des Bergières, tant commerciale que sociale. Le maintien du parc public est un équipement et espace de respiration essentiel.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition a été signée par 1334 personnes et elle est renvoyée à la Commission des pétitions.

Communication

Demandes d'urgences de la Municipalité pour les séances du Conseil communal des 13 et 14 juin 2017 pour les Préavis N^{os} 2017/07, 2017/09, 2017/10, 2017/12, 2017/13, 2017/16, 2017/17 et 2017/19

Lausanne, le 1^{er} juin 2017

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes pour les séances du Conseil communal citées en marge :

Préavis N^o 2017/07 – CD/LEA : Projet de construction d'un bâtiment répondant au concept de « Société à 2'000 watts », comprenant douze logements à loyers régulés et une place de parc extérieure sis route du Châtelard 26 - Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n^o 2429, en faveur de la Société coopérative immobilière Logacop - Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de Logacop

Motif : L'urgence est demandée afin de respecter le planning des travaux en vue de l'ouverture du chantier en été 2017 et de la livraison des douze logements compatibles avec la société « 2'000 watts » de la route du Châtelard dans le courant du 2^e semestre 2018.

Préavis N^o 2017/09 – LEA/CD : Opération foncière entre les parcelles nos 15'347 et 15'348 - projet de construction de deux bâtiment « Minergie-P-Eco® », comprenant 58 logements et un parking souterrain de 55 places, sis route de Berne 321, 323, 325 et 327. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n^o 15'347 en faveur de la Société coopérative d'habitation Lausanne - SCHL.

Motif : Cette urgence se justifie par le fait que les travaux pourront débuter tout prochainement.

Préavis N^o 2017/10 – LEA/SE/SIL : Projet ORAS! 2017-2021 « Optimisation et rationalisation des accès aux systèmes d'information »

Motif : Cette urgence se justifie par le fait que l'infrastructure informatique, tout particulièrement les postes de travail de l'administration, doit être renouvelée dans les meilleurs délais.

Préavis N^o 2017/12 – LEA : Lausanne Jardins 2019

Motif : Les appels d'offre doivent être lancés cet été pour pouvoir organiser la manifestation en 2019.

Préavis N^o 2017/13 – FIM : Mise en œuvre du nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux - Instauration d'un dispositif transitoire pour les salarié-e-s proches du maximum de fonction

Motif : Permettre une mise en œuvre rapide du système transitoire qui nécessitera d'importants travaux d'intégration dans le système de paie, d'ici au 31 décembre 2017.

Préavis N^o 2017/16 – FIM : Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2016.

Motif : Les comptes, adoptés par le Conseil, doivent être soumis à l'examen du préfet (art. 93g et 114 RCCL).

Préavis N° 2017/17 – FIM : Crédits supplémentaires pour 2017 – 1^{ère} série

Motif : La Municipalité souhaite pouvoir traiter cet objet conjointement avec les comptes 2016 (préavis N° 2017/16), selon l'usage.

Préavis N° 2017/19 – CD : Plan de quartier « Ecole de Riant-Pré » concernant la parcelle n° 7'302 et une partie de la parcelle n° 7'299

Motif : Selon le planning des architectes, si l'on veut se donner une chance de pouvoir livrer l'école pour la rentrée d'août 2019, et donc à la condition notamment que l'enquête publique ne soulève pas d'oppositions, il s'agit que le droit du sol soit clarifié d'ici septembre 2017 et le crédit de construction adopté de même. Pour ce faire, d'une part il est indispensable que le Conseil communal soit saisi le 13 juin du préavis relatif au Plan de quartier; et d'autre part que la même commission technique puisse étudier prochainement le préavis sollicitant le crédit de construction, à bouts touchants. Ceci de manière à ce que le plénum puisse traiter de cet objet lors de sa séance de rentrée à fin août.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le président : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la question n° 9 de M. Vincent Brayer, déposée le 6 décembre 2016 :
« Un billet de train sinon rien ? »

Lausanne, le 18 mai 2017

Rappel

« Le 5 octobre 20J 6, nous apprenions, grâce au journal "le courrier", l'existence d'une pratique dans la police lausannoise qui consiste à saisir l'argent liquide en possession des migrants lors des contrôles de police, puis dans un second temps la somme saisie est dépensée afin d'acheter un billet de train au montant correspondant à l'entier du pécule saisi ; dans le cas cité par le Courrier, le migrant s'est vu acheter un billet pour Davos, soit 110.- CHF pour un aller simple en 2^{ème} classe. Certains policiers iraient même jusqu'à cacher leur numéro de matricule lors de ces opérations de contrôle.

Lors des questions orales de la séance du conseil communal du 1^{er} novembre 2016, la Municipalité, par la bouche de son Municipal Pierre-Antoine Hildbrand, a confirmé l'existence de cette pratique au sein de la force de police lausannoise. Monsieur le Municipal Hildbrand a ensuite ajouté que ce nouveau modus operandi obéit à un "cadre réglementaire qui s'applique dans l'ensemble du Canton".

Nous le remercions pour la réponse déjà apportée. Néanmoins, certains éclaircissements nous semblent encore nécessaires, d'où ces questions écrites ».

S'en suivent les trois questions traitées ci-dessous.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : *Quel est le cadre réglementaire auquel M. le Municipal Hildbrand fait référence ? Sur quels articles de lois ce type de mesure se base-t-il ?*

Il s'agit d'une directive de police judiciaire (DPI) à l'usage exclusif du service. La DPI repose notamment sur le code pénal suisse, le code de procédure pénale, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), la loi sur l'asile (LAsi), les accords sur la libre circulation (ALCP) et les accords de Schengen et de Dublin. En l'occurrence, c'est la LAsi qui est la loi applicable en premier lieu.

Plus précisément, il s'agit de la directive n° 71 intitulée LEtr (loi fédérale sur les étrangers), LAsi (loi sur l'asile), procédures de dénonciation. Une DPJ est un document qui s'adresse, dans le cadre de l'exercice de la police judiciaire, aux personnes devant appliquer concrètement le cadre légal dans un contexte donné, en l'occurrence les infractions en lien avec le séjour d'étrangers. La DPJ 71 est cosignée par le Procureur général du Canton de Vaud et le commandant de la Police cantonale, en sa qualité de Chef de la Police judiciaire. Le point 9.1 de la DPJ prescrit que, dans le cas d'un requérant d'asile attribué à un autre canton interpellé dans le Canton de Vaud (dès la première infraction), il ya lieu d'effectuer une saisie des valeurs patrimoniales dans tous les cas si la personne est trouvée en possession d'espèces. Il convient également de saisir les éventuels documents d'identités nationaux et les transmettre au Secrétariat d'Etat aux migrations. La personne est renvoyée dans son canton d'attribution par Jail Transport System si disponible ou librement en train, ce à ses frais ou par bon de transport si elle est démunie. Il est précisé que c'est uniquement le cas lorsque le requérant d'asile est débouté, auquel cas il est en infraction à la LEtr et l'article 48 LAsi impose une collaboration entre les cantons. Dans le cas où le requérant d'asile est en attente de décision sur sa demande d'asile, il est en droit de circuler librement.

Question 2 : Existe-t-il des rapports de police reportant ces saisies et ce type de dépense ?

En cas de saisie d'argent ou d'autres objets, un inventaire-quittance est remis à la personne et mentionné dans l'éventuel rapport. Si un titre de transport est acheté avec l'argent de la personne, celui-ci fait office de quittance.

Question 3 : Quelles sont les références légales cadrant la possibilité à la personne contrôlée de voir l'identifiant de l'agent de police durant l'intervention ?

Le règlement du Corps de police (RCP) dit, à son article 25, « *Dans l'exercice de leur fonction, les policiers doivent se légitimer lorsqu'ils en sont requis. Les policiers en civil se légitiment au moyen de leur carte de police lors de leurs interventions officielles* ».

La directive d'application du RCP (DA RCP), à son article 25.01, prescrit « *Lorsque les assistants de police ou les policiers sont appelés à se légitimer, ils/elles doivent communiquer leur nom ou leur matricule. Les policiers travaillant en civil portent leur carte de légitimation lorsqu'ils sont de service* ».

Au nom de la Municipalité :

Le président : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication - Dépôt

Question écrite de M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard : « *Quid du Flagship Store iQOS de Philip Morris au Flon suite aux résultats des recherches du Prof. R. Auer de la PMU* »

Lausanne, le 30 mai 2017

(Signé) *Laurence Mundinger-Jaccard*

Communication - Dépôt

Question écrite de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Dakota Access Pipeline et CPCL »

Lausanne, le 13 juin 2017

(Signé) *Gaëlle Lapique et 1 cosignataire*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pédibus 2.0 : que roule le cyclobus ! »

Lausanne, le 19 mai 2017

(Signé) *Romain Felli et 2 cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Manuel Donzé et consorts : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 »

Lausanne, le 13 juin 2017

(Signé) *Manuel Donzé et 1 cosignataire*

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Utilisation de la halte-jeu La Grenette par des sans-abris »

Lausanne, le (pas datée)

(Signé) *Sara Gnoni et 2 cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Création de places de crèches : le soutien de la Confédération tombe à l'eau. Quelles conséquences pour la Ville ? »

Lausanne, le 13 juin 2017

(Signé) *Gaëlle Lapique et 1 cosignataire*

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? »

Lausanne, le 13 juin 2017

(Signé) *Alice Genoud et 1 cosignataire*

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « C'est le printemps, les petits crédits fleurissent de nouveau en ville ! »

Lausanne, le 13 juin 2017

(Signé) *Alice Genoud et 2 cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation urgente de M. Arnaud Bouverat et consorts : « La Poste suisse est-elle encore prête à faire office de poste à Lausanne ? »

Lausanne, le (pas datée)

(Signé) *Arnaud Bouverat et 5 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : - L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Bavaria : Af vidašaug ? »

Lausanne, le 13 juin 2017

(Signé) *Alain Hubler et 7 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : - L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Election du Bureau 2017 – 2018**Bureau de dépouillement**

Le président : – Nous allons en venir aux questions orales et traiter en parallèle l'élection du Bureau 2017-2018. Le Bureau de dépouillement pour cette élection est composé des personnes suivantes, une par groupe : M. Johann Dupuis, M. Louis Dana, M^{me} Véronique Beetschen, M. Jean-Daniel Henchoz, M^{me} Sandrine Schlienger, M^{me} Graziella Schaller et enfin M. Cédric Fracheboud. M^{me} Véronique Beetschen sera la présidente de ce Bureau de dépouillement pour toutes les élections. Pour la forme, je me permets de demander s'il y a des contestations quant à la composition de ce Bureau ? Ça n'a pas l'air d'être le cas.

Election du président / présidente du Conseil communal pour l'année 2017 - 2018

Le président : – Nous allons commencer par l'élection d'un président du Conseil pour l'année 2017-2018, et j'attends vos propositions. Je donne la parole à M. Alain Hubler.

M. Alain Hubler (EàG) : – Elle n'est pas avocate, elle n'est pas directrice, elle n'est pas architecte, elle n'est pas médecin, elle n'est pas metteuse en scène, elle n'est pas entrepreneuse, elle n'est pas professeur. Elle est secrétaire, en est fière, et elle a bien raison. Femme non universitaire de gauche, née sous le signe du Scorpion, au Jura bernois, elle ne cache pas son ascendant « Bélier » et espère d'ailleurs que Moutier rejoigne le Jura ce week-end. Elle a passé les trois quarts de sa vie à Lausanne, en grande partie dans le quartier sous-gare qu'elle affectionne, et dont elle préside aux destinées de la Maison de quartier. Depuis d'innombrables années au Bureau, elle se propose de se mettre à

disposition du Conseil, ainsi que des habitants et des habitantes de cette Ville, pour accomplir la tâche de première citoyenne de manière tout à fait humble, avec bienveillance et sérieux. Selon son souhait, c'est accompagnée d'une citation de Louise Michel « *Il n'y a pas d'héroïsme puisqu'on est empoigné par la grandeur de l'œuvre à accomplir et qu'on reste au-dessous* » que j'ai l'honneur de proposer à vos suffrages M^{me} Marlène Voutat.

Le président : – Y a-t-il d'autres candidatures ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Je demande donc à MM. les huissiers de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

(Distribution des bulletins de vote par les huissiers)

Le scrutin est ouvert, puis clos

Le président : – Je vais donc demander aux huissiers de bien vouloir récolter les bulletins de vote et aux membres du Bureau de dépouillement de se réunir dans la Salle des commissions pour le dépouillement.

(Ramassage des bulletins de vote)

Questions orales

Question

M. Gianni-John Schneider (Soc.) : – La Cathédrale, surnommée « La fabrique » vu que c'est un chantier permanent depuis des décennies, fait légitimement l'objet de tous les soins. Elle est à la fois notre bonne mère, comme on dit à Marseille, et l'élément majeur du patrimoine construit lausannois. Or, voilà que cinq places de parc, jaunes, viennent d'être dessinées dans son pourtour immédiat, exactement en face du Musée historique, ce qui indigné plus d'un passant. La Municipalité pourrait-elle me dire s'il s'agit de places momentanément dessinées pour les hauts fonctionnaires du Canton de Vaud, ou est-ce qu'elles sont définitives ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Question légitime, évidemment dans ce site historique, dont la qualité nous tient à tous très à cœur. Ces places de parc ont été balisées, à cet endroit-là, pour une durée temporaire à la demande du Canton suite aux différents travaux sur le site. Et vous savez combien la Ville tient toujours à pouvoir répondre au mieux aux demandes et aux besoins du Canton.

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ma question s'adresse à M. Junod et concerne l'immeuble qui abrite le Café des Tramways à la Pontaise. Le propriétaire a obtenu gain de cause auprès du Tribunal cantonal suite au refus par la Ville d'octroyer le permis de construire. Il avait comme projet de démolir cet immeuble et d'en reconstruire un nouveau avec une vingtaine d'appartements. M. Junod a annoncé qu'il allait faire recours auprès du Tribunal fédéral et j'aurais souhaité savoir combien cela coûtait à la collectivité publique et rappeler que le seul patrimoine que le « Tramway » a est la note 4 au Registre architectural.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Du point de vue purement financier, cela coûtera à la Ville de Lausanne des frais de justice, si l'on perd, auxquels s'ajouteront quelques honoraires d'avocat. Cela dit, ce n'est pas tellement la question puisque ce sont des montants qui sont somme toute modestes dans l'ensemble des dépenses que la Ville de Lausanne consacre chaque année pour plaider sa cause devant les tribunaux. Et je dirais que cela fait partie des dépenses usuelles d'une collectivité publique.

Vous avez peut-être vu aujourd'hui, monsieur le conseiller, nous avons reçu une décision du Tribunal fédéral sur l'avenue St-Paul n° 4, qui présente beaucoup de similitudes avec le

Café des tramways, soit un bâtiment en note 4 qui peut, dans l'absolu, être démoli. Mais le jugement est très intéressant puisque c'est un plaidoyer pour l'autonomie communale et notamment la capacité des communes à se déterminer sur les questions d'esthétique et d'intégration dans le site. En rappelant très bien que ce n'est d'ailleurs pas seulement une possibilité que nous avons comme Municipalité, mais un devoir qui nous incombe au sens du droit cantonal et de notre règlement sur le Plan général d'affectation, que de nous déterminer sur les questions d'intégration dans le site des bâtiments construits, quand bien même ils respectent l'ensemble des conditions légales formelles relatives à l'octroi d'un permis de construire.

C'est donc dans ce sens-là que la Municipalité de Lausanne agit, dans l'esprit aussi de son programme de législature qui entend concilier le développement urbain qui se concentrera dans les années qui vont venir essentiellement sur des parcelles qui sont non construites : aux Plaines-du-Loup, aux Prés-de-Vidy, dans le secteur de Vernand, à Malley et dans quelques autres secteurs en ville. Avec l'ambition de préserver le patrimoine, les qualités des quartiers existants et des bâtiments classés, mais plus largement avec des ensembles urbanistiques de qualité. C'est dans ce sens-là que nous avons fait recours pour l'avenue St-Paul 4, et ce jugement est extrêmement important pour la Municipalité parce qu'évidemment il légitime aussi notre action sur d'autres dossiers, et notamment celui de la Pontaise. Il faut toujours être prudent en matière de procédures judiciaires parce qu'évidemment chaque cas est différent, mais nous avons en termes d'argumentation une situation qui est très similaire à celle que l'on a pu connaître à l'avenue St-Paul. De ce point de vue-là, la procédure qu'a engagée la Municipalité a de bonnes chances d'aboutir et nous ne faisons qu'appliquer notre programme de législature, celui sur lequel nous avons été élus, qui vise aussi à préserver des ensembles urbanistiques de qualité, en l'occurrence ici aussi des cafés qui ont des valeurs patrimoniales. Et je crois que c'est une préoccupation qui est assez largement partagée, il y a aujourd'hui un intérêt pour la Ville à préserver ses cafés historiques dont quelques uns qui ont de grandes qualités patrimoniales. Leur défense s'inscrit aussi dans celle de notre patrimoine au sens large, gastronomique, des produits du terroir mais également architectural et d'établissements qui ont du cachet, auxquels les Lausannois sont très attachés, mais qui sont aussi, il faut bien le dire, des éléments de valorisation que l'on peut mettre en avant dans le cadre d'une politique touristique et de promotion de la ville. Je vous réponds donc sur le fond et pas sur la question financière et nous sommes convaincus que la Municipalité a raison aujourd'hui de se défendre pour préserver le patrimoine. La ville n'est pas simplement un grand Monopoly, nous devons avoir le souci du développement urbain, mais aussi de la préservation des quartiers habités et des éléments constitutifs de notre patrimoine. C'est en tout cas l'analyse de la Municipalité de l'immeuble qui abrite le Café du Tramway.

Résultat de l'élection du président / présidente du Conseil communal pour l'année 2017 - 2018

Le président : – J'en profite pour vous donner le résultat de l'élection de la présidence au Conseil communal pour l'année 2017-2018.

Bulletins délivrés : 76. Bulletins rentrés : 76. Bulletins blancs : 10. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 76. Majorité absolue : 39.

Est élue par 64 suffrages M^{me} Marlène Voutat.

(Vifs applaudissements)

Le président : – Bravo encore, il y a également deux voix éparses. Je donne la parole à M^{me} Marlène Voutat, présidente élue du Conseil communal.

M^{me} Marlène Voutat (EàG) : – Je voulais tous vous remercier de la confiance que vous m'accordez pour cette année présidentielle qui, je ne vous le cache pas, m'angoisse et me

stresse. Mais je sais que je peux compter sur vous tous pour les conseils que vous me donnerez tout au long de l'année, ils me seront très précieux. Et je sais aussi que je peux compter sur Fred, qui est ici à droite, qui est vraiment le pilier central de ce Bureau, avec tous les autres membres. Je voulais juste dire que je n'ai jamais dirigé des hommes, ni des femmes d'ailleurs, mais ils n'ont pas besoin de l'être. Je vous remercie tous et vous invite le 22 août pour la fête présidentielle.

(Applaudissements)

Election du 1^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2017 – 2018

Le président : – Nous en venons à l'élection d'un premier vice-président ou d'une première vice-présidente. J'attends vos propositions.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Sans surprise, le groupe des Verts propose ce soir M. Valéry Beaud à la première vice-présidence du Conseil. Il est déjà 2^e vice-président du Conseil et ce serait une bonne occasion pour M^{me} Voutat de diriger un homme... *(Rires dans l'assemblée)*

Le président : – Y a-t-il d'autres candidatures ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Je prie MM. les huissiers de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

(Distribution des bulletins de vote par les huissiers)

Le scrutin est ouvert

Reprise des questions orales

Question

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – Ma question s'adresse à M^{me} Florence Germond. La Municipalité a informé la population par voie d'un communiqué de presse, le 10 mars 2017, de la pose, je cite : « ... d'un système permettant de constituer une surface sans ornière au niveau du croisement avec les rails... », et ce va être réalisé au carrefour de Montétan. Cela permet notamment d'aider les cyclistes à franchir, de façon sécurisée, cet endroit qui est passablement dangereux. Cet aménagement était prévu, selon le communiqué de presse, au mois de mai et il n'a pas actuellement été mis en place. A ma connaissance, aucune information n'a été transmise aux usagers à ce sujet. Ma question est donc de savoir quand ce système va être mis en place ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Il s'agit en effet pour Lausanne d'une nouveauté : ce système sera posé sur les voies du LEB pour éviter les accidents des cyclistes à la traversée des voies, en l'occurrence du LEB, ou plus généralement du tram à venir. C'est un système très important, parce que vous savez qu'il y a des risques de chute considérables lorsqu'un cycliste ne traverse pas de façon perpendiculaire des rails. Ce système permet de régulariser les rainures du tram et d'éviter la chute des cyclistes lorsqu'ils traversent les voies de façon non perpendiculaire.

Nous étions en attente d'une réponse formelle de l'OFT, car nous devons consulter cet office à chaque fois que nous touchons au chemin de fer ; elle devrait arriver sous peu. Et ces travaux, qui seront quand même assez lourds, devraient se faire d'ici fin août et exigent la fermeture au trafic du carrefour Montétan durant une nuit.

Question

M. Jean-Michel Dolivo (EàG) : – La question s’adresse à M. le syndic, M. Junod. Le 23 mai 2017, la Municipalité, par la bouche de M. Hildbrand, a répondu à une question orale de mon collègue Pierre Conscience d’Ensemble à Gauche. Cette question portait sur les poursuites pénales engagées sur la base du Règlement général de police contre trois membres du mouvement SolidaritéS qui avaient participé à une distribution de tracts, avec la présence d’une banderole, devant les locaux du Consulat honoraire de la Fédération de Russie le 3 février 2017, consulat qui est situé avenue de Rumine 13. Cette petite action, je le rappelle, visait à dénoncer publiquement la décision récente, à l’époque, de supprimer en Russie toute poursuite pénale contre les auteurs de violences conjugales. M. le conseiller municipal Hildbrand a conclu sa réponse, très succincte, en affirmant que, je cite, j’ai réécouté le passage : « *L’affaire étant devant la justice, il ne sera pas fait d’autres commentaires* ». Or, il apparaît, à la lecture du dossier, M. Hildbrand, que le municipal a omis un fait essentiel : c’est la Municipalité qui a décidé le 6 avril 2017 d’engager ces poursuites pénales. J’ai là le document qui est signé par le syndic Grégoire Junod. M. Hildbrand a ainsi passé, comme chat sur braise, sur la responsabilité politique et juridique dans l’exercice de cette répression de la liberté d’expression.

La Municipalité avait la possibilité de classer le dossier, et c’est rappelé dans la note que j’ai trouvée dans ce dossier. Alors ma question au syndic : est-ce que la Municipalité va à l’avenir poursuivre ainsi toute personne ayant distribué des tracts ou tenant une banderole sur la voie publique ? Il y a-t-il une nouvelle orientation en cette matière alors que l’on sait que de petites actions d’ordre politique sont souvent organisées dans notre ville, les dernières que j’ai vues sur les marches du Grand Conseil à Rumine et qui n’ont pas été l’objet d’autorisation ? Il y a là véritablement une question de principe et c’est pour cela que cette question mérite d’être répondue, me semble-t-il, par le syndic parce que c’est une responsabilité de l’ensemble de la Municipalité.

Le scrutin est clos

(Le ramassage des bulletins de vote a été effectué par les huissiers)

Je prie les membres du Bureau provisoire de bien vouloir rejoindre la Salle des commissions pour le dépouillement, s’ils ne l’ont pas déjà fait.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – M. Hildbrand vous a dit la stricte vérité, à savoir que l’affaire était effectivement en jugement, ce qui est juste. Par contre, la Municipalité a renoncé à se saisir elle-même de ce dossier, comme elle le fait parfois, considérant que ce n’est pas le droit de manifester qui est ici en cause. Le droit de manifester est un droit inaliénable auquel nous n’opposons des refus que dans des cas extrêmement rares. C’est la question d’une demande d’autorisation pour manifester qui est ici en cause. Une partie des personnes incriminées n’en n’étant pas non plus à leur première en la matière, y compris dans des cas où la Municipalité a effectivement accepté de passer sur l’affaire, nous avons renvoyé le cas à la Commission de police considérant qu’il n’était pas non plus admissible de se passer régulièrement de demande d’autorisation de manifester.

M. Jean-Michel Dolivo (EàG) : – Ce n’est pas tout à fait exact, il y avait la possibilité pour la Municipalité de classer cette affaire, d’ailleurs ça figure dans la note à la Municipalité qui vous a été transmise. Il y avait donc un choix. Et deuxièmement, il ne s’agissait pas d’une manifestation, mais je le répète, d’une distribution de tracts avec le port d’une banderole.

Question

M^{me} Sara Gnoni (Les Verts) : – Une question brève, peut-être pas la réponse. Elle s’adresse à plusieurs municipaux. Nous avons appris que dans la cour de la halte-jeux de la Grenette, qui est située juste au bout de la place de la Riponne, des personnes éalisaient domicile pendant la nuit, y compris dans le petit lit qui est destiné la journée aux bébés. Et

ma question est la suivante : comment la Municipalité entend répondre aux enjeux sociaux, sécuritaires et sanitaires que cette situation engendre ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Premièrement, pour rappeler le contexte, la halte-jeux fait partie de la démarche d'animation de la Riponne pour favoriser la mixité des usagers sur cette place, avec notamment des terrasses à la Riponne-nord et la halte-jeux qui connaît une fréquentation croissante et réjouissante, qui de mémoire, l'année passée devait avoisiner 8000 enfants. Les éléments qui ont été constatés par M^{me} Gnoni émanent probablement d'un article du *24 heures* qui relayait un certain nombre de photos. On y voyait notamment du matériel d'injection sur le sol qui n'est pas dans le périmètre de la halte-jeux de la Grenette à proprement parler, selon les vérifications qui ont été faites. Par rapport aux problématiques qui ont été évoquées, le Corps de police a effectué, depuis le début de l'année, plusieurs interpellations de personnes dormant à cet endroit en infraction à l'article 36 du Règlement général de police. Il n'y a, de ce point de vue-là, pas un lieu de tolérance particulier à la halte-jeux.

Du point de vue de la halte-jeux elle-même, on s'occupe que le lieu soit accueillant durant la journée. Une personne est chargée des nettoyages tous les matins d'ouverture, avec des contacts avec les marginaux qui peuvent être à proximité, pour essayer de les sensibiliser à l'importance d'éviter des déchets dangereux dans le périmètre. L'idée est donc de poursuivre naturellement les démarches qui existent ici et de les renforcer.

Par rapport au « Nid à BB », comme il est appelé, dont les photos ont révélé qu'il avait été utilisé comme lieu pour dormir par une personne, il a maintenant été recouvert d'un carton avec la mention de n'être pas utilisé. On espère sensibiliser les personnes qui le feraient et surtout cela permet de constater si le carton a été déplacé, qu'un usage inadéquat en a été fait. Si ce genre de problématique se répète, nous envisagerons à ce moment-là de carrément déplacer le lieu pour les bébés. Par ailleurs, le sol de la Grenette fait l'objet du même entretien que l'ensemble du périmètre public et d'un nettoyage équivalent.

Question

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Une question qui concerne les locaux de St-Martin 18, à l'intention de M. Tosato, peut-être de M^{me} Litzistorf. Cet endroit est depuis plusieurs années utilisé pour des ateliers d'artistes et, depuis plusieurs mois, par un collectif qui organise de très nombreuses activités sociales, culturelles, des concerts, des spectacles, des cours de français pour personnes migrantes, des cours de yoga ou encore des vernissages de livres. On a donc là une belle expérience du vivre ensemble qui rencontre du succès auprès des habitants du quartier et même de plus loin. D'où ma question : le Service social de la Ville prévoit une nouvelle affectation pour ces locaux liée à l'hébergement d'urgence. Il n'est pas du tout question de remettre en cause cette nouvelle affectation utile, mais est-ce que la Municipalité a consulté les usagères et usagers du lieu et peut-être réfléchi avec eux à une manière de poursuivre leurs activités par exemple dans un autre endroit, ou alors dans le même lieu sous d'autres formes ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – La Municipalité n'a pas eu de contact avec ce collectif. La pratique est toujours identique lors des contrats de prêt à usage : ils s'engagent à quitter au moment où des travaux sont faits dans le bâtiment en question et il n'y a pas d'aide à une relocation quelconque. J'ai posé la question dans mes services pour savoir quelles activités sociales ou culturelles il y avait dans cet endroit. Je crois que le collectif a contacté le Service social et des démarches sont en cours pour voir s'il y a d'autres lieux disponibles. Sachez que des institutions, des associations ou des collectifs de ce type, qui cherchent des endroits gratuits, sont vraiment nombreux et que nous n'arrivons pas à tous les reloger dans des espaces comme celui-là. Mais le Service social restera en contact avec eux. Vous avez ici la brochure que nous avons préparée

présentant le bâtiment tel qui sera reconstruit que nous irons présenter cette semaine aux habitants. Nous irons dans leurs locaux en égard aux bons contacts que l'on entretient avec eux.

Résultat de l'élection du 1^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2017 – 2018

Le président : – Je vous donne lecture des résultats de l'élection à la première vice-présidence pour l'année 2017-2018 :

Bulletins délivrés : 77. Bulletins rentrés : 75. Bulletins blancs : 12. Bulletins nuls : 0. Bulletins valables : 75. Majorité absolue : 38.

Est élu par 56 suffrages M. Valéry Beaud, avec 7 voix éparses. Félicitations.

(Applaudissements)

Election du 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour l'année 2017 – 2018

Le président : – Nous en venons maintenant à l'élection d'un 2^e ou d'une 2^e vice-président. J'attends vos candidatures.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Le poste de 2^e vice-président, en toute bonne logique, est le début de la voie, royale ou prolétaire, mais qui conduit par-delà la première vice-présidence au perchoir. Mais l'histoire lausannoise nous montre que la Roche tarpéienne peut être proche du Capitole. Alors nous n'aurons pas cette question-là avec notre collègue Sandrine Schlienger, qui siège depuis onze ans, épouse et maman de deux enfants – ceci pour les mondanités – puisqu'elle fera un passage fugace d'une année au Bureau, mais qui mérite néanmoins d'être vécu. Cela lui permettra, si elle acquiert vos suffrages, de voir de l'intérieur et des coulisses ce qu'est la vie du Bureau. Pour l'avoir fait par deux fois, sauf erreur en 93 – j'ai presque honte de le dire, et il y a une dizaine d'années, l'expérience en vaut la peine, même pour une année. Je recommande donc Sandrine Schlienger à vos suffrages.

Le président : – Il y a-t-il d'autres candidatures ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Je demande aux huissiers de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

(Les bulletins sont distribués).

Le scrutin et ouvert

Reprise des questions orales

Question

M. Pierre Oberson (PLC) : – Ma question s'adresse à M. Junod. Il s'agit de la qualité du travail de notre Conseil. Pouvez-vous nous expliquer les huit urgences municipales à l'avant-dernière séance avant les vacances du Conseil ? Avec cette situation, c'est la Municipalité qui dicte l'ordre du jour des deux prochaines séances de notre Conseil. Cette situation n'est pas acceptable. Sur ces huit urgences, certaines auraient pu être traitées bien avant ou alors le terme « urgent » n'est plus approprié à nos travaux.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – J'aimerais d'abord rappeler le Règlement de notre Conseil communal qui dit que la Municipalité et le Bureau du Conseil communal fixent *ensemble*

l'ordre du jour des séances du Conseil communal. C'est donc une compétence partagée que nous avons de préparer l'ordre du jour des séances du Conseil communal. Dans les faits, cet article est réalisé de la manière suivante : c'est le président et le Bureau du Conseil communal qui fixent l'ordre du jour, mais il est admis que les urgences municipales sont acceptées. C'est une manière relativement pratique de fonctionner qui évite que nous ayons à nous rencontrer chaque semaine pour préparer les séances du Conseil communal.

Ces urgences sont liées au fait que nous avons une pause estivale et que par ailleurs la séance de réserve qui était prévue la semaine prochaine a été annulée par le Bureau du Conseil communal. Nous ne nous prononçons pas sur cette annulation, mais enfin cela fait quand même une séance de moins. Et comme vous avez pu l'observer, les urgences touchent les comptes et une modification réglementaire en lien avec les mesures transitoires sur Equitas, qui sont effectivement urgentes. Elles concernent également des projets de PPA ou de constructions qui sont aussi, comme toujours, des objets relativement urgents pour la Municipalité puisque, dès que vous avez donné votre feu vert, on peut en principe démarrer des chantiers, ou s'agissant d'un PPA, démarrer pour une école les opérations qui suivent de manière à ce que l'on puisse avoir des classes prêtes à la rentrée scolaire. C'est donc aussi un concours de circonstances qui fait que l'on a passablement d'urgences pour cette séance du mois de juin, qui se justifie, me semble-t-il, toutes pour les raisons que j'ai évoquées, par le fait que nous avons deux mois de pause derrière et que la séance de la semaine prochaine a été annulée par le Bureau du Conseil communal.

Le président : – Je me permets quand même de rappeler que les séances de réserve sont précisément prévues pour être réservées au cas où l'adoption des comptes, respectivement du budget, n'aurait pas pu avoir lieu au cours des séances ordinaires. Elles ne doivent pas être considérées comme des séances qui seront d'office convoquées et qui, exceptionnellement, ne le seraient pas, mais plutôt l'inverse.

Le scrutin est clos

(Le ramassage des bulletins de vote a été effectué par les huissiers)

Je donne maintenant la parole à M^{me} Géraldine Bouchez, en priant les membres du Bureau de dépouillement de bien vouloir rejoindre la Salle des commissions pour officier.

Question

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts) : – M^{me} Sophie Michaud Gigon étant absente ce soir, je me permets de poser une question en son nom à l'adresse de M. le syndic. Dans une interpellation déposée dans le courant 2015, M^{me} Michaud Gigon demandait l'ouverture au public, quelques jours par an, de bâtiments patrimoines d'importance, tels que l'Orangerie de Mon-Repas. Nous souhaiterions savoir aujourd'hui où en sont les démarches dans ce dossier ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Les Services de la culture et du logement et des gérances, qui ont travaillé ensemble sur cette affaire, ont étudié avec le sculpteur Yves Dana les possibilités concrètes qu'il y avait d'offrir davantage d'ouverture sur ce lieu de travail à l'Orangerie. Il a aussi été tenu compte d'un certain nombre de contraintes, notamment en termes de sécurité puisque l'atelier est équipé de machines et de treuils pour travailler la pierre et qu'il y a des œuvres monumentales qui sont installées sur place.

Dès lors il a été privilégié, dans le cadre des engagements qui avaient été pris, des visites plutôt en petit groupe, qui sont propices à la médiation, qui intègrent aussi pleinement l'activité qui se déroule dans l'Orangerie et qui ont permis aussi de limiter les risques. Ainsi le sculpteur a accueilli des classes de dessin sous la conduite d'un enseignant, des visites commentées organisées par une série d'associations (Amis du Musée par exemple), de mécènes de la culture, etc. Et l'accueil va se poursuivre en petits groupes, et le Service de la culture va notamment veiller à ce que l'on puisse contribuer à renforcer encore le nombre de visites qui est effectué. Et puis par ailleurs, rappeler que des visites sont aussi organisées

dans le cadre d'APERTI, des portes ouvertes ont également eu lieu aux Equinoxes de printemps et d'automne, et que M. Dana se tient toujours à disposition de la Ville pour faire visiter l'Orangerie lors d'événements tels que les Journées du patrimoine, ou d'autres par exemple.

Question

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Nous apprenions dans la presse qu'aucun référendum n'avait été demandé contre la décision de notre Conseil d'il y a deux semaines sur la création d'un espace de consommation sécurisée, ou pour être plus précis, qu'aucune feuille de signatures n'avait été soumise pour validation à la Municipalité qui aurait pu autoriser le début de la récolte de signatures. Etant donné ce fait, pour autant qu'on me le confirme, j'aurais voulu savoir dans quel laps de temps la Municipalité pouvait envisager l'ouverture concrète du lieu au Vallon ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Le processus va être engagé avec la Fondation ABS qui aura le mandat de construire et de gérer cet espace. Des architectes vont être mandatés pour préparer le projet d'aménagement des locaux. Ensuite il y aura une mise à l'enquête puis l'engagement et la formation du personnel et enfin l'obtention des autorisations cantonales. Si tout va bien, il faut compter six à huit mois en tenant compte que pendant la période de juillet il va être difficile de faire quelque chose. Le contact avec le Canton a déjà été pris, et un premier contact entre l'Association, la Commune et le Canton va avoir lieu avant le 30 juin.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – J'ai une question à l'adresse de M. Pidoux. Vous connaissez mon aversion pour la création, par la Ville, de différentes sociétés pour gérer des tâches communales. Pour une fois qu'une société anonyme créée attirait ma sympathie au sujet du *contracting* énergétique de la Municipalité pour Malley. J'ai lu dans un communiqué que la Ville garderait 49 % du capital et laissera la majorité, puis sûrement la gouvernance, aux Services industriels de la ville de Zurich.

Sur le fond je ne suis pas opposé à cette démarche-là, mais pourquoi est-ce que l'on crée une société anonyme avec un deuxième partenaire pour gérer la gestion énergétique de la nouvelle patinoire de Malley, et que l'on prend simplement 49 % en laissant la majorité à un partenaire qui vient de Zurich ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – La constitution de cette société faisait partie du préavis *contracting* dont l'objet essentiel était de préparer le *contracting* sur les Plaines-du-Loup, mais qui contenait aussi un chapitre sur le Centre sportif de Malley. Et une des conclusions, que vous avez votée, donnait à la Municipalité l'autorisation de créer une telle société, qui effectivement n'était pas prévue pour être intégralement en mains lausannoises. Les accords de partenariat avec EWZ, société 100 % en mains de la Ville de Zurich, sont liés au fait que cette société a une compétence exceptionnelle et unique en Suisse, dans le domaine de l'installation des systèmes de chaud et de froid pour des centres sportifs complexes. C'est elle par exemple qui a équipé le Hallenstadion à Zurich.

Nous avons donc là un partenaire dont l'expertise est reconnue, expertise qui, à ce jour, n'est pas disponible à la Ville de Lausanne et aux Services industriels. C'est la raison pour laquelle nous avons constitué ce partenariat. 49 ou 51, ou bien 50-50, cela revient grosso modo au même dans une société où il y a deux actionnaires, une convention d'actionnaires dispose que les deux partenaires doivent être d'accord sur la gouvernance. Il y a donc évidemment une possibilité de blocage de la part de la Ville de Lausanne au cas où il y aurait une prise de position d'EWZ qui serait contraire aux options prises par notre Ville. Ce 51-49 est dû essentiellement au fait que la société en question dépend de l'expertise zurichoise, mais bien entendu, en termes de gouvernance, c'est la logique du partenariat, de

la complémentarité et de l'accord entre les actionnaires qui a présidé à la rédaction de la convention d'actionnaires.

Fin des questions orales

Résultat de l'élection du 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour l'année 2015 – 2016

Le président : – Je vous donne lecture des résultats de l'élection à la deuxième vice-présidence pour 2017-2018 :

Bulletins délivrés : 80. Bulletins rentrés : 79. Bulletins blancs : 25. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 79. Majorité absolue : 41.

Est élue par 51 suffrages, M^{me} Sandrine Schlienger, et il y a 4 voix éparses. Félicitations.

(Aplaudissements)

Election de deux scrutateurs pour l'année 2017 – 2018

M. Manuel Donzé (CPV) : – Le groupe Le Centre, PDC – Vert'libéraux proposera M^{me} Graziella Schaller, épouse, maman et responsable de la situation des gradués HEC, qui a siégé de 2006 à 2011 puis est de nouveau au Conseil communal depuis 2016. Elle est aussi députée jusqu'à fin juin.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Pour le groupe Socialiste, nous avons le plaisir de vous présenter comme scrutateur un scrutateur suppléant sortant, à savoir M. Jacques-Etienne Rastorfer.

Le président : – Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Je prie MM. les huissiers de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

(Les bulletins sont distribués.)

Le scrutin est ouvert

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Pierre Ethenoz (PLR), démissionnaire

Le président : – Il nous reste à procéder à l'élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Pierre Ethenoz qui est démissionnaire. J'attends vos propositions.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – En tant que chef du groupe PLR, j'ai l'extrême avantage de vous proposer comme membre de la COFIN, M. Philippe Miauton. Ancien secrétaire général du PLR Vaud, il travaille actuellement à la CVC. C'est un officier supérieur à l'armée, ce qui explique qu'il n'est pas là aujourd'hui parce qu'il est en devoir militaire. Il a deux enfants et siège au conseil communal depuis une année. J'espère que ce choix vous agréera.

Vote

Le président : – Il y a-t-il d'autres candidatures pour rejoindre la Commission permanente des finances ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Je vous propose de procéder à ce scrutin à main levée. Celles et ceux donc qui acceptent la candidature de M. Philippe Miauton pour rejoindre la COFIN, le font savoir en levant la main, s'il vous plaît. Une majorité pas très

attentive. Il y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Non plus. Très bien, M. Miauton rejoint donc la Commission permanente des finances.

Le président : – Je crois que tout le monde a eu le temps pour voter pour l'élection des scrutateurs. Je prie MM. les huissiers de bien vouloir récolter les bulletins de vote.

(Le ramassage des bulletins est opéré)

Le scrutin est clos

Commune de Lausanne – Comptes de l'exercice 2016

Préavis N° 2017/16 27 avril 2017

Finances et mobilité

Conformément à l'article 93, lettre c), de la loi du 28 février 1956 sur les communes, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2016.

1. Introduction

Les comptes 2016 de la Ville de Lausanne présentent un léger bénéfice de CHF 0.2 million, très proche de ce que prévoyait le budget (excédent de CHF 0.3 million dans la version initiale du budget - déficit de CHF 0.8 million en incluant les crédits supplémentaires). Conforme aux attentes, ce résultat 2016 équilibré s'explique par une bonne maîtrise des charges. Ces dernières s'affichent en légère hausse de 0.5% par rapport aux comptes 2015 (charges apurées), mais en recul de 1.5% par rapport au budget 2016. Les recettes fiscales progressent par rapport à l'exercice 2015 (+2.6%). Elles s'inscrivent par contre en retrait par rapport au budget 2016 (-1.4%).

Le résultat 2016 se place dans la lignée des comptes équilibrés de la législature précédente (hors recapitalisation de la caisse de pensions - CPCL). La Municipalité de Lausanne constate donc que les efforts déployés en matière de gouvernance financière, de maîtrise des charges et de gestion prudente portent leurs fruits. A titre illustratif, et dans la même veine prudente, la Municipalité a décidé en 2016 d'attribuer à un fonds de réserve pour fluctuation de valeurs l'entier de la plus-value de CHF 19.2 millions réalisée sur les titres de Romande Energie Holding. Par ailleurs, la Municipalité a provisionné CHF 2 millions en 2016 pour les futures rénovations des bâtiments scolaires.

Niveau d'investissements élevé

En 2016, le niveau atteint par l'autofinancement a permis d'assumer sans recours à l'emprunt les investissements nets, qui se sont montés à CHF 113.1 millions (investissements bruts : 131.3 millions). Parmi les postes les plus importants, Lausanne a investi CHF 40.8 millions pour les réseaux de fluides (eau, gaz, électricité), ainsi que pour les travaux de voirie et les parcs publics, CHF 12.1 millions, dans le cadre du projet Métamorphose, pour le centre de football et stade de la Tuilière ainsi que pour la route de Romanel.

La rénovation et l'aménagement des bâtiments scolaires ont bénéficié en 2016 de CHF 10.9 millions. La renaturation du lac de Sauvabelin a reçu CHF 1.7 million, la maison de quartier du Désert CHF 1.4 million et le centre d'aviron de Vidy CHF 1.2 million.

Une politique volontariste pour aborder l'avenir

La dette nette de la Ville de Lausanne a reculé de CHF 15 millions en 2016, à 2'000 millions. Forte de ce constat, la Municipalité réaffirme ici son objectif de stabilisation de la dette durant la législature 2016-2021.

Au vu des très importants investissements attendus (infrastructures sportives notamment), cette stabilisation passera inévitablement par des efforts soutenus pour dégager une forte marge d'autofinancement. C'est le sens du nouveau plan structurel d'amélioration financière lancé en ce début d'année par la Municipalité et qui déploiera progressivement ses effets dès 2018.

La Municipalité de Lausanne aborde ainsi l'avenir avec prudence mais également avec confiance. Elle est décidée à assurer un équilibre entre les ambitions et les responsabilités de ville-centre qui sont celles de la Ville de Lausanne et une nécessaire maîtrise des finances publiques.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2016 :

COMPTE 2015	BUDGET 2016		COMPTE 2016	ECARTS
CHF	CHF		CHF	CHF
	(y c. crédits suppl.)			
COMPTE DE RESULTAT				
1'888'145'323.73	1'858'576'100	Total des charges	1'830'012'240	-28'563'860
1'892'702'353.68	1'857'737'400	Total des revenus	1'830'254'539	-27'482'861
4'557'029.95	-838'700	Excédent de revenus (+) ou de charges (-)	242'300	1'081'000
125'818'775.11	118'270'900	Amortissements	123'495'299	5'224'399
30'282'705.30	-40'326'600	Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	14'638'370	54'964'970
160'658'510.36	77'105'600	Autofinancement du compte de fonctionnement	138'375'968	61'270'368
-74'676'266.60	-153'214'000	Investissements nets	-113'092'636	40'121'364
85'982'243.76	-76'108'400.00	Excédent (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement du compte de fonctionnement	25'283'332	101'391'732

COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
116'181'192.01	182'837'000	Total des dépenses	132'656'140	-50'180'860
41'504'925.41	29'623'000	Total des recettes	19'563'504	-1'005'946
74'676'266.60	153'214'000	Investissements nets	113'092'636	

2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2016

2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des revenus (+) ou des charges (-)
Budget initial	1'847'541'600.00	1'847'840'700.00	299'100.00
Crédits supplémentaires	11'034'500.00	9'896'700.00	-1'137'800.00
Budget final	1'858'576'100.00	1'857'737'400.00	-838'700.00
Comptes 2016	1'830'012'239.54	1'830'254'539.26	242'299.72
Ecarts	-28'563'860.46	-27'482'860.74	1'080'999.72
	-1.54%	-1.48%	

Sur ces mêmes bases, le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2016 s'établit comme suit :

	Comptes 2015	Budget 2016 + crédits sup- plémentaires	Comptes 2016	Ecart (+/-) B16 - C16	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
3 CHARGES	1'888'145'324	1'858'576'100	1'830'012'240	-28'563'860	-1.54
30 Charges de personnel	571'632'510	578'678'700	579'207'683	528'983	0.09
31 Biens, services et marchandises	501'636'013	509'221'700	451'829'851	-57'391'849	-11.27
32 Intérêts passifs	65'747'554	65'050'000	60'936'352	-4'113'648	-6.32
33 Amortissements	144'197'624	135'198'600	146'008'060	10'809'460	8.00
35 Dédommagements à des collectivités publiques	290'173'097	293'436'000	283'965'634	-9'470'366	-3.23
36 Subventions accordées	88'650'481	91'304'200	89'376'760	-1'927'440	-2.11
38 Attributions aux réserves	68'556'960	16'683'700	50'200'274	33'516'574	200.89
39 Imputations internes	157'551'086	169'003'200	168'487'626	-515'574	-0.31
4 REVENUS	1'892'702'354	1'857'737'400	1'830'254'539	-27'482'861	-1.48
40 Impôts	519'013'828	540'050'000	532'637'301	-7'412'699	-1.37
41 Patentes, concessions	3'254'575	3'919'500	3'027'703	-891'797	-22.75
42 Revenus des biens	164'264'738	92'595'800	129'756'660	37'160'860	40.13
43 Taxes, ventes et prestations facturées	720'111'104	700'764'100	678'538'091	-22'226'009	-3.17
44 Part à des recettes sans affectation	6'074'643	7'000'000	5'276'908	-1'723'092	-24.62
45 Dédommagements de collectivités publiques	281'086'641	284'374'600	273'865'252	-10'509'348	-3.70
46 Subventions acquises	3'071'486	3'019'900	3'103'094	83'194	2.75
48 Prélèvements sur les réserves	38'274'255	57'010'300	35'561'904	-21'448'396	-37.62
49 Imputations internes	157'551'086	169'003'200	168'487'626	-515'574	-0.31
RESULTAT					
Excédent de revenus (+) ou de charges (-)	4'557'030	-838'700	242'300	1'081'000	

Tout en rappelant que les comptes 2016 sont bouclés selon l'ancienne organisation, les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES

- CHF 28.6 millions

30 Charges de personnel

+ CHF 0.5 million

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart (+/-) B2016 - C2016	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Administration générale et culture	47'603'906.37	49'767'100	48'712'878.78	-1'054'221.22	-2.1
Sports, intégration et protection de la population	63'954'566.14	66'665'900	64'688'486.80	-1'977'413.20	-3.0
Logement et sécurité publique	105'558'228.70	108'536'700	106'255'123.78	-2'281'576.22	-2.1
Travaux	98'936'234.47	105'465'200	100'066'896.00	-5'398'304.00	-5.1
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	137'999'439.31	146'030'700	141'544'748.17	-4'485'951.83	-3.1
Finances et patrimoine vert	46'124'528.52	47'458'400	45'590'570.28	-1'867'829.72	-3.9
Services industriels	71'455'606.10	74'754'700	72'348'979.27	-2'405'720.73	-3.2
Sous-total	571'632'509.61	598'678'700	579'207'683.08	-19'471'016.92	-3.3
Correctif de la masse salariale	0.00	-20'000'000	0.00	20'000'000.00	-100.0
Total	571'632'509.61	578'678'700	579'207'683.08	528'983.08	0.1

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales anticipées d'un montant de CHF 20 millions sont proches de l'objectif, un léger écart étant néanmoins constaté.

31 Biens, services et marchandises**- CHF 57.4 millions**

	Comptes	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2016	B2016 - C2016	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	18'397'478.31	18'140'900	15'975'801.57	-2'165'098.43	-11.9
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans SEL, GAZ-CAD)	24'935'379.59	24'116'700	22'241'599.61	-1'875'100.39	-7.8
Marchandises	18'573'945.77	17'802'900	16'497'198.88	-1'305'701.12	-7.3
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	38'061'098.22	41'452'800	35'871'478.41	-5'581'321.59	-13.5
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	43'132'854.41	46'359'200	45'447'647.15	-911'552.85	-2.0
Honoraires et prestations de services	114'721'894.95	139'403'200	129'544'695.07	-9'858'504.93	-7.1
Autres dépenses en biens, services et marchandises	67'560'920.81	56'130'000	55'828'487.78	-301'512.22	-0.5
Sous-total	325'383'572.06	343'405'700	321'406'908.47	-21'998'791.53	-6.4
Achats d'énergie par les SiL (SEL, GAZ-CAD)	176'252'440.51	165'816'000	130'422'942.98	-35'393'057.02	-21.3
Total	501'636'012.57	509'221'700	451'829'851.45	-57'391'848.55	-11.3

Aux Services industriels, les achats d'énergie sont restés en-dessous du budget de CHF 35.4 millions ; cette différence provient du Service du gaz et du chauffage à distance où l'on constate une diminution de CHF 31.1 millions des achats de gaz et une diminution des achats d'électricité de CHF 4.3 millions. Ces variations ont été répercutées au niveau des ventes (voir chapitre 43).

Sous le poste « Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier) », les mouvements suivants peuvent être relevés : au Service du gaz et du chauffage à distance, une baisse de CHF 2.1 millions due à des raccordements « clé en main » et des travaux de remplacements de compteurs moins nombreux que prévu et, au Service de l'électricité, une baisse de CHF 0.8 million suite à des reports de travaux, notamment d'entretien de l'usine de production de Lavey. A relever encore dans l'ensemble de la Ville, les frais d'entretien des biens immobiliers sont restés en dessous du budget de CHF 1.7 million.

Sous le poste « Honoraires et prestations de services », l'importante diminution résulte de plusieurs éléments au Service de l'eau, à l'unité traitement des eaux usées, une diminution des prestations facturées par EPURA S.A. (-CHF 1.5 million, diminution à mettre en relation avec un prélèvement moindre dans le Fonds de péréquation de la STEP), au Service des finances, une économie de frais d'emprunts obligataires de CHF 0.9 million pour deux opérations d'emprunt non réalisées et, aux Services industriels, une diminution globale de CHF 3.9 millions réalisée dans l'ensemble des services.

Les autres économies de charges mentionnées dans le tableau ci-dessus résultent d'une multitude de montants répartis dans les divers services de l'administration et illustrent la maîtrise des charges dans ce domaine.

32 Intérêts passifs**- CHF 4.1 millions**

	Comptes	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2016	B2016 - C2016	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts des dettes	65'747'356.56	65'000'000	60'933'943.52	-4'066'056.48	-6.3
Autres intérêts passifs	197.08	50'000	2'408.20	-4'7591.80	-95.2
Total	65'747'553.64	65'050'000.00	60'936'351.72	-4'113'648.28	-6.3

Des dépenses d'investissements nets moindres que prévu, un autofinancement supérieur à celui budgétisé et des taux d'intérêts toujours très bas ont permis de réaliser cette économie.

33 Amortissements**+ CHF 10.8 millions**

	Comptes	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2016	B2016 - C2016	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	8'430'238.92	8'500'000	7'526'201.93	-973'798.07	-11.5
Autres pertes, défalcons et moins-values	9'948'609.49	8'427'700	14'544'344.45	6'116'644.45	72.6
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	86'221'449.71	78'029'300	84'310'274.26	6'280'974.26	8.0
Amortissements du patrimoine administratif des SIL	39'597'325.40	40'241'600	39'185'024.45	-1'056'575.55	-2.6
Amortissements du patrimoine financier	0.00	0	442'214.98	442'214.98	-
Total	144'197'623.52	135'198'600	146'008'060.07	10'809'460.07	8.0

Les défalcons d'impôts (chiffre communiqué par l'Administration cantonale des impôts (ACI)) ont été moins importantes que prévu (- CHF 1 million) et résultent de la fin du rattrapage de l'ACI lié aux personnes physiques.

Les autres pertes, défalcons et moins-value (nature 330) ont globalement dépassé le budget de CHF 6.1 millions et résultent principalement, au Service des finances, d'une provision non budgétée de CHF 4.6 millions pour la couverture du déficit du CIGM/CSM qui devra procéder à l'amortissement extraordinaire des installations actuelles vouées à la démolition dans le courant du printemps 2017 et d'une augmentation de la provision pour risque de pertes sur débiteurs de CHF 0.9 million.

L'augmentation des amortissements du patrimoine administratif de la bourse communale est dû, d'une part, à des amortissements supplémentaires résultant de l'état d'avancement des travaux et, d'autre part, aux amortissements des crédits dont les préavis n'étaient pas encore approuvés lors de l'élaboration du budget. Les principaux objets d'investissements concernés sont les suivants :

(en millions de CHF)

- Centre sportif de la Tuilière – Création d'un centre de football et d'athlétisme +1.4
- Assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires +2.2

Ce dernier amortissement est à mettre en relation avec un prélèvement supplémentaire d'un montant identique sur le Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires.

Les amortissements du patrimoine financier sont liés à la réévaluation des participations Vaud-Fribourg TV S.A. et Ecran P&P S.A. en application du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), article 26.

35 Dédommagements à des collectivités publiques**- CHF 9.5 millions**

	<u>Comptes</u> <u>2015</u> <u>CHF</u>	<u>Budget</u> <u>2016</u> <u>CHF</u>	<u>Comptes</u> <u>2016</u> <u>CHF</u>	<u>Ecarts (+/-)</u> <u>B2016 - C2016</u> <u>CHF</u>	<u>%</u>
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	115'533'316.00	109'400'000	106'946'746.00	-2'453'254.00	-2.2
Facture sociale	102'050'930.00	105'000'000	103'193'107.00	-1'806'893.00	-1.7
Participation à des entreprises de transports	49'210'098.20	54'850'000	49'822'044.95	-5'027'955.05	-9.2
Participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)	11'293'103.90	11'700'000	12'016'890.00	316'890.00	2.7
Réforme policière	7'529'091.00	7'600'000	7'394'706.00	-205'294.00	-2.7
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'341'378.25	2'500'000	2'406'568.10	-93'431.90	-3.7
Participation aux frais de la centrale d'alarme de de l'ECA (SSI)	140'000.00	140'000	140'000.00	0.00	0.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	867'886.50	868'000	877'090.50	9'090.50	1.0
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	667'605.00	674'600	674'685.00	85.00	0.0
Autres dédommagements	539'688.25	703'400	493'796.15	-209'603.85	-29.8
Total	290'173'097.10	293'436'000	283'965'633.70	-9'470'366.30	-3.2

La facture sociale (- CHF 1.8 million), la contribution au Fonds de péréquation intercommunal (- CHF 2.5 millions) et le retour du Fonds de péréquation ainsi que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques (- CHF 5.2 millions, voir poste 45) étant des éléments qui doivent être considérés dans leur ensemble, il en ressort une péjoration de CHF 0.9 million net par rapport au budget.

Par ailleurs, on peut relever une économie globale de CHF 5 millions pour la participation aux entreprises de transports publics par rapport au budget.

36 Subventions accordées**- CHF 1.9 million**

	<u>Comptes</u> <u>2015</u> <u>CHF</u>	<u>Budget</u> <u>2016</u> <u>CHF</u>	<u>Comptes</u> <u>2016</u> <u>CHF</u>	<u>Ecarts (+/-)</u> <u>B2016 - C2016</u> <u>CHF</u>	<u>%</u>
Administration générale et culture	44'927'445.90	45'526'700	45'473'336.24	-53'363.76	-0.1
Sports, intégration et protection de la population	6'969'909.15	7'761'600	6'959'522.35	-802'077.65	-10.3
Logement et sécurité publique	1'975'653.47	2'471'300	2'073'429.95	-397'870.05	-16.1
Travaux	1'102'382.47	920'000	811'883.98	-108'116.02	-11.8
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	23'645'090.36	24'594'600	24'134'107.64	-460'492.36	-1.9
Finances et patrimoine vert	10'030'000.00	10'030'000	9'924'480.00	-105'520.00	-1.1
Total	88'650'481.35	91'304'200	89'376'760.16	-1'927'439.84	-2.1

A Sports, intégration et protection de la population, au Service des assurances sociales, les aides individuelles au logement ont été moins importantes que prévu (- CHF 0.8 million).

A Logement et sécurité publique, l'économie constatée provient principalement du Service du logement et des gérances où les participations aux charges d'intérêts des sociétés immobilières sont globalement restées CHF 0.4 million en dessous des prévisions.

A Travaux, la baisse s'explique par un excédent de subvention 2015 dans le cadre de la garantie de déficit de la société Parking Relais Lausannois S.A.

A Enfance, jeunesse et cohésion sociale, la diminution est principalement due à une baisse des subventions à des institutions (- CHF 0.3 million) au Service social et une baisse des aides individuelles au Service des écoles primaires et secondaires (- CHF 0.1 million).

38 Attributions aux réserves**+ CHF 33.5 millions**

	Comptes	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2016	B2016 - C2016	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de rénovation d'immeubles	40'000'000.00	0	0.00	0.00	-
Fonds de régularisation des loyers	103'302.50	104'100	114'129.50	10'029.50	9.6
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	0.00	0	226'916.73	226'916.73	-
Fonds de réserve général du SSL	470'571.79	0	489'976.95	489'976.95	-
Fonds du Service de l'eau	17'796'412.58	8'761'100	17'667'950.41	8'906'850.41	101.7
Fonds de réserve pour fluctuation de valeur	0.00	0	22'031'013.08	22'031'013.08	-
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	0.00	0	2'000'000.00	2'000'000.00	-
Fonds des SiL	10'186'673.51	7'818'500	7'670'286.97	-148'213.03	-1.9
Total	68'556'960.38	16'683'700	50'200'273.64	33'516'573.64	200.9

Au Service de l'eau, des attributions supplémentaires au Fonds de renouvellement de l'usine de Saint-Sulpice (+CHF 2.3 millions) et au Fonds de réserve et de renouvellement « eau » (+CHF 6.6 millions) ont été effectuées.

Au Service des finances, une attribution de CHF 22 millions résultant principalement de la plus-value réalisée lors du transfert de la participation dans Romande Energie Holding du patrimoine administratif au patrimoine financier a été effectuée dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs nouvellement créé. Cette opération a été effectuée conformément au préavis N°2015/62 « Ventes des actions Romande Energie Commerce (REC) et achat d'actions conventionnées de Romande Energie Holding (REH) ». Ainsi, avec ce fonds, la Ville se dote d'un outil important qui lui permettra de résorber la volatilité liée aux titres dans le futur.

Au Service des finances, une attribution non budgétée de CHF 2 millions au Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires a été effectuée, en vue des besoins de travaux présents et futurs dans ce domaine.

Enfin, aux Services industriels, les principaux écarts relevés sont au Service de l'électricité qui a procédé aux opérations réglementaires suivantes (écarts par rapport au budget) :

(en millions de CHF)

- Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique +0.5
- Fonds de péréquation du Service de l'électricité -0.6

39 Imputations internes**- CHF 0.5 million**

Ce chapitre n'amène pas de commentaire particulier.

REVENUS**- CHF 27.5 millions****40 Impôts****- CHF 7.4 millions**

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016
	CHF	CHF	CHF
Total	519'013'827.75	540'050'000	532'637'301.23
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	<u>357'184'455.75</u>	<u>366'400'000</u>	<u>364'218'132.68</u>
- sur le revenu	318'087'815.66	327'300'000	322'256'014.45
- sur la fortune	33'996'173.70	33'000'000	36'770'174.09
- perçu des étrangers	4'526'664.26	5'500'000	4'712'879.03
- à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	573'802.13	600'000	479'065.11
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	<u>96'742'445.45</u>	<u>106'000'000</u>	<u>102'894'479.25</u>
Produit des autres impôts :	<u>65'086'926.55</u>	<u>67'650'000</u>	<u>65'524'689.30</u>
- foncier	32'342'872.30	34'200'000	34'774'069.85
- complémentaire sur les immeubles	5'027'736.00	4'600'000	4'994'475.50
- Droits de mutation sur les transf. imm.	8'943'912.70	8'500'000	7'847'212.30
Produit de l'impôt :			
- sur les successions et les donations	13'168'590.65	14'000'000	11'758'751.10
- sur les divertissements	5'261'084.90	6'000'000	5'840'690.55
- sur les chiens	342'730.00	350'000	309'490.00

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2016 a atteint CHF 364.2 millions, soit une diminution de CHF 2.2 millions (-0.6%) en comparaison du budget, et une amélioration de CHF 7.0 millions (+2%) par rapport aux comptes 2015. L'essentiel de la variation de l'impôt sur le revenu par rapport au budget est en lien avec la fin du rattrapage opéré par l'ACI qui implique une baisse de l'impôt à la source. L'impôt sur la fortune a dépassé quant à lui le budget de CHF 3.8 millions (+11.4%).

Au 31 décembre 2016, l'ACI déclarait que 99.95% des contribuables lausannois étaient taxés pour 2011, 99.81% pour 2012, 99.39% pour 2013, 97.84% pour 2014 et 77.5% pour 2014.

Les impôts comptabilisés en 2016 correspondent aux acomptes facturés (ainsi que les impôts source) pour dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2015 (chiffres en millions de CHF) :

	<u>2015</u>	2016
2007 et antérieurs	1.7	3.8
2008	1.0	1.5
2009	0.2	1.3
2010	2.2	1.2
2011	2.7	1.7
2012	4.6	3.7
2013	16.6	1.4

2014	34.3	5.3
2015	293.9	35.8
2016	0.0	308.5
	<u>357.2</u>	<u>364.2</u>

Personnes morales

Les recettes fiscales progressent de CHF 6.2 millions par rapport aux comptes 2015 et s'inscrivent, par contre en retrait, par rapport au budget.

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2015 et en 2016 (chiffres en millions de CHF) additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. Enfin, pour être complets il y a lieu de souligner qu'en 2016 le Canton a décidé d'une modification du rythme de perception des acomptes des personnes morales. Ainsi, les sociétés bouclant leur exercice comptable durant les 2^e et 3^e trimestre ont reçu les acomptes 2016 ainsi que les acomptes 2017 en fin d'année 2016 (alors qu'au préalable ce traitement était appliqué uniquement aux entreprises bouclant leur exercice durant le premier trimestre). Ce changement de périmètre, qui implique une facturation supplémentaire sur l'année 2016, sera reconduit chaque année.

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
2009 et antérieurs	0.9	-0.6
2010	0.6	-0.1
2011	0.5	1.4
2012	0.9	2.4
2013	1.2	0.3
2014	2.3	0.6
2015	89.2	4.5
2016	1.1	89.7
2017	0.0	4.7
	<u>96.7</u>	<u>102.9</u>

Autres impôts

L'impôt sur les successions et les donations est inférieur de CHF 1.4 million par rapport aux comptes 2015 et de près de CHF 2.2 millions par rapport au budget.

41 Patentes, concessions

- CHF 0.9 million

	<u>Comptes 2015</u>	<u>Budget 2016</u>	<u>Comptes 2016</u>	<u>Ecarts (+/-) B2016 - C2016</u>	
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>%</u>
Patentes, concessions	3'254'574.50	3'919'500	3'027'703.05	-891'796.95	-22.8

L'insuffisance de revenus résulte de la taxe sur les équipements communautaires au Service d'urbanisme (-CHF 0.6 million), en effet, les revenus y relatifs se matérialiseront en fonction de l'entrée en force des futurs plans partiels d'affectation (PPA) et, à la Police du commerce, à la diminution des revenus liés aux heures de prolongation des établissements (-CHF 0.4 million). Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation des taxes et émoluments liées à la hausse des permis de construire (+CHF 0.2 million).

42 Revenus des biens**+ CHF 37.2 millions**

	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart (+/-) B2016 - C2016	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts, prêts et participations	20'974'103.30	11'468'000	16'720'514.07	5'252'514.07	45.8
Revenu des immeubles du patrimoine financier	33'538'377.49	34'960'700	32'094'218.83	-2'866'481.17	-8.2
Revenu des biens du patrimoine administratif	40'195'821.23	42'340'200	41'577'666.09	-762'533.91	-1.8
Autres revenus	69'556'435.74	3'826'900	39'364'260.67	35'537'360.67	928.6
Total	164'264'737.76	92'595'800	129'756'659.66	37'160'859.66	40.1

Sous le poste « Intérêts, prêts et participations », au Service des finances, plusieurs éléments significatifs sont à relever : les intérêts moratoires sur les taxations des personnes physiques et morales (chiffres communiqués par l'ACI) supérieurs aux prévisions (+CHF 1.6 million), le dividende provenant de Gaznat inférieur au budget de CHF 1.5 million et la plus-value réalisée sur la vente d'action REC (Romande Energie Commerce) (+CHF 1.9 million). Cette opération a été réalisée conformément au préavis N°2015/62 qui prévoyait d'utiliser le produit de cette vente pour acheter des actions Romande Energie Holding S.A. (REH) et ainsi, de renforcer le partenariat stratégique avec la société faitière. La réévaluation de ces mêmes actions à leur valeur vénale à la fin de l'année 2016 entraîne une augmentation de revenus de CHF 2.9 millions.

Au Service du logement et des gérances, sous le poste « revenus des immeubles du patrimoine financier », la baisse est liée à la perte des revenus locatifs des immeubles Riponne 10 et Ansermet 2 vendus à l'Etat de Vaud (-CHF 2.2 millions); Cette perte est compensée par un prélèvement dans le Fonds de rénovation et assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine financier conformément aux règles de gestion du fonds.

Sous le poste « Autres revenus », l'importante augmentation de CHF 35.5 millions s'explique, d'une part, au Service des finances, par la plus-value résultant du transfert de la participation dans Romande Energie Holding du patrimoine administratif au patrimoine financier (+CHF 16.3 millions) et à la dissolution de la provision pour risque de perte sur titres (+CHF 9.5 millions) et, d'autre part, aux Services industriels, au Service du gaz et du chauffage à distance, par la comptabilisation de produits extraordinaires (CHF 5.3 millions) résultant des décomptes définitifs des achats de gaz 2014 et 2015 auprès de Gaznat.

43 Taxes, ventes et prestations facturées**- CHF 22.2 millions**

	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart (+/-) B2016 - C2016	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Taxes, redevances et prestations de services	280'842'194.07	296'619'400	287'241'045.29	-9'378'354.71	-3.2
Ventes diverses (hors SEL, GAZ-CAD)	62'537'707.64	60'341'500	62'281'766.46	1'940'266.46	3.2
Frais facturés à des tiers, remboursements	16'848'014.34	13'413'600	16'350'712.31	2'937'112.31	21.9
Amendes	28'116'899.48	28'715'000	25'618'250.00	-3'096'750.00	-10.8
Autres contributions	28'169'051.38	28'224'600	28'756'626.90	532'026.90	1.9
Sous-total	416'513'866.91	427'314'100	420'248'400.96	-7'065'699.04	-1.7
Ventes d'énergie des SiL (SEL, GAZ-CAD)	303'597'236.78	273'450'000	258'289'690.20	-15'160'309.80	-5.5
Total	720'111'103.69	700'764'100	678'538'091.16	-22'226'008.84	-3.2

Aux Services industriels, les ventes d'énergie ont enregistré une baisse de CHF 15.2 millions résultant principalement, au Service du gaz et du chauffage à distance, de baisse des tarifs du gaz et de la chaleur interne au chauffage à distance (- CHF 12.1 millions). Quant au Service de l'électricité, il enregistre une légère baisse de CHF 1.1 million. Ces chiffres sont à mettre en relation avec les achats d'énergie (voir chapitre 31).

Sous le poste « Taxes, redevances et prestations de services », la diminution résulte de plusieurs éléments :

(en millions de CHF)

- Au Corps de police, report de la facturation de nouvelles prestations -3.9
- Au Service de l'eau, taxes de raccordements +1.5
- Au Service de la propreté urbaine, baisse des recettes liées à la gestion des déchets -0.9

Aux SIL les principales variations sont :

- au Service du gaz et du CAD, raccordement « clés en mains » -1.0
- au Service de l'électricité, timbre d'acheminement -1.2
- au Service du multimédia, téléphonie et télévision interactive -1.6
- au Service commercial, vente de systèmes photovoltaïques -1.2

Sous le poste « Frais facturés à des tiers, remboursements », il est à relever l'augmentation, au Service d'accueil de jour de l'enfance, des remboursements de subventions des garderies privées subventionnées (+ CHF 0.9 million).

Au Corps de police, les amendes sont restées en dessous du budget de CHF 3.1 millions. Cette diminution est due à plusieurs facteurs, notamment à la présence de nombreux travaux sur les routes et à une manière de conduire plus respectueuse de la part des usagers.

44 Part à des recettes sans affectation

- CHF 1.7 million

	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart (+/-) B2016 - C2016	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Impôts sur les gains immobiliers	6'074'642.50	7'000'000	5'276'908.05	-1'723'091.95	-24.6

L'impôt sur les gains immobiliers, sujet à fluctuation, est resté en dessous du budget de CHF 1.7 million.

45 *Dédommagements de collectivités publiques*

- CHF 10.5 millions

	Comptes	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2016	B2016 - C2016	%
	CHF	CHF	CHF	CHF	
Fonds de péréquation intercommunal	186'835'662.00	184'100'000	178'899'791.00	-5'200'209.00	-2.8
Facturation à l'Académie de police de Savatan	1'124'350.10	978'000	974'900.00	-3'100.00	-0.3
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'277'322.55	8'718'100	8'220'624.55	-497'475.45	-5.7
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'491'832.93	2'340'000	1'425'235.42	-914'764.58	-39.1
Participation cantonale à l'aide au logement	514'757.00	900'000	511'516.00	-388'484.00	-43.2
Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles et allocations familiales	3'264'537.80	3'840'900	4'083'049.77	242'149.77	6.3
Participations diverses aux charges du Service social	27'168'840.90	27'946'800	27'016'378.75	-930'421.25	-3.3
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	11'688'599.22	11'923'900	11'356'546.25	-567'353.75	-4.8
Participations diverses aux frais des Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'732'488.40	7'089'300	6'777'474.10	-311'825.90	-4.4
Contribution selon la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	8'056'427.00	9'161'400	8'481'337.55	-680'062.45	-7.4
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	18'052'114.80	18'707'900	17'979'265.68	-728'634.32	-3.9
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	4'796'812.35	6'471'300	5'819'469.00	-651'831.00	-10.1
Autres dédommagements	2'082'895.55	2'197'000	2'319'664.09	122'664.09	5.6
Total	281'086'640.60	284'374'600	273'865'252.16	-10'509'347.84	-3.7

Relevons ici que, s'agissant de la péréquation intercommunale, compte tenu des résultats définitifs de 2015 enregistrés dans l'exercice 2016, le retour du fonds de péréquation ainsi que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques ont été inférieurs aux prévisions de quelque CHF 2.7 millions (voir chapitre 35).

Au Service de protection et sauvetage, la participation versé par le Service cantonal de la Santé publique pour couvrir l'excédent de charges du déficit du groupe sanitaire a été adaptée suite à un rattrapage de facturation.

Au Services des assurances sociales, la diminution est liée au transfert de la gestion de plusieurs tâches au siège de la Caisse cantonale AVS, diminution par ailleurs compensée par une baisse de charges équivalente.

Du fait d'un excédent de charges de l'Office régional de placement inférieur aux prévisions, la participation versée par la Confédération a été réduite de 0.4 million.

Au Service social, la diminution est due à la répartition de la subvention cantonale dans les comptes des unités du Service qui varie proportionnellement aux effectifs de ces unités en relation avec le nombre de dossiers RI.

Au Service d'accueil de jour de l'enfance, une augmentation moins élevées que prévu des places ouvertes dans les CVE et les APEMS a entraîné une diminution des aides au démarrage de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants.

Par ailleurs, les charges nettes d'exploitation de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des communes.

46 Subventions acquises**+ CHF 0.1 million**

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart (+/-) B2016 - C2016	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Subventions de la Confédération et du Canton pour les forêts	469'152.27	440'000	410'638.80	-29'361.20	-6.7
Subventions de l'Etat relatives à la lutte contre le racisme	793'170.00	846'200	786'170.00	-60'030.00	-7.1
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	266'760.00	190'000	460'620.35	270'620.35	142.4
Subventions de l'Etat pour les travaux sur les routes en traversée de localité	160'269.00	300'000	0.00	-300'000.00	-100.0
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	946'351.50	943'000	946'334.00	3'334.00	0.4
Subventions de l'Etat du Valais relatives aux protections contre les chutes de pierres au barrage de Lavey	70'370.37	0	0.00	0.00	-
Subventions de l'Etat pour une campagne de prospection géophysiques de l'agglomération lausannoise	0.00	0	46'296.30	46'296.30	-
Subventions de l'Etat relatives à un projet d'échanges d'informations dans le cadre du contrôle des habitants	80'000.00	105'500	105'520.00	20.00	0.0
Autres subventions	365'413.10	195'200.00	347'514.70	152'314.70	78.0
Total	3'151'486.24	3'019'900	3'103'094.15	83'194.15	2.8

Les subventions de l'Etat relatives à la lutte contre le racisme sont liées aux conventions de financement signées avec le Canton. Une participation portée au budget du Bureau lausannois pour les immigrés a été versée au Service du travail pour deux mesures figurant dans le programme communal d'insertion visant à favoriser l'insertion des femmes migrantes.

Au Service de protection et sauvetage, certaines subventions fixes de l'ECA ont été transférée du groupe 45 « Dédommagement de collectivités publiques ».

Au Service des routes et de la mobilité, aucune participation du Canton pour des travaux d'entretien sur les routes en traversée de localité n'a été perçue par la Ville.

Sous le poste « Autres subventions », au Service des parcs et domaines, la subvention du Fonds du CO2 des Services industriels pour la réparation de l'installation de production de biogaz des Saugealles est liée aux dépenses et a été supérieure au budget.

48 Prélèvements sur les réserves**- CHF 21.4 millions**

	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart (+/-) B2016 - C2016	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds spécial pour risque de tournées en faveur du Théâtre de Vidy	0.00	0	83'323.00	83'323.00	-
Fonds de rénovation d'immeubles	0.00	0	2'845'740.29	2'845'740.29	-
Fonds de péréquation de la STEP	1'203'925.94	6'832'900	3'698'814.57	-3'134'085.43	-45.9
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	984'774.69	1'712'000	0.00	-1'712'000.00	-100.0
Fonds du Service de l'eau	10'649'595.45	4'124'400	5'573'008.34	1'448'608.34	35.1
Fonds de réserve générale du SSL	70'250.00	50'000	207'718.15	157'718.15	315.4
Provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	355'798.10	0	2'152'225.98	2'152'225.98	-
Fonds des SiL	23'838'021.65	44'291'000	21'001'073.75	-23'289'926.25	-52.6
Provision générale pour risques TVA	754'100.00	0	0.00	0.00	-
Provision pour les Datacenters (SOI)	417'789.25	0	0.00	0.00	-
Total	38'274'255.08	57'010'300	35'561'904.08	-21'448'395.92	-37.6

Au Service de la culture, un prélèvement sur le Fonds pour risque de tournée en faveur du Théâtre de Vidy a été effectué afin de prendre en charge le déficit du théâtre résultant de l'abandon du taux plancher par la BNS.

Au Service du logement et des gérances, les prélèvements non budgétés dans le Fonds de rénovation d'immeubles sont dus, d'une part, à la compensation des amortissements des dépenses relatives au crédit pour une première étape d'assainissement énergétique et de rénovation des bâtiments du patrimoine financier et, d'autre part, à la compensation de la perte de revenus nets des immeubles Riponne 10 et Ansermet 2 vendus à l'Etat de Vaud.

Au Service de la propreté urbaine, à l'unité Gestion des déchets, le résultat d'exploitation n'a pas nécessité de prélèvement dans le Fonds de réserve pour la gestion de déchets.

Au Service de l'eau, à l'Unité eau potable, le préavis relatif à la rénovation du réservoir du Calvaire prévoit que l'intégralité des dépenses d'investissements soient financées par le Fonds de réserve et de renouvellement du service. Un montant supplémentaire de CHF 1.3 million a donc été prélevé sur le fonds correspondant à l'amortissement des dépenses d'investissements 2016. Aux Unités évacuation des eaux claires et usées et traitements des eaux usées, les résultats d'exploitation de ces unités liées à l'épuration des eaux ont entraîné un recours moindre que prévu au Fonds de péréquation de la STEP.

Au Service des écoles primaires et secondaire, un prélèvement non budgété de CHF 2.2 millions dans la provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaire a été effectué afin de compenser les amortissements des dépenses du crédit relatif au préavis N°2015/45 « Assainissements et créations de classes dans les bâtiments ou sites scolaires; utilisation de la provision de CHF 8 millions constituée dans le cadre du bouclage des comptes 2013 ».

Enfin, aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance, le Service de l'électricité et le Service du multimedia ont procédé aux opérations suivantes (écarts par rapport au budget) :

(en millions de CHF)

• Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le CAD	+0.4
• Fonds de réserve et de renouvellement du gaz	-2.3
• Fonds de réserve et de renouvellement du CAD	-2.6
• Fonds de péréquation du gaz	-7.2
• Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement du gaz	-9.0
• Fonds de péréquation du CAD	+2.5
• Fonds de réserve et de renouvellement de l'électricité de Lavey	-0.6
• Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité	-1.6
• Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique	+0.3
• Fonds de péréquation pour le multimedia	-3.4

2.3 *Compte des investissements du patrimoine administratif*

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	113'462'314.15	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	9'103'656.33	
Marchandises et approvisionnements (augmentation du stock)	684'867.13	
Prêts et participations permanentes	1'327'204.00	
Prêts et participations permanentes		1'502'724.00
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente)	8'078'098.20	
Subventions et recettes pour investissements		17'720'093.10
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		340'686.67
Investissements nets		113'092'636.04
Sous-total	<u>132'656'139.81</u>	<u>132'656'139.81</u>
FINANCEMENT		
Investissements nets	113'092'636.04	
Amortissement du patrimoine administratif		123'495'298.71
Reprise de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement		242'299.72
Augmentation des provisions		14'638'369.56
Excédent d'autofinancement	25'283'331.95	
Autofinancement du compte de fonctionnement	<u>138'375'967.99</u>	<u>138'375'967.99</u>

Les investissements du patrimoine administratif se sont élevés à CHF 132.7 millions au brut (CHF 113 millions au net), soit CHF 50.2 millions en dessous du chiffre prévu au budget (CHF 182.8 millions). Ceci s'explique par des décalages de projets ou des dépenses annuelles inférieures au plan des investissements.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à un montant de CHF 138.4 millions et permet de couvrir l'intégralité des investissements de la Ville. Les dépenses d'investissements de ces prochaines années demeureront cependant très élevées. Pour mémoire le budget 2017 prévoit des dépenses de CHF 232.5 millions et la moyenne des dépenses d'investissements planifiées sur la période 2017 à 2021 s'élève à CHF 173 millions par année environ, compte tenu du projet Métamorphose notamment.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2016 :

	Dépenses 2016	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en millions de CHF)</i>	
<u>Administration générale et culture</u>		
Evolution RECOLTE 2013-2017		1.5 1.5
<u>Sports, intégration et protection de la population</u>		
Centre lausannois d'aviron - rénovation		1.2 0.8
<u>Logement et sécurité publique</u>		
Entretien et importants travaux de rénovation de bâtiments du PA et du PF		2.3 3.7
Immeuble Pré-du-Marché / rue Neuve 2 – rénovation complète		2.6 1.8
Musée historique de Lausanne		2.2 3.2

Travaux

Aménagement de la route de contournement de la Sallaz	1.1	1.2
Aménagement de la place de la Sallaz	5.3	2.9
Rénovation et extension de la voirie	5.9	5.6
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics	3.1	1.6
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	5.9	5.0
Rénovation du réservoir du Calvaire	2.5	1.0
PALM – réalisation de mesures de mobilité douce	1.3	1.2

Enfance, jeunesse et cohésion sociale

Réaffectation et transformation de la Maison du Désert	1.4	3.1
Collège de Saint-Roch : réfection et assainissement des salles de gymnastique	4.1	4.0
Rentrée scolaire 2015 – construction de trois pavillons modulaires durables	3.1	3.0
Assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires	2.2	3.5
Transformation du collège de Petit-Vennes en une structure de la petite enfance	1.6	1.5

Finances et patrimoine vert

Renaturation du lac de Sauvabelin	1.7	2.5
-----------------------------------	-----	-----

Services industriels

Remplacements et extensions ordinaires	15.2	14.4
Construction d'une chaudière à eau surchauffée à l'usine de Pierre-de-Plan	2.8	0.9
Renouvellement du réseau de distribution électrique (1 ^{ère} et 2 ^e phase)	1.8	4.1
Renouvellement du réseau de distribution électrique (3 ^e phase)	6.2	8.0
Plan lumière Lausanne	1.7	2.5
Rénovation du poste électrique de Romanel-sur-Lausanne	4.1	7.2

Métamorphose

Déplacement de la route de Romanel	1.6	1.3
Centre sportif de la Tuilière : création d'un centre de football et d'athlétisme	6.0	23.4
Stade de la Tuilière – phase des études	4.7	2.5

2.4 Plafond d'endettement

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2016, la dette brute et l'endettement net évoluent comme suit :

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2016	Variation
Dette brute	2'484.4	2'466.1	- 18.3
Endettement net	2'015.6	1'999.8	- 15.8

Rappelons que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à CHF 2.4 milliards. Il est à relever ici que l'endettement net diminue pour la quatrième année consécutive (- CHF 85.9 millions en 2015, - CHF 12.7 millions en 2014 et - CHF 35.2 millions en 2013).

La situation actuelle résulte des différentes mesures qui ont été mises en œuvre depuis l'année 2012 par la Municipalité afin d'améliorer durablement la situation financière de la Ville.

2.5 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser **CHF 132'890'122.51**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'ACI, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2016 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2016 mais non encore encaissés au 31 décembre 2016.

115 Débiteurs **CHF 177'274'599.67**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2016.

120 Titres **CHF 85'599'096.08**

L'augmentation de ce poste de CHF 51 millions par rapport à 2015 est due principalement à deux éléments. Selon le préavis N 2015/62 « Ventes des actions Romande Energie Commerce (REC) et achat d'actions conventionnées de Romande Energie Holding (REH) », la Ville a vendu courant 2016 ses actions REC et a utilisé le produit de cette vente pour renforcer son partenariat stratégique avec Romande Energie Holding (REH) en achetant des actions de la société faîtière. Ainsi, le transfert des actions REH du patrimoine administratif au patrimoine financier (voir poste 15 ci-dessous) et le rachat de nouvelles actions a contribué à l'augmentation de ce poste pour plus de 35 millions. L'augmentation du capital de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. a, elle, contribué à hauteur de CHF 16 millions.

122 Prêts **CHF 24'000'001.00**

Ce montant correspond au solde du prêt octroyé à LFO S.A. (Lausanne Fibre Optique) pour le paiement du rachat du réseau de la Ville, présenté distinctement sous ce chapitre dans un but de transparence.

123 Immeubles **CHF 330'962'043.63**

L'augmentation de ce poste par rapport à 2015 (+ CHF 0.9 million) résulte principalement des acquisitions effectuées en 2016.

13 Actifs transitoires **CHF 49'708'241.44**

Sont compris dans cette position, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2016 encaissés au début 2017.

Patrimoine administratif **CHF 1'297'382'426.08**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de CHF) :

Solde au 1 ^{er} janvier 2016		1'298'286
Investissements bruts		132'656
		<u>1'430'942</u>
dont à déduire :		
– Dissolution provision pour risques de perte sur titres	-9'498	
– Recettes d'investissements	19'563	
– Amortissements	123'495	133'560
Solde au 31 décembre 2016		<u><u>1'297'382</u></u>

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

14 Investissements du patrimoine administratif CHF 1'146'734'894.59

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

15 Prêts et participations permanentes CHF 109'373'450.56

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

Rappelons que la participation dans EOS Holding S.A. est comptabilisée à la valeur nominale (CHF 67'199'700.00) et que la société n'est pas cotée à la bourse.

La participation dans Romande Energie Holding S.A. a été transférée du patrimoine administratif au patrimoine financier et figure dorénavant sous le poste 120 « Titres » ci-dessus. Au 1^{er} janvier 2016, cette participation était comptabilisé à la valeur nominale (CHF 411'850) et, lors de son transfert au patrimoine financier, elle a été réévaluée à sa valeur vénale générant une plus-value de CHF 16.3 millions.

16 Subventions d'investissements CHF 17'171'193.10

L'essentiel de ce poste concerne la subvention pour la modernisation du site du Palais de Beaulieu.

17 Autres dépenses à amortir CHF 24'102'887.83

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 « Investissements » ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

18 Avances aux financements spéciaux CHF 11'092'839.72

Une nouvelle présentation au brut des soldes des fonds, auparavant présenté au net sous le poste 28 « Provisions et fonds de renouvellement », a été appliquée en 2016. Le montant de CHF 11.1 millions correspond à une avance de CHF 8.1 millions pour le Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité et une de CHF 2.1 millions pour le Fonds de péréquation de la STEP.

19 Découvert CHF 991'108'450.89

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de CHF) :

Etat au 1 ^{er} janvier 2016	991'351
--------------------------------------	---------

Excédent de revenus du compte de fonctionnement de 2016 -242

Etat au 31 décembre 2016 991'109

Un potentiel de réserve latente existe également sur les immeubles du patrimoine financier qui figurent actuellement au bilan pour CHF 331 millions (voir chapitre 123 du bilan). Un travail d'estimation à la valeur de marché est actuellement en cours et permettra prochainement de chiffrer la réserve latente. Ici aussi, les bases légales ne permettent pour l'instant pas une revalorisation.

PASSIF

21 Dettes à court terme CHF 788'400'000.00

Cette position englobe, d'une part, l'ensemble des prêts à court terme d'une durée inférieure à 12 mois (CHF 538.4 millions) et, d'autre part, l'ensemble des dettes à moyen et long terme dont le dénouement est prévu à court terme (CHF 250 millions). Parmi ces montants, CHF 450 millions concernent des emprunts à court terme liés à des swaps de taux d'intérêts et donc non exposés à un risque de variation de taux d'intérêts.

22 Dettes à moyen et à long termes CHF 1'677'687'500.00

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2016, les opérations suivantes ont été réalisées :

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunts effectués			
Emprunt privé	1'000'000	0.7500	2016 - 2031
Total	1'000'000		
Remboursements			
Emprunt privé	75'000'000	2.4880	2006 - 2016
Emprunt privé	40'000'000	2.4880	2006 - 2016
Emprunt privé	35'000'000	2.4880	2006 - 2016
Emprunt privé	1'200'000	0.9050	2011 - 2016
Emprunt privé	50'000'000	2.1400	2012 - 2019 1)
Amortissement financier	5'000		
Total	201'205'000		
Emprunts échus dans l'exercice suivant et présentés à court terme			
Emprunt privé	100'000'000	2.8900	2007 - 2017
Emprunt privé	50'000'000	2.8300	2009 - 2017
Emprunt public	100'000'000	2.0800	2013 - 2017
Total	250'000'000		
Variation des emprunts à long terme	-450'205'000		

1) Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux remboursé par anticipation

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique CHF 29'904'099.66

Les disponibilités de trois fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt.

24 Provisions CHF 103'866'955.29

L'augmentation de ce poste s'explique par la constitution d'une nouvelle provision de CHF 4.6 millions pour la couverture du déficit du Centre intercommunal de glace de Malley/Centre sportif de Malley qui devra procéder à l'amortissement extraordinaire des installations actuelles non encore amorties et vouées à la destruction courant le printemps 2017.

25 Passifs transitoires CHF 116'915'280.96

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2016 ou des recettes perçues d'avance.

28 Fonds de renouvellement et réserve CHF 261'017'108.41

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après. Les mouvements significatifs enregistrés sous ce poste (+ CHF 25.7 millions) sont, au Service des finances, une attribution de CHF 22 millions dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs nouvellement créé, au Service de l'eau, une attribution nette de CHF 12.1 millions dont CHF 9.2 millions pour le Fonds de réserve pour le renouvellement de la station de Saint Sulpice et les prélèvements nets des Services industriels (- CHF 13.3 millions). De plus, CHF 11.1 millions supplémentaires sont à mettre en relation une nouvelle méthode de présentation des fonds appliquée en 2016 (voir commentaires sous le poste 18 « Avances aux financements spéciaux »).

3. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2017/16 de la Municipalité, du 27 avril 2017 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2016 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N 2017/16, du 27 avril 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Grégoire Junod

Le secrétaire : Simon Affolter

Annexes : Bilan général

Annexe au bilan

Préavis N° 2017/16 du 27 avril 2017 – Annexe

BILAN GENERAL

	2015	2016
1 ACTIF	3'086'480'896.15	3'105'096'660.93
Patrimoine financier	796'843'181.79	805'512'944.24
10 Disponibilités	2'648'094.24	4'080'839.91
100 Caisse	183'793.95	295'457.80
101 Comptes postaux	2'204'562.79	3'367'872.35
102 Banques	259'737.50	417'509.76
11 Avoirs	347'858'010.62	310'164'722.18
112 Impôts à encaisser	149'102'955.84	132'890'122.51
115 Débiteurs	198'755'054.78	177'274'599.67
12 Placements	388'702'982.95	441'559'140.71
120 Titres	34'617'310.00	85'599'096.08
122 Prêts	24'000'001.00	24'000'001.00
123 Immeubles	330'085'671.95	330'962'043.63
129 Autres placements	0.00	998'000.00
13 Actifs transitoires	57'634'093.98	49'708'241.44
Patrimoine administratif	1'298'286'963.75	1'297'382'426.08
14 Investissements	1'161'886'821.61	1'146'734'894.59
140 Terrains	5'882'017.10	5'706'523.55
141 Ouvrages de génie civil	739'108'905.66	735'213'912.32
143 Bâtiments	321'033'256.58	309'032'213.52
145 Forêts	12'865'678.40	12'865'678.40
146 Véhicules, machines et matériel	39'621'762.00	39'488'181.61
147 Marchandises et approvisionnements	8'748'118.92	9'432'986.05
149 Autres biens	34'627'082.95	34'995'399.14
15 Prêts et participations permanentes	101'550'845.56	109'373'450.56
Prêts et participations permanentes	111'048'970.56	109'373'450.56
Provision pour risques de pertes sur titres	-9'498'125.00	0.00
16 Subventions d'investissements	16'916'874.35	17'171'193.10
17 Autres dépenses à amortir	17'932'422.23	24'102'887.83
Financements spéciaux		
18 Avances aux financements spéciaux	0.00	11'092'839.72
19 DECOUVERT	991'350'750.61	991'108'450.89

Préavis N° 2017/16 du 27 avril 2017 – Annexe

	2015	2016
2 PASSIF	3'086'480'896.15	3'105'096'660.93
Engagements	2'851'194'997.02	2'844'079'552.52
20 Engagements courants	114'979'608.51	125'390'819.88
200 Créanciers	93'007'027.33	102'763'362.24
206 Comptes courants créanciers	1'608'677.90	1'457'186.98
209 Autres engagements courants	20'363'903.28	21'170'270.66
21 Dettes à court terme	356'500'000.00	788'400'000.00
210 Banques	356'500'000.00	538'400'000.00
219 Autres dettes à court terme	0.00	250'000'000.00
22 Dettes à moyen et à long termes	2'127'892'500.00	1'677'687'500.00
221 Emprunts à moyen et à long termes	1'427'892'500.00	1'077'687'500.00
223 Emprunts par obligations	700'000'000.00	600'000'000.00
23 Engagements envers des entités particulières	34'819'777.85	31'818'996.39
232 Fondations	1'707'853.69	1'914'896.73
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	33'111'924.16	29'904'099.66
24 Provisions	99'601'302.91	103'866'955.29
240 Provision pour risques de pertes sur débiteurs	45'000'000.00	45'875'182.95
241 Provision pour risques non assurés	3'899'227.50	2'969'744.58
241 Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	2'143'565.41	1'863'517.76
243 Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510.00	35'158'510.00
243 Provision pour risques dans le domaine du multimédia	12'000'000.00	12'000'000.00
249 Provision pour le Centre sportif de Malley	0.00	4'600'000.00
249 Provisions diverses	1'400'000.00	1'400'000.00
25 Passifs transitoires	117'401'807.75	116'915'280.96
28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	235'285'899.13	261'017'108.41

Préavis N° 2017/16 du 27 avril 2017 – Annexe au bilan

ANNEXE AU BILAN

	31.12.2015	31.12.2016
112 IMPOTS A ENCAISSER	149'102'955.84	132'890'122.51
<i>Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 26.4 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par une provision figurant au passif du bilan.</i>		

	31.12.2015	31.12.2016
115 DEBITEURS	198'755'054.78	177'274'599.67
<i>Dont à déduire le correctif d'actif relatif :</i>		
240 Provision pour risques de pertes sur débiteurs	-45'000'000.00	-45'875'182.95
Débiteurs nets	153'755'054.78	131'399'416.72

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016
120 TITRES			34'617'310.00	85'599'096.08
<i>Actions</i>			34'509'010.00	85'490'796.08
Banque Cantonale Vaudoise	10.00	861	23'677.50	23'677.50
Ecran P & P SA	500.00	63	20'001.00	1.00
La Vidynette A SA	50.00	2'735	510'079.50	510'079.50
Le Geai SA	50.00	425	21'250.00	21'250.00
LFO SA	100'000.00	100	0.00	0.00
Le Logis Familial SA	250.00	16	4'000.00	4'000.00
Medipol SA en liquidation	1.00	8'000	1.00	1.00
Romande Energie Holding SA	25.00	33'174	<i>au PA</i>	35'161'786.08
SILL Sté immobilière lausannoise pour le logement SA	1'000.00	36'000	20'000'000.00	36'000'000.00
SI-REN SA*	300'000.00	100	13'400'000.00	13'400'000.00
Vaud-Fribourg TV SA	40.00	21'304	530'001.00	370'001.00
* Capital-actions libéré à hauteur de 51.33%				
Parts sociales			108'300.00	108'300.00
CODHA Coopérative de l'habitat associatif	100.00	1'083	108'300.00	108'300.00

2

Préavis N° 2017/16 du 27 avril 2017 – Annexe au bilan

	31.12.2015	31.12.2016
122 PRETS	24'000'001.00	24'000'001.00
LFO SA - <i>créance postposée en 2016</i>	24'000'000.00	24'000'000.00
Vaud-Fribourg TV SA	1.00	1.00
<i>Dont à déduire le correctif d'actify relatif :</i>		
243 <i>Provision pour risques dans le domaine multimédia</i>	-12'000'000.00	-12'000'000.00
<i>Prêts nets</i>	12'000'001.00	12'000'001.00

	31.12.2015	31.12.2016
123 IMMEUBLES	330'085'671.95	330'962'043.63
Bâtiments locatifs*	231'415'668.45	234'180'099.25
Domaines agricoles	3'545'800.00	3'710'800.00
Vignobles	6'046'000.00	6'043'900.00
Terrains	49'506'093.00	40'735'638.20
Droits de superficie	67'692'964.70	74'015'050.38
Constructions en cours	1'080'280.00	1'477'690.00
Réserve sur immeubles	-29'201'134.20	-29'201'134.20

* Valeur ECA à l'indice 120 à fin 2016 : fr. 495'489'773.-

	31.12.2015	31.12.2016
129 AUTRES PLACEMENTS	0.00	998'000.00
Pour l'exercice 2016, la Ville a activé la valeur de son stock de vin en fin d'année.		

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2015	31.12.2016
		31.12.2016		
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES			111'048'970.56	109'373'450.56
Bourse communale				
<i>Parts sociales</i>			22'307.00	22'307.00
Boipac, société coopérative	25.00	4'000	1.00	1.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	290	0.00	0.00
Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux société coopérative	100.00	5	0.00	0.00
Coopérative Plateforme Bio Locale (BPL)	1'000.00	1	0.00	0.00
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	10.00	300	1.00	1.00
Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement (CVC)	10.00	850	1.00	1.00
Genossenschaft Feriendorf Fiesch	500.00	40	1.00	1.00
La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers	250.00	60	0.00	0.00
Logacop Société Coopérative Immobilière	100.00	10	1.00	1.00
Office du tourisme de Château-d'Oex	250.00	3	1.00	1.00
Société coopérative d'habitation Lausanne	300.00	50	0.00	0.00
Société coopérative de l'Asile du Marchairuz	100.00	45	0.00	0.00
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	100.00	200	1.00	1.00
Société Coopérative Immobilière La Maison Ouvrière	100.00	223	22'300.00	22'300.00
SODEFOR société coopérative	5'000.00	15	0.00	0.00
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement</i>				
Société coopérative de construction et d'habitation Domus	300.00	15	0.00	0.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	127	0.00	0.00
COOPELIA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100.00	182	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2015	31.12.2016
		31.12.2016		
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Actions</i>			82'558'663.00	82'116'812.00
Bâtir A SA - actions ordinaires	250.00	508	127'000.00	127'000.00
Bâtir A SA - actions privilégiées	100.00	301	30'100.00	30'100.00
Biopôle SA	10'000.00	5	0.00	0.00
Boisy TV SA	1'000.00	1'000	1'000'000.00	1'000'000.00
Centre intercommunal de glace de Malley SA	500.00	21	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley SA, actions privilégiées	100.00	6'000	0.00	0.00
Groupe CGN SA	25.00	11'634	2.00	2.00
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher SA	250.00	677	1.00	1.00
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	1'000.00	500	0.00	0.00
EOS Holding SA (valeur substantielle : 301.5 mios au 31.12.2015)	100.00	671'997	67'199'700.00	67'199'700.00
Epura SA	1'000.00	100	0.00	0.00
Forces motrices de l'Aboyeu SA	200.00	100	50'000.00	20'000.00
Forces motrices Hongrin-Léman SA (FMHL)	10'000.00	643	6'430'000.00	6'430'000.00
Gaznat SA Société pour l'Approvisionnement et le Transport du Gaz Naturel en Suisse Romande privilégiées A	1'000.00	1	1'000.00	1'000.00
Gaznat SA Société pour l'Approvisionnement et le Transport du Gaz Naturel en Suisse Romande ordinaires B	1'000.00	7'259	7'259'000.00	7'259'000.00
GEDREL SA	1'200.00	2'345	0.00	0.00
Heliswiss, Hélicoptère Suisse SA	500.00	60	1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2015	31.12.2016
		31.12.2016		
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Actions (suite)</i>				
ISDS Oulens SA	1'000.00	10	0.00	0.00
Maison du sport international SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	75.00	60	1.00	1.00
Mediaprofil SA	100.00	1'214	1.00	1.00
Parkings-Relais lausannois SA	1'000.00	100	0.00	0.00
Romande Energie Holding SA	25.00	0	411'850.00	<i>Transféré au PF</i>
SI Conservatoire de Lausanne SA	1'000.00	500	1.00	1.00
SI EJMA Lausanne SA	1'000.00	37	0.00	0.00
Sky Event SA	1'000.00	20	0.00	0.00
Société de construction SA	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Sucré Suisse SA	10.00	140	1.00	1.00
Télé-Villars-Gryon SA	50.00	100	0.00	0.00
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO)	100.00	91	0.00	0.00
Transhelvetica SA pour une voie navigable transhelvétique	1'000.00	0	1.00	0.00
Transports publics de la Région Lausannoise SA	250.00	58'338	1.00	1.00
Transports Publics du Chablais SA	10.00	19	1.00	1.00
Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix SA	10.00	312	1.00	1.00
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	500.00	3'300	1.00	1.00
			31'654.00	10.00
Prêts hypothécaires				
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amortissement)	610'000.00		1.00	1.00
Caisse-association bétail bovin des Râpes, IIème rang (sans intérêts)	5'500.00		1.00	1.00
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500'000.00		1.00	1.00
Fondation des constructions paroissiales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement)	800'000.00		1.00	1.00
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement)	150'000.00		1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2015	31.12.2016
		31.12.2016		
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Prêts hypothécaires (suite)</i>				
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1'056'000.00		1.00	1.00
Foyer du Servan, III ^{ème} rang (sans intérêts ni amortissement)	50'000.00		1.00	1.00
La Maison familiale, III ^{ème} rang (sans intérêts)	31'644.00		31'644.00	0.00
LOGACOP	280'000.00		1.00	1.00
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
			6'000'000.00	4'500'000.00
<i>Capitaux de fondations à amortir</i>				
Fondation de Beaulieu – Fonds droit privé	33'000'000.00		6'000'000.00	4'500'000.00
			17'985'604.56	18'603'821.56
<i>Prêts</i>				
Compagnie générale de Navigation			1.00	1.00
Coopérative d'habitation B612 - Curtat 18-20-22			300'000.00	300'000.00
Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts)			880'000.00	840'000.00
Demont Patrick - Domaine des Saugealles			42'500.00	37'500.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Mont-d'Or 42			695'000.00	695'000.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Bonne-Espérance 30-32			1'143'617.00	1'119'617.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Boveresses			1'646'430.30	1'604'430.30
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Clochette			1'266'200.00	1'245'200.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Florency			519'410.45	508'410.45
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – La Bourdonnette			4'202'553.86	4'032'553.86
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Prélaz			1'244'779.90	1'221'779.90
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Praz-Séchaud 11 à 30			3'550'000.00	3'500'000.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2015	31.12.2016
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Prêts (suite)</i>				
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Rôtillon îlot B			587'350.00	578'350.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – St-Roch			236'371.05	230'371.05
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Bérée 66			0.00	1'072'204.00
Fondation Pro Habitat – Av. du Temple			779'821.00	753'436.00
Fondation Pro Habitat – Borde 34-44			891'570.00	864'968.00
Logacop – Ch. Petit-Flon			0.00	0.00
Services industriels				
<i>Participations permanentes</i>				
			4'175'500.00	4'130'500.00
Société Coopérative VSG ASIG (parts libérées à 60 %)	5'000.00	14	0.00	0.00
Cadouest SA	1'000.00	4'000	3'823'000.00	3'823'000.00
Neo Technologies SA	100.00	9'775	0.00	0.00
RhônEole SA	100.00	4'500	0.00	0.00
Romande Energie Commerce SA	100.00	0	300'000.00	0.00
Securelec-Vaud SA	100.00	443	42'500.00	42'500.00
Spontis SA	10.00	26'500	10'000.00	26'500.00
<i>Prêts</i>				
Spontis SA			275'242.00	0.00
			275'242.00	0.00
18 AVANCES AUX FINANCEMENTS SPECIAUX				
	0.00		11'092'839.72	11'092'839.72
<i>A fin 2015, ces avances étaient présentées dans la nature 28 au passif.</i>				
Fonds de péréquation de la STEP	0.00		2'104'824.18	2'104'824.18
Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité	0.00		8'841'502.74	8'841'502.74
Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement du gaz	0.00		146'512.80	146'512.80

	31.12.2015	31.12.2016
21 DETTES A COURT TERME	356'500'000.00	788'400'000.00
<i>Emprunts à court terme</i>	<i>6'500'000.00</i>	<i>88'400'000.00</i>
Banques	6'500'000.00	58'400'000.00
Collectivités publiques	0.00	0.00
Autres	0.00	30'000'000.00
<i>Emprunts à court terme combinés avec des swaps de taux</i>	<i>350'000'000.00</i>	<i>450'000'000.00</i>
Banques	175'000'000.00	295'000'000.00
Collectivités publiques	0.00	0.00
Autres	175'000'000.00	155'000'000.00
Emprunts à moyen et à long terme échus dans les douze prochains mois	0.00	250'000'000.00
22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES	2'127'892'500.00	1'677'687'500.00
221 Emprunts à moyen et à long termes	1'427'892'500.00	1'077'687'500.00
<i>Emprunts auprès de la FLAT</i>	<i>1'200'000.00</i>	<i>1'000'000.00</i>
0.905% 2011-2016	1'200'000.00	0.00
0.750% 2016-2031	0.00	1'000'000.00
<i>Emprunts auprès du FIR (Fonds d'investissement rural)</i>	<i>42'500.00</i>	<i>37'500.00</i>
0.000% 2014-2024	42'500.00	37'500.00
<i>Emprunts auprès de caisses de pensions</i>	<i>376'650'000.00</i>	<i>326'650'000.00</i>
2.8300% 2009-2017	50'000'000.00	0.00
4.0000% 2009-2039	144'250'000.00	144'250'000.00
3.5000% 2012-2052	182'400'000.00	182'400'000.00
<i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i>	<i>30'000'000.00</i>	<i>30'000'000.00</i>
3.0000% 2009-2019	10'000'000.00	10'000'000.00
2.9500% 2009-2019	10'000'000.00	10'000'000.00
2.7500% 2010-2020	10'000'000.00	10'000'000.00
<i>Emprunts auprès de banques</i>	<i>1'020'000'000.00</i>	<i>720'000'000.00</i>
2.4880% 2006-2016	75'000'000.00	0.00
2.4880% 2006-2016	40'000'000.00	0.00
2.4880% 2006-2016	35'000'000.00	0.00
3.2950% 2006-2020	100'000'000.00	100'000'000.00
2.8900% 2007-2017	100'000'000.00	0.00
3.1460% 2007-2019	100'000'000.00	100'000'000.00
2.9200% 2008-2018	100'000'000.00	100'000'000.00
3.3925% 2008-2018	100'000'000.00	100'000'000.00
3.3500% 2008-2021	100'000'000.00	100'000'000.00
3.1850% 2008-2023	100'000'000.00	100'000'000.00
2.9850% 2009-2019	20'000'000.00	20'000'000.00
2.8950% 2010-2020	50'000'000.00	50'000'000.00
2.9250% 2010-2020	50'000'000.00	50'000'000.00
2.1400% 2012-2019 1)	50'000'000.00	0.00

1) Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux remboursé par anticipation

	31.12.2015	31.12.2016
223 Emprunts par obligations	700'000'000.00	600'000'000.00
1.6250% 2011-2022	100'000'000.00	100'000'000.00
2.0800% 2012-2022 1)	100'000'000.00	0.00
1.2500% 2012-2024	100'000'000.00	100'000'000.00
1.3750% 2013-2023	100'000'000.00	100'000'000.00
1.5000% 2013-2028	100'000'000.00	100'000'000.00
1.0000% 2014-2022	100'000'000.00	100'000'000.00
0.6250% 2015-2030	100'000'000.00	100'000'000.00
<i>1) Emprunt à taux flottant 4 ans combiné avec un swap de taux 10 ans</i>		
23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES	34'819'777.85	31'818'996.39
232 Fondations	1'707'853.69	1'914'896.73
Fondation Edouard et Hortense Pache	204'905.87	321'345.26
Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	832'159.93	746'155.58
Fondation lausannoise d'aide par le travail	670'787.89	847'395.89
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	33'111'924.16	29'904'099.66
Administration générale et culture		
<i>Fonds :</i>		
de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	729'532.72	911'065.47
pour l'entrée des jeunes dans la vie active	40'984.55	35'152.55
du développement durable	17'616'877.71	14'884'087.81
d'études et mesures en faveur des commerces lausannois	380'618.05	360'618.05
des arts plastiques de la commune de Lausanne	475'382.10	444'373.45
de l'art brut	82'599.27	186'931.81
Mudac, musée de design	56'232.10	58'608.98
Musée Historique de Lausanne	25'169.73	53'108.78
Sports, intégration et protection de la population		
<i>Fonds :</i>		
Culturel des communautés étrangères	53'503.00	67'103.00
Contribution de remplacement pour les constructions de protection civile	2'217'332.90	2'203'904.15
Commun promotion piscines rég.	7'022.35	17'022.35
Lausannois d'intégration	88'000.00	82'055.00
Logement et sécurité publique		
<i>Fonds :</i>		
Formation professionnelle	66'667.55	66'667.55
Travaux		
<i>Fonds :</i>		
"Solidarité internationale eau"	657'148.44	796'348.93

	31.12.2015	31.12.2016
23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)		
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)		
Enfance, jeunesse et cohésion sociale		
<i>Fonds :</i>		
de création et de développement des prestations d'accueil en faveur des enfants lausannois	99'380.46	89'380.46
soutien aux ludothèques	85'383.95	111'670.30
aide à la formation post-obligatoire	121'239.90	112'221.90
J.-J. Faure	62'000.00	60'000.00
Ecran	0.00	30'000.00
Giovanni Gialdini	16'175.85	10'575.85
Soutien projets d'ados + jeunes adultes	97'929.65	90'165.65
des écoles secondaires	78'714.77	63'714.75
Salvatore Marino	566'220.30	541'311.90
lausannois du 700 ^{ème} anniversaire de la Confédération	634'059.85	546'585.80
d'action sociale DEJCS	1'592'952.70	1'584'955.70
pour projets spéciaux DEJCS	42'916.08	38'860.58
Grumbach	114'058.90	82'430.05
Finances et patrimoine vert		
<i>Fonds :</i>		
compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés	279'317.75	283'705.40
Légende d'Automne	30'000.00	30'000.00
Raphael Garbiras	36'351.20	35'501.60
Services industriels		
<i>Fonds :</i>		
pour l'utilisation rationnelle de l'électricité (pour l'efficacité énergétique - FEE)	6'758'152.33	6'025'971.84

	31.12.2015	Variation 2016	31.12.2016
28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUELEMENT	235'285'899.13	25'731'209.28	261'017'108.41
Fonds de risques du Théâtre de Vidy	450'000.00	-83'323.00	366'677.00
Fonds de régularisation des loyers	344'705.00	114'129.50	458'834.50
Fonds du stationnement	2'000'000.00	0.00	2'000'000.00
Fonds de réserve lié à la gestion des déchets urbains	5'463'018.29	226'916.73	5'689'935.02
Fonds de péréquation de la STEP	1'593'990.39	-1'593'990.39	0.00
<i>A fin 2016, ce fonds est présenté dans la nature 18.</i>			
Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	38'000'620.00	9'218'000.00	47'218'620.00
Fonds de réserve général PDLASV	794'627.12	-127'305.04	667'322.08
Fonds d'égalisation des résultats	600'000.00	409'563.84	1'009'563.84
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	7'644'201.90	-152'225.98	7'491'975.92
Fonds de péréquation du gaz	18'400'000.00	0.00	18'400'000.00
Fonds de péréquation du chauffage à distance	10'548'362.00	-3'548'362.00	7'000'000.00
Fonds de péréquation du Service de l'électricité	2'756'493.40	-264'452.90	2'492'040.50
Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité	-1'602'156.74	1'602'156.74	0.00
<i>A fin 2016, ce fonds est présenté dans la nature 18.</i>			
Fonds communal de péréquation pour l'éclairage public	1'247'202.28	1'656'919.77	2'904'122.05
Fonds de rénovation et assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine financier	40'000'000.00	-2'845'740.29	37'154'259.71
Fonds de réserve et de renouvellement d'eauservice	14'253'870.97	2'876'942.07	17'130'813.04
Fonds de réserve et de renouvellement gaz	12'473'263.99	-630'286.25	11'842'977.74
Fonds de réserve et de renouvellement chauffage à distance	5'680'685.10	-841'061.37	4'839'623.73
Fonds de réserve et de renouvellement distribution d'électricité	4'174'846.31	190'676.10	4'365'522.41
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Lavey	29'177'801.68	1'041'613.83	30'219'415.51
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité autres productions	2'167'064.06	430.00	2'167'494.06
Fonds de réserve et de renouvellement multimédia	3'459'956.26	100'000.00	3'559'956.26
Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique	682'393.60	714'049.00	1'396'442.60
Fonds de péréquation du Service du multimédia	12'217'236.60	-5'659'346.88	6'557'889.72
Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement du gaz	533'280.20	-533'280.20	0.00
<i>A fin 2016, ce fonds est présenté dans la nature 18.</i>			
Fonds de réserve et de renouvellement pour les activités de contracting	90'511.95	-3'502.70	87'009.25
Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le chauffage à distance et pour la maintenance de l'installation des Saugealles	2'133'924.77	1'831'675.62	3'965'600.39
Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs	0.00	22'031'013.08	22'031'013.08
Réserve pour impôts et fonds de péréquation	20'000'000.00	0.00	20'000'000.00

	31.12.2015	31.12.2016
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Garantie de découvert de la CPCL		
(art. 72c, LPP)		
Selon les nouvelles dispositions légales pour les institutions de prévoyance de droit public en capitalisation partielle :		
Part en répartition :	1'164'599'768.42	non disponible
<i>Informations complémentaires sur la CPCL :</i>		
– Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	68.1%	non disponible
– Degré de couverture global selon plan de recapitalisation	60.3%	61.6%
<i>Le découvert de la CPCL au 31.12.2016 n'était pas disponible lors de la publication des comptes 2016</i>		
	31.12.2015	31.12.2016
Cautionnements et garanties	428'584'457.31	393'818'692.47
<i>Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires</i>	<i>208'626'467.15</i>	<i>161'599'800.15</i>
Domaine :		
– logement	177'281'967.15	145'402'300.15
– enseignement	12'420'000.00	12'420'000.00
– sport	3'899'500.00	3'777'500.00
<i>Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires</i>	<i>192'174'964.16</i>	<i>210'132'646.32</i>
Domaine :		
– sport	12'000'000.00	18'966'666.66
– économie	120'592'333.35	158'040'200.05
– transports	74'607'630.81	33'125'779.61
<i>Engagements en qualité de porte-fort pour le service de la dette</i>	<i>27'326'750.00</i>	<i>21'629'970.00</i>
Domaine :		
– logement	4'148'000.00	4'098'000.00
– sport	23'178'750.00	17'531'970.00
<i>Engagements en qualité de porte-fort pour des baux à loyer</i>	<i>456'276.00</i>	<i>456'276.00</i>
Domaine :		
– logement (loyer annuel)	456'276.00	456'276.00
Montant initial des cautionnements et garanties octroyés	490'053'350.90	440'214'831.26

Leasing en cours

A fin 2016 les contrats de leasing en cours étaient les suivants (montants Hors Taxes) :

Nature de l'objet	Direction	Valeur à neuf	Date de conclusion	Echéance du contrat	Redevance annuelle	Cumul des redevances à payer
Une balayeuse aspiratrice	TX	231'301.65	01.01.08	31.10.17	23'514.60	19'595.50
Un Renault Kangoo	TX	19'351.85	01.12.11	30.11.18	2'992.20	5'735.05
Deux VW Caddy Fourgon	TX	45'925.90	01.06.12	31.05.19	7'029.60	16'988.20
Un VW Caddy Trendline	TX	26'787.05	01.06.12	31.05.19	4'100.40	9'909.30
Un VW Caddy Trendline	TX	27'043.50	01.06.12	31.05.19	4'139.40	10'003.55
Deux balayeuses 5000 XL	TX	462'187.85	01.07.13	30.06.20	58'881.00	206'083.50
Sept VW Caddy + Deux Renault Kangoo	TX	233'398.15	01.01.14	31.12.20	35'362.80	141'451.20
Quatorze aspirateurs de rue	TX	371'000.00	01.03.14	28.02.17	105'549.00	17'591.50
Quinze balayeuses	TX	1'868'597.25	01.07.14	30.06.20	290'075.40	1'015'263.90
Quatorze aspirateurs de rue	TX	371'000.00	01.07.14	30.06.19	68'655.60	171'639.00
Un aspirateur de rue	TX	26'500.00	01.01.15	31.12.19	4'904.40	14'713.20
Vingt-deux porte-outils	TX	3'625'179.25	01.10.16	30.09.24	454'245.60	3'520'403.40
Trois camionnettes Iveco	TX	947'940.00	01.02.16	31.01.23	139'246.80	847'084.70
					31.12.2015	31.12.2016

Risques liés aux procédures juridiques - engagement conditionnel

Montant
5'366'000

Montant
1'567'000

Services industriels

La vérification des coûts et tarifs 2009-2010 de l'énergie réalisée par l'EiCom est actuellement suspendue. Cette procédure pourrait à terme avoir des impacts financiers pour la Ville à ce stade difficilement quantifiables.

Nouveau système de rémunération EQUITAS

Des recours liés au nouveau système de rémunération EQUITAS sont actuellement traités par la Commission de recours individuels. Il est dès lors prématuré à ce stade de quantifier un éventuel engagement de la Ville. Une provision pourrait le cas échéant être constituée dans le futur en fonction des recours traités et pour autant que les informations soient suffisamment fiables pour la quantifier.

Situation des heures supplémentaires, optionnelles, vacances et jubilaires

20'076'366 **32'143'099**
(379'784 heures) (701'894 heures)

La situation des heures 2016 incluent également celles des jubilaires en cours d'acquisition (soit CHF 9.8 mios, environ 253'500 heures) alors que celles-ci ne sont pas incluses pour 2015. Ce montant de CHF 32.1 millions représente environ 5.5% du total des charges de personnel (CHF 579.2 millions)

Opérations à terme d'achats d'électricité

Montant
39'290'170

Montant
29'992'877

Les achats à terme d'électricité sont effectués selon une stratégie associant la couverture des besoins en énergie à un coût minimal et la gestion des risques de volume ainsi que de fluctuation des prix du marché liés aux positions ouvertes. Ils sont conclus dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance et toute opération à caractère spéculatif est proscrite. Seul est autorisé l'achat à terme de garanties d'origine et de produits donnant lieu à une livraison physique d'électricité.

	31.12.2015	31.12.2016
Opérations à terme sur devises	Montant	Montant
Les opérations à terme sur devises sont destinées à couvrir partiellement le risque de change sur les achats d'électricité en Euros	7'388'900	4'879'440
Autres informations	Montant	Montant
Garanties octroyées par des sociétés détenues à 100% : – SI-REN SA	3'825'700	3'301'100
Certificats d'émission CO₂		
Le certificat d'émission correspond à un droit d'émission de CO ₂ autorisé par le Système d'Echange de Quotas d'Emission de CO ₂ (SEQE) (remboursement de la taxe CO ₂ - utilisation de certificats) en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Ces certificats sont destinés à inciter les entreprises à augmenter leur part d'énergie renouvelable (biocombustible, géothermie, etc.).		
Nombre de certificats gratuits	58'168	49'931
Nombre de certificats achetés au prix de 11 francs l'unité:	120'000	120'000
Ententes intercommunales		
<i>Association de communes et ententes intercommunales</i>	<i>Forme juridique</i>	<i>Organe de révision / contrôle</i>
Transports eaux usées	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (<i>intégrés dans les comptes de la Ville</i>)
Collecteur d'eau	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (<i>intégrés dans les comptes de la Ville</i>)
Entente intercommunale relative à la réalisation de collecteurs communs + Entente intercommunale relative au transit des eaux usées	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (<i>intégrés dans les comptes de la Ville</i>)
Entretien de collecteurs	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (<i>intégrés dans les comptes de la Ville</i>)
Evacuation des eaux usées	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (<i>intégrés dans les comptes de la Ville</i>)
Organisation Régionale de Protection Civile de Lausanne-district	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (<i>intégrés dans les comptes de la Ville</i>)
Convention relative à la construction, l'entretien et la surveillance d'un collecteur d'évacuation des eaux usées à Grand-Vennes	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (<i>intégrés dans les comptes de la Ville</i>)
CSM - Centre sportif de Malley (anciennement Centre intercommunal de Glace de Malley)	Société anonyme	BfB Fidam révision SA à Renens

Ententes intercommunales (suite)

<i>Association de communes et ententes intercommunales</i>	<i>Forme juridique</i>	<i>Organe de révision / contrôle</i>
Exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne
Communauté touristique de la région lausannoise / Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	Entente	Néant / Contrôle des finances de la Ville de Lausanne
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Bassin Supérieur Talent	Association	Préfet du district d'Echallens
Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	Association	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne

Rapport de l'organe de révision au Conseil communal de la Commune de Lausanne – Exercice 2016

Contrôle des finances
de la Ville de Lausanne (CFL)

Avenue Jean-Jacques Mercier 1
1003 LAUSANNE



RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES COMMUNAUX

Au Conseil communal de la commune de Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'auditeur, et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes communaux ci-joints de la commune de Lausanne, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, et l'annexe, intégrant notamment la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

RESPONSABILITE DE LA MUNICIPALITE

La responsabilité de l'établissement des comptes communaux, conformément aux dispositions légales cantonales, incombe à la Municipalité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes communaux afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Municipalité est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes communaux. Nous avons effectué notre audit conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), aux directives de révision édictées par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes communaux. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes communaux puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes communaux, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes communaux dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour former notre opinion d'audit avec réserves.

**MOTIF DE L'OPINION AVEC RESERVES**

1. Réserve relative au risque multimédia

L'estimation de la valeur des prêts doit être effectuée en lien avec la solvabilité des bénéficiaires et les engagements contractuels existants. Une provision pour risque dans le domaine du multimédia a été constituée à hauteur de CHF 12 millions. Selon notre appréciation, elle reste insuffisante au vu de la convention de postposition du prêt concerné, dont le montant est de CHF 24 millions à ce jour. En conséquence, les charges de biens, services et marchandises, ainsi que les déficits reportés auraient augmenté de CHF 12 millions, et le bénéfice net aurait diminué de CHF 12 millions. La sous-évaluation de la provision pour risque multimédia est compensée par des réserves latentes dans d'autres postes du passif pour un montant au moins égal.

2. Réserve relative au risque de perte sur des engagements de cautionnements et de garanties

Les cautionnements et garanties octroyés par la commune de Lausanne s'élèvent à CHF 394 millions au 31 décembre 2016. L'analyse de solvabilité des tiers en faveur desquels ces cautionnements et garanties ont été constitués est en cours, certains éléments relatifs aux contrats de base n'étant pas disponibles et devant encore être fournis par les tiers. Selon notre analyse, le risque potentiel de pertes sur de tels engagements existe mais ne peut pas être estimé de manière fiable au 31 décembre 2016.

OPINION D'AUDIT AVEC RESERVES

Selon notre appréciation, les comptes communaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016, sous réserve de l'incidence des points décrits dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

PARAGRAPHE RELATIF A D'AUTRES POINTS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les points suivants :

1. Contrôle de l'impôt communal

La taxation et la perception de l'impôt communal ont été confiées à l'administration cantonale des impôts (ACI), qui verse ensuite les recettes à la commune de Lausanne (CHF 526.3 millions en 2016). La vérification annuelle de la régularité et de la légalité du prélèvement de l'impôt communal incombe au Contrôle cantonal des finances du canton de Vaud (CCF). Cette vérification intervient compte-tenu d'un décalage d'une période de calcul. Nous ne disposons d'aucune compétence pour en vérifier le bien-fondé et devons nous appuyer sur le rapport du CCF daté du 2 mai 2017 sur l'audit des comptes annuels de l'Etat de Vaud pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. L'opinion émise dans ce rapport est standard.

2. Décompte final de la péréquation 2016

Le décompte final de la péréquation 2016, comprenant la facture sociale, la péréquation directe nette et la réforme policière, n'a pas encore été établi à la date d'émission de notre rapport par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) du Canton de Vaud. Le résultat final, généralement communiqué en septembre de l'année suivante, pourrait impacter de manière significative les comptes communaux 2017.



3. Evolution de l'endettement

Le niveau de la dette nette est inférieur au plafond d'endettement net de CHF 2'400 millions fixé pour la législature 2016-2021. Les comptes annuels présentent au 31 décembre 2016 :

- Une dette nette de CHF 1'999.8 millions, soit une diminution de CHF 15.8 millions par rapport au 31 décembre 2015.
- Une dette brute de CHF 2'466.1 millions, en régression de CHF 18.3 millions par rapport au 31 décembre 2015.

RAPPORT SUR D'AUTRES DISPOSITIONS LEGALES

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux directives de révision édictées par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) du Canton de Vaud. Les dispositions de l'art. 5 de la directive municipale sur le contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016, garantissent notre autonomie et notre indépendance dans les faits. Le Service des communes et du logement du Canton de Vaud a confirmé le 9 février 2017 que la commune de Lausanne était autorisée à nous confier le mandat d'audit des comptes communaux.

En dépit des réserves formulées sur les comptes communaux dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », nous vous recommandons d'approuver les comptes communaux qui vous sont soumis car :

- La sous-évaluation de la provision pour risque multimédia est compensée par des réserves latentes dans d'autres postes du passif pour un montant au moins égal.
- Le risque relatif aux engagements de cautionnements et de garanties ne peut être quantifié de manière fiable, mais, s'il était avéré, il serait compensé par des réserves latentes dans d'autres postes du bilan.

Lausanne, le 11 mai 2017

Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL)

Eva Bauer
expert-réviseur agréé
réviseur responsable

Véronique Vogel
expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes communaux 2016 (compte de fonctionnement, bilan, tableau des investissements, annexe).

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Grégoire Junod, syndic

Rapport polycopié de M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts), rapportrice, présidente de la Commission permanente des finances : -

Séverine Evéquo	Présidente	Rapportrice
Vincent Brayer	Vice-président	
Manuel Donzé	rapporteur	sous-commission AGC
Hadrien Buclin		sous-commission AGC
Benoît Gaillard	rapporteur	sous-commission SIPP
Patrice Moscheni		sous-commission SIPP
Alain Hubler	rapporteur	sous-commission TRX
Henri Ricart		sous-commission TRX
Jean-François Cachin	rapporteur	sous-commission LSP
Anne-Françoise Decollogny		sous-commission LSP
Sara Gnoni	rapportrice	sous-commission EJCS
Vincent Brayer		sous-commission EJCS
Pierre Ethenoz	rapporteur	sous-commission FIPAV
Gianni-John Schneider		sous-commission FIPAV
Stéphane Wyssa	rapporteur	sous-commission SIL
Romain Felli		sous-commission SIL

Municipalité : Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité.

Administration : Emmanuel Bourquin, Chef du service des finances ; Javier Vences, Chef de la comptabilité, de la trésorerie et des projets comptables, François Vaney, Economiste ; Elisabeth Huber, Adjointe administrative.

Table des matières

[Supprimée]

Travail de la commission

Cet objet a été traité par la Commission des finances dans ses séances du 10 ; 17 et 22 mai 2017 à la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville.

Les Commissaires, organisés en sept sous-commissions, ont visités les Chef-fe-s de services et Chef-fe-s comptables des Directions afin d'obtenir les informations utiles à l'analyse des comptes et à l'établissement de leurs rapports. La Commission des finances a ensuite pris position sur les rapports et les a approuvés. Aucun amendement ne lui ont été soumis.

Bien que l'administration communale ait réorganisé ses dicastères au début de la législature 2016/2021, les comptes de l'exercice 2016 sont présentés en respectant l'ancienne organisation de l'administration, en vigueur au début 2016.

La Commission des finances atteste avoir reçu le résultat de l'audit effectué par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) concernant les comptes, le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, et l'annexe, intégrant notamment la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Les collaborations des directeurs-trice-s, des chef-fe-s de service, des assistant-e-s, des collaborateurs-trice-s du service des finances, du contrôle des finances ainsi que des commissaires aux finances sont ici vivement remerciées.

Etat des finances au 31.12.2016

Compte de fonctionnement

Les comptes 2016 de la Ville de Lausanne présentent un léger bénéfice de CHF 0.2 million, très proche de ce que prévoyait le budget (excédent de CHF 0.3 million dans la version initiale du budget - déficit de CHF 0.8 million en incluant les crédits supplémentaires). Conforme aux attentes, ce résultat 2016 équilibré s'explique par une bonne maîtrise des charges. Ces dernières s'affichent en légère hausse de 0.5% par rapport aux comptes 2015 (charges apurées), mais en recul de 1.5% par rapport au budget 2016. Les recettes fiscales progressent par rapport à l'exercice 2015 (+2.6%). Elles s'inscrivent par contre en retrait par rapport au budget 2016 (-1.4%).

Le résultat 2016 se place dans la lignée des comptes équilibrés de la législature précédente (hors recapitalisation de la caisse de pensions - CPCL). La Municipalité de Lausanne constate donc que les efforts déployés en matière de gouvernance financière, de maîtrise des charges et de gestion prudente portent leurs fruits. A titre illustratif, et dans la même veine prudente, la Municipalité a décidé en 2016 d'attribuer à un fonds de réserve pour fluctuation de valeurs l'entier de la plus-value de CHF 19.2 millions réalisée sur les titres de Romande Energie Holding. Par ailleurs, la Municipalité a provisionné CHF 2 millions en 2016 pour les futures rénovations des bâtiments scolaires.

Compte d'investissement

En 2016, le niveau atteint par l'autofinancement a permis d'assumer sans recours à l'emprunt les investissements nets, qui se sont montés à CHF 113.1 millions (investissements bruts : 131.3 millions). Parmi les postes les plus importants, Lausanne a investi CHF 40.8 millions pour les réseaux de fluides (eau, gaz, électricité), ainsi que pour les travaux de voirie et les parcs publics, CHF 12.1 millions, dans le cadre du projet Métamorphose, pour le centre de football et stade de la Tuilière ainsi que pour la route de Romanel. La rénovation et l'aménagement des bâtiments scolaires ont bénéficié en 2016 de CHF 10.9 millions. La renaturation du lac de Sauvabelin a reçu CHF 1.7 million, la maison de quartier du Désert CHF 1.4 million et le centre d'aviron de Vidy CHF 1.2 million.

Evolution de l'endettement

La dette nette de la Ville de Lausanne a reculé de CHF 15 millions en 2016, à 2 milliards. La Municipalité réaffirme son objectif de stabilisation de la dette durant la législature 2016-2021. Au vu des très importants investissements attendus (infrastructures sportives notamment), cette stabilisation passera inévitablement par des efforts soutenus pour dégager une forte marge d'autofinancement. C'est le sens du nouveau plan structurel d'amélioration financière lancé en ce début d'année par la Municipalité et qui déploiera progressivement ses effets dès 2018. La Municipalité de Lausanne aborde l'avenir avec prudence mais également avec confiance. Elle est décidée à assurer un équilibre entre les ambitions et les responsabilités de ville-centre qui sont celles de la Ville de Lausanne et une nécessaire maîtrise des finances publiques.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2016 :

COMPTES 2015	BUDGET 2016		COMPTES 2016	ECARTS
CHF	CHF		CHF	CHF
		COMPTE DE RESULTAT		
1'888'145'323.73	1'858'576'100	Total des charges	1'830'012'240	-28'563'860
1'892'702'353.68	1'857'737'400	Total des revenus	1'830'254'539	-27'482'861
<u>4'557'029.95</u>	<u>-838'700</u>	Excédent de revenus (+) ou de charges (-)	242'300	1'081'000
125'818'775.11	118'270'900	Amortissements	123'495'299	5'224'399
30'282'705.30	-40'326'600	Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	14'638'370	54'964'970
160'658'510.36	77'105'600	Autofinancement du compte de fonctionnement	138'375'968	61'270'368
<u>-74'676'266.60</u>	<u>-153'214'000</u>	Investissements nets	-113'092'636	40'121'364
85'982'243.76	-76'108'400.00	Excédent (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement du compte de fonctionnement	25'283'332	101'391'732
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS		
116'181'192.01	182'837'000	Total des dépenses	132'656'140	-50'180'860
41'504'925.41	29'623'000	Total des recettes	19'563'504	-10'059'496
<u>74'676'266.60</u>	<u>153'214'000</u>	Investissements nets	113'092'636	

Analyse des Directions

Direction de l'administration générale et de la culture (AGC)

La sous-commission, composée de Messieurs Hadrien Buclin et Manuel Donzé (rapporteur) tient à remercier Mmes et MM. les chef-fe-s de service, le chef comptable et les représentant-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies.

Observation:

1710 La Municipalité est invitée à réduire les frais d'affranchissement postaux, en privilégiant le courrier B quand l'envoi n'a pas de caractère d'urgence et, quand cela est possible, en privilégiant les envois par courriel électronique.

Au vote, la COFIN propose d'accepter cette observation par:

Oui : 8

Non : 0

Abstention : 0

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2016 de la Direction AGC

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de cette direction par :

Oui : 13

Non : 0

Abstention : 1

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP)

La sous-commission, composée de Messieurs Fabrice Moscheni et Benoît Gaillard (rapporteur) tient à remercier Mmes et MM. les chef-fe-s de service, le chef comptable et les représentant-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies. Ils soulignent les efforts d'optimisation réalisés, notamment dans l'attribution aux autres entités publiques (canton, communes) des frais qui leur incombent.

Information :

2500.319 En attendant la création d'une société indépendante pour l'école latine des sapeurs-pompier, au 1^{er} juillet 2017, la Ville s'occupe de toute la trésorerie de l'école jusqu'à cette date. Sur base des explications fournies par l'administration, les sous-commissaires confirment que la comptabilisation des opérations liées à l'école latine a été réalisée conformément aux règles comptables en vigueur.

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2016 de la Direction SIPP

Au vote, la COFIN a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction du logement et de la sécurité publique (LSP)

La sous-commission, composée de Madame Anne-Françoise Decollogny et Monsieur Jean-François Cachin (rapporteur), tient à remercier Mme et MM. les chef-fe-s de service, la cheffe comptable et les représentant-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies.

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes de la Direction LSP

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de cette direction par :

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 1

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction des travaux (TRX)

La sous-commission, composée de Messieurs Henri Ricart et Alain Hubler (rapporteur) tient à remercier MM. les chefs de service, le chef comptable et les représentant-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies.

De nombreuses questions ont été posées; toutes ont obtenu des réponses claires et précises. La sous-commission a établi que les comptes 2016 reflètent une réelle préoccupation de la bonne gestion des biens publics. Les chefs de services défendent avec conviction les

montants nécessaires pour maintenir un niveau d'entretien suffisant du patrimoine communal.

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2016 de la Direction TRX

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de cette direction par :

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 1

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (EJCS)

La sous-commission, composée de Monsieur Vincent Brayer et Madame Sara Gnoni (rapporteuse), tient à remercier Monsieur le Municipal Payot, Mmes et MM. les chef-fe-s de service, le chef comptable et les représentant-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies.

Observations :

5410 Le service de psychologie scolaire ne semble pas avoir connu d'augmentation des effectifs depuis 2005, malgré l'augmentation des élèves. La sous-commission propose à la Municipalité de transmettre cette information au gouvernement cantonal pour suite utile.

Au vote, la COFIN propose d'accepter cette observation par

Oui : 8

Non : 0

Abstention : 0

542 Service de santé et prévention : L'Office de santé et l'Office dentaire ne semblent pas avoir connu d'augmentation d'effectif depuis 2006, la dotation en postes d'infirmier-ère-s scolaires semble inchangé, malgré un contexte en évolution. La sous-commission propose à la Municipalité de transmettre cette information au gouvernement cantonal pour suite utile.

Au vote, la COFIN propose d'accepter cette observation par

Oui : 8

Non : 0

Abstention : 0

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2016 de la Direction EJCS

Au vote, la COFIN a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction des finances et du patrimoine vert (FIPAV)

La sous-commission, composée de Messieurs Gianni-John Schneider et Pierre Ethenoz (rapporteur), tient à remercier Mmes et MM. les chef-fe-s de service, le chef comptable et

les représentant-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies.

Observation :

Le travail important que la Municipalité a fait, en collaboration avec la Cheffe de service, afin de professionnaliser et de moderniser le service de révision et ainsi lui donner les moyens d'action nécessaires à la réalisation de son travail. Nous relevons qu'il reste à mener une réflexion sur son indépendance.

Au vote, la COFIN propose d'accepter cette observation par

Oui : 8

Non : 0

Abstention : 0

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes de la Direction FIPAV

Au vote, la COFIN a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction des services industriels (SIL)

La sous-commission, composée de Messieurs Romain Felli et Stéphane Wyssa (rapporteur), tient à remercier Monsieur le chef de service, le chef comptable et les représentant-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies.

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes de la Direction SIL.

Au vote, la COFIN a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Conclusions finales

La Commission des finances propose au Conseil communal d'approuver les comptes de l'exercice 2016 tels que présentés dans le préavis 2017/16 du 27 avril 2017 :

Charges CHF 1'830'012'239.54

Revenus CHF 1'830'254'539.26

Excédent de revenus CHF 242'299.72

Oui : 8

Non : 0

Abstention : 0

Discussion

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts), rapportrice, présidente de la Commission permanente des finances : – Je n'ai rien à rajouter Monsieur le Président.

Le président : – Pour ce rapport, je vous propose de fonctionner de la manière suivante. Nous aurons tout d'abord une discussion générale. Ensuite, pour chaque direction, le président-rapporteur, M^{me} Evéquo, lira le résumé de la Commission des finances. Puis je passerai en revue les différents services, et si la parole n'est pas demandée, les comptes de chaque service sont considérés comme acceptés. Si vous déposez un amendement, je vous prie de nous indiquer le numéro de l'unité budgétaire sur laquelle vous souhaitez intervenir. Nous commençons donc par la discussion générale, et je donne la parole à M. Hadrien Buclin.

La discussion générale est ouverte

M. Hadrien Buclin (EàG) : – A la lecture des comptes 2016 de la Ville, le groupe Ensemble à Gauche ne peut que déplorer la faible hausse des dépenses. Une hausse globale qui s'élève à un petit 0,5 %. Compte tenu de la démographie dynamique que connaît Lausanne, avec plus de 1 % de croissance annuelle de la population, eh bien cette faible croissance de dépenses signifie, en termes relatifs, un recul des services publics communaux. Notre groupe le déplore puisqu'un tel recul a inévitablement des conséquences sur la qualité des prestations et entraîne un stress et une surcharge croissante sur le personnel de la Ville. A ce titre, les faibles dépenses de formation prévues pour le personnel, où on a souvent des dépenses budgétées qui ne sont finalement pas dépensées aux comptes, sont certainement à lier avec cette surcharge, peut-être qu'une partie du personnel n'a plus le temps d'utiliser ces dépenses pour la formation continue. Qui plus est, avec des besoins sociaux criants, notamment dans le domaine de l'accueil de jour de la petite enfance où les listes d'attentes pour une place en crèche sont trop longues, on pourrait s'attendre à un effort budgétaire plus vigoureux.

On pourrait aussi, pour citer un autre exemple, s'attendre à un effort budgétaire du côté des transports publics, notamment une extension des subventions ciblées dans les milieux modestes pour payer l'abonnement TL, je pense notamment à une partie des jeunes en formation ou des retraités dont le pouvoir d'achat est affecté par la hausse quasi continue des prix des transports publics. On pourrait donc, par exemple, réfléchir à une extension des subventions comme cela se fait déjà pour les écoliers lausannois. Bref les besoins sociaux ne manquent pas et à nos yeux la politique financière de la Ville ne permet pas d'y répondre autant que nécessaire.

Il est tout de même assez paradoxal de constater que la majorité de droite au Parlement cantonal avalise une croissance des dépenses d'environ 2,5 à 3 % ces dernières années, donc en rythme annuel, alors que la Ville, à majorité rose-verte, n'ambitionne qu'un petit 0,5 %. Même à l'époque où la Municipalité était dominée par le tandem formé par MM. Brélaz et Français, deux hommes que l'on peut difficilement suspecter de gauchisme, eh bien la croissance des charges du ménage communal était supérieure à ce que l'on connaît aujourd'hui, de l'ordre de 1 % par année. Nous regrettons donc que ce qui prime désormais soit l'équilibre budgétaire à tout prix qui prend le pas sur d'autres considérations. En réalité, la plupart des économistes, à l'exception bien sûr des plus néolibéraux, vous diront qu'un déficit modéré, contrôlé, de l'ordre de 1 ou 2 % du budget, n'est absolument rien de problématique. Nous avons donc une marge de manœuvre qui existe bel et bien sur le plan budgétaire et qui n'est pas utilisée. Voilà notre critique majeure quant à la politique financière de la Ville, qui apparaît à ses comptes, et nous ne manquerons pas ces prochains mois de revenir à la charge avec des propositions, que ce soit en matière de petite enfance ou de transports publics pour les deux exemples que j'ai évoqués, afin d'avoir une politique budgétaire qui réponde de manière plus conséquente aux défis socio-écologiques qui se posent, tout comme pour les habitants.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Au nom du groupe Socialiste, je me permets de prendre la parole pour revenir sur les comptes 2016 de la Ville de Lausanne. Je voudrais, en préambule, dégager ce qui pour nous ressort de ces comptes. Notre Commune vit une période de bonne gouvernance financière. Les comptes 2016 présentent un léger bénéfice, de l'ordre de 0,2 million, ce qui est extrêmement proche de ce que prévoyait le budget. Pour

mémoire, ce dernier annonçait 0,3 million d'excédents et un léger déficit de 0,8 million en incluant les crédits supplémentaires. Deuxième point, les charges sont bien maîtrisées, bien qu'en légère hausse de 0,5 % par rapport aux charges apurées des comptes 2015 et sont néanmoins en recul de 1,5 % par rapport au budget 2016. Les recettes fiscales progressent par rapport à l'exercice 2015, plus de 2,6 %, et s'inscrivent par contre en retrait par rapport au budget 2016, moins 0,4 %. La dette nette connaît un recul de 15 millions et se situe à 2 milliards.

La Municipalité a, à de nombreuses reprises, manifesté sa volonté de stabiliser cette dette. Cette volonté se traduit de diverses manières, sur lesquelles je reviendrai par la suite. En 2016, le taux de financement dégagé par le compte de fonctionnement s'élève à 138,4 millions et permet de couvrir l'entier des investissements nets de la Ville dont le montant s'élève à 133,1 millions, et ce sans recourir à l'emprunt. Donc les résultats de 2016 sont équilibrés. Ils sont la manifestation d'une gestion prudente des finances de la Ville qui permet d'accomplir les objectifs fixés par la Municipalité. En effet, nous ne sommes pas ici dans une gestion jugulant les investissements et les grands projets, bien au contraire. Loin de moi l'idée de faire une liste exhaustive de tout ce que notre Commune entreprend, mais permettez-moi tout de même de relever quelques éléments. La Ville a investi 40,8 millions pour ses réseaux d'eau, de gaz et d'électricité, ainsi que pour la voirie et les parcs. On peut relever les 12,1 millions pour Métamorphose, le Centre de football et le Stade de la Tuilière ainsi que pour la route de Romanel. Mais aussi les 10,9 millions pour la rénovation et l'aménagement des bâtiments scolaires. A noter, à ce sujet, que la Ville continue son effort de fond dans ce domaine puisqu'en 2016 elle a effectué une attribution non budgétée de 2 millions au Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires, et ce en vue des besoins présents et futurs. On peut encore relever 1,7 million pour la renaturation du lac de Sauvabelin, 1,4 million pour la maison de quartier du Désert, ou encore 1,2 million pour le Centre d'aviron de Vidy.

Je relevais précédemment la gestion prudente des finances de la Ville. Je me permets donc de mettre en évidence une mesure étayant mes propos. Nous observons, aux comptes 2016, la création d'un Fonds de réserve pour fluctuations de valeurs avec l'entier de la plus-value de 19,2 millions réalisée sur les titres de la Romande Energie Holding. Cette mesure permettra de se prémunir d'une potentielle volatilité de ces titres qui pourrait affecter les comptes et les budgets de la Ville. Ces différents éléments devraient aisément permettre de réaliser qu'une bonne gestion équilibrée et prudente des finances n'est pas synonyme d'un gel des investissements et des projets de grande envergure pour la Ville de Lausanne. D'ailleurs, comme vous le savez tous, chères et chers confrères, la Ville de Lausanne a déjà mis en route d'immenses chantiers pour cette législature. En effet, et je me permets ici de sortir des comptes 2016 à proprement parler, le budget 2017 prévoit des dépenses de 232,5 millions et la moyenne des dépenses d'investissements planifiées sur la période de 17 à 21, s'élève à 173 millions par année environ, compte tenu du projet Métamorphose notamment.

Mais notre Commune a bien conscience que ces grands investissements impliquent un effort soutenu pour dégager une marge d'autofinancement. C'est pourquoi la Ville a d'ores et déjà annoncé un nouveau plan structurel d'améliorations financières, dit PSAF II. Fort de tous ces constats sur les comptes 2016, le groupe Socialiste approuvera les comptes tels que présentés dans le Préavis 2017/16. Je ne peux que vous encourager, chères et chers collègues, à en faire de même.

Résultats de l'élection de deux scrutateurs pour l'année 2017 – 2018

Le président : – Bref intermède pour vous donner les résultats de l'élection des scrutateurs pour l'année 2017-2018 :

Bulletins délivrés : 80. Bulletins rentrés : 77. Bulletins blancs : 8. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 77. Majorité absolue : 39.

Sont élus : par 62 suffrages M^{me} Graziella Schaller, par 64 suffrages M. Jacques-Etienne Rastorfer. Et il y a 3 voix éparses. Félicitations.

(Applaudissements)

Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2017 – 2018

Le président : – Nous passons à l'élection de deux scrutateurs suppléants, et j'attends vos propositions.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Le tandem sortant pourrait devenir un tandem entrant si vous acceptez la candidature de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu en tant que scrutatrice suppléante, dont je ne détaillerai pas la vie privée...

M. Matthieu Carrel (PLR) : – C'est encore une rocade de plus vu que le PLR proposera la candidature de M^{me} Eliane Aubert. Je ne vais pas détailler sa vie privée, mais vous donner quelques informations. Eliane est conseillère depuis 2011. Elle est directrice de l'Ecole supérieure de santé, présidente de la Commission de naturalisation au sein de notre Conseil et membre du Bureau depuis une année comme scrutatrice, vous l'avez tous vue parce qu'elle siège sur un bureau à part. Elle a par ailleurs deux enfants et trois petits-enfants.

Le président : – Il y a-t-il d'autres candidatures ? Ça ne semble pas être le cas. Je prie MM. les huissiers de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

(Les bulletins sont distribués)

Le scrutin est ouvert

Reprise de la discussion générale sur le Préavis N° 2017/16

M. Manuel Donzé (CPV) : – Comme mon groupe n'a pas participé au budget 2016, nous n'y étions en effet pas encore présents au sein du Conseil communal, il est difficile pour ma formation de critiquer la réalisation d'une feuille de route. Une fois le budget voté, nous ne pouvons que constater les écarts, positifs ou négatifs, des comptes par rapport à ce budget et ne pas inclure dans mes commentaires une critique sur les objectifs et priorités du budget. Néanmoins, je salue ici l'effort entrepris sur l'accueil de jour, nos crèches et garderies et sur les effectifs de police. Il se trouve que le bénéfice, tel que présenté dans les comptes 2016, est très proche de celui annoncé dans le budget. Je note aussi une diminution de la dette, somme même toute relative. Après les années Brélaz, on sent tout de même ici une politique volontariste de stabilisation de la dette, pour reprendre l'expression utilisée dans le préavis.

Il faudra tout de même aller plus loin malgré les importants investissements promis pour les prochaines années. Pour aller plus dans les détails sur les charges de personnel, on peut effectivement saluer que celles-ci sont contenues, que les économies salariales anticipées de 20 millions sont pratiquement atteintes, mais il faut aussi noter que, lors de nos visites de la COFIN, l'Administration lausannoise rencontre trop souvent certaines difficultés dans le recrutement, notamment en comparaison au Canton qui offre des prestations sociales sur certains métiers plus favorables que la Ville, par exemple pour les informaticiens, mais aussi bien sûr une concurrence des entreprises privées. Ces retards dans les embauches peuvent aussi s'avérer délicats dans le suivi de projets.

On note aussi une économie globale de 5 millions de francs par rapport au budget pour la participation aux entreprises de transports publics sur lesquels la Ville a peu de maîtrise.

Sans cette économie, la Ville présenterait un déficit important de 4,8 millions de francs. Je retiens aussi ici la provision de 2 millions de francs pour les futures rénovations des bâtiments scolaires. Nous l'avons vu dans la commission sur mon postulat sur les salles de rythmique, et notamment en parlant de la vétusté de certaines infrastructures dans nos collèges lausannois, ces 2 millions seront bien sûr les bienvenus et ne seront pas de trop. Je remercie ici la Municipalité d'avoir empoigné ce problème important qui m'est cher.

Nous avons aussi constaté d'importantes charges liées à la réorganisation des départements lors du grand coup de sac opéré en 2016, d'où le dépôt de mon interpellation ce soir sur le sujet. Un petit bémol, en octobre 2015 j'écrivais néanmoins sur le budget 2016 que la Municipalité présentait des charges contenues de plus 0,4 % par rapport au budget, ce qui était bien mais pas suffisant, en contradiction avec un de mes préopinants. La pré-période était propice pour couper également ces charges, demain je n'en suis pas sûr, avec une possible remontée des taux d'intérêts, ou une nouvelle RIE, une croissance qui risque de ralentir, etc. Au niveau des revenus, il est à noter que les produits de l'impôt sur les personnes physiques et sur les personnes morales sont en hausse par rapport aux comptes 2015, plus 7 millions pour les personnes physiques et plus 6 millions pour les personnes morales. Il faut s'en réjouir même si le budget avait surévalué ces revenus fiscaux. J'aimerais aussi attirer l'attention des membres du Conseil communal sur les observations de la Commission des finances. Les observations de cette commission sont très intéressantes, et j'en remercie les membres et sa présidente pour la pertinence de ses commentaires, notamment sur la volonté de réduire certaines charges comme les frais postaux, mais aussi sur la question très importante du manque d'effectifs dans les services de psychologie scolaire, l'Office de santé et l'Office dentaire. La dotation en personnel de ces services ne suit pas la croissance du nombre d'élèves, ce qui à terme conduira à certains problèmes graves de suivis de ceux-ci. Malgré ces petites réserves, le groupe Le Centre, PDC Vaud libre, soutiendra donc le préavis de la Municipalité et approuvera les comptes 2016.

Le président : – Je prie les huissiers de bien vouloir récolter les bulletins de vote.

(Le ramassage des bulletins est effectué.)

Le scrutin est clos

Le président : – La discussion sur ces comptes se poursuit avec M^{me} Sara Gnoni.

M^{me} Sara Gnoni (Les Verts) : – Sans vouloir répéter beaucoup de points que mes préopinants ont dits, les comptes de l'année 2016 bouclent donc avec un léger bénéfice de 200 000 francs. Nous avons pu constater que les charges ont été bien maîtrisées, légèrement en dessous du budget. Les recettes fiscales, elles, sont évidemment très difficiles à budgétiser avec autant de précision et sont donc également légèrement en dessous par rapport au budget, mais de 13 millions supérieures en comparaison de l'an passé. Comme M. Donzé vient de le dire, nous notons cependant que certains revenus, qui viennent du Canton, ne suivent pas l'évolution démographique de la Ville et nous en avons fait mention dans notre rapport de la Commission des finances. Tous ces résultats reflètent une politique de la Ville prudente et qui a une bonne capacité à établir son budget et à le suivre.

L'endettement reste important, à 2,4 milliards, comme nous avons eu l'occasion d'en discuter plusieurs fois lors de la présentation du budget l'automne passé. Il reflète non seulement les forts besoins en investissements dans les nombreux projets de la Ville, comme Métamorphose, le Stade de la Tuilière, ainsi que dans ses réseaux et ses nombreux bâtiments scolaires, les parcs de la Ville ou récemment la renaturation du parc de Sauvabelin, qui sont quelques exemples. Ces investissements nombreux sont coûteux mais nécessaires pour la ville centrale qu'est Lausanne. A noter que la dette a également servi pour 20 % du total à la recapitalisation de la CPCL. Par rapport à cette dette, les charges d'intérêts relatifs sont au plus bas des quinze dernières années, au vu des taux d'intérêts très bas, ce qui représente quand même un risque s'il devait y avoir une augmentation des taux dans les années à venir. Le groupe des Verts est donc satisfait des comptes 2016, ainsi que

de la gestion de ceux-ci par la Municipalité. Ils doivent être pris avec un optimisme prudent au vu des défis à venir et nous les approuveront et vous invitons également à en faire de même.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Nous n'avons pas de critiques majeures à formuler quant à la tenue des comptes qui attestent, par ailleurs, d'une gestion conforme au budget. Cependant, notre groupe a critiqué maintes fois les cautionnements accordés, la création de sociétés anonymes et le découvert de la CPCL. Nous sommes convaincus que l'utilisation de ces instruments financiers occulte la situation financière réelle de la Ville, ce qui nous amène à nous abstenir lors du vote sur les comptes.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Nous sommes ici ce soir, comme une fois par année, pour attester, sur la base des différents rapports de la COFIN, de la régularité des comptes. Nous donnons donc quittance à celle-ci pour son travail de contrôle et à la Municipalité pour sa bonne tenue des comptes. L'évolution de ceux-ci sera l'affaire du budget 2018 et nous aurons alors tout loisir de nous prononcer sur la politique financière de la Municipalité. Pour le reste, le groupe UDC vous invite à accepter les comptes 2016.

M. Stéphane Wyssa (PLR) : – Les comptes 2016 qui nous ont été soumis, que nous pouvons donc qualifier d'équilibrés comme vous l'avez compris, sont évidemment une grande satisfaction pour le groupe PLR. Les charges ont été bien maîtrisées, je crois qu'il faut le relever, et correspondent au budget. Nous encourageons la Municipalité à continuer son effort, qui va évidemment dans le sens du plan structurel d'améliorations financières annoncé en début d'année. Nous espérons que cette politique, prudente et raisonnée, se poursuivra dans cette même direction et donc que les postulats déposés par le groupe PLR dans ce sens seront largement soutenus par l'ensemble du Conseil. Nous vous recommandons donc d'accepter ces comptes et de suivre la recommandation de la Commission des finances.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Je réagis juste sur un point aux propos de certains de mes préopinants qui ont évoqué le plan structurel d'améliorations financières en préparation. Comme vous le savez, pour le groupe Ensemble à Gauche il n'y a pas nécessité à faire des économies, parce qu'il s'agit bien d'un plan d'économies. Cet euphémisme de plan structurel d'améliorations financières est surtout là pour faire passer la chose sans aspérité auprès du Conseil et de la population. Mais disons que, pour nous, il n'y a pas d'urgence à économiser, je l'ai dit, la dette est stable, le service de la dette est en recul constant, les comptes sont équilibrés. Cela dit, nous ne sommes évidemment pas opposé à toute économie ou à toute recette supplémentaire, mais disons que le critère qui nous importe, et je pense que nous l'appliquerons lors de la discussion du budget 2018, est : est-ce que ces économies affectent les prestations à la population ou le pouvoir d'achat de la population ? En clair, si la Municipalité nous propose de nouvelles taxes du type émoulement sur le contrôle des habitants lorsqu'une personne change de domicile, ou augmentation des prix des billets d'entrée en piscine, comme cela avait été proposé lors du premier plan d'améliorations financières, eh bien nous les combattons au budget, avec détermination, par voie d'amendement.

En revanche, si certaines nouvelles recettes envisagées nous paraissent pertinentes, peut-être que je donne quelques idées à la Municipalité, par exemple une taxe sur les vols d'affaires au départ de la Blécherette, on peut entrer en matière parce qu'elle n'affecte pas le pouvoir d'achat de la population, en particulier des personnes modestes. Voilà donc le critère qui nous guidera, cela me paraissait utile de faire cette remarque puisque ce PSAF ou plan d'économies est actuellement en préparation dans les services de la Municipalité.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'ai quelques questions sur le rapport de l'auditeur. J'aurais souhaité, pour la première, avoir des explications par rapport à la remarque n° 1 qui concerne le poste de 12 millions qui serait sous-estimé par rapport aux provisions pour risques multimédias de ce service, d'autant plus que l'on nous parle d'une compensation par

des réserves latentes dans d'autres postes du passif. Serait-il possible de connaître de quelles réserves latentes on discutait ?

D'autre part, on voit que dans les dettes à moyen et à long terme, plusieurs emprunts vont arriver à terme en 2017. J'aurais voulu savoir si on allait les renouveler, vu que les taux sont à 2.89 et savoir s'il y aurait d'autres conditions plus avantageuses qui seraient offertes à la Ville. Et le point qui me contrarie le plus, ce sont les heures supplémentaires et optionnelles. On voit que l'on arrive entre 2015 et 2016 à 1 millions d'heures supplémentaires. Je trouve ça complètement incroyable. Un million d'heures supplémentaires, cela fait 280 heures par personne. Je ne sais pas s'il y a un appel d'offres qui est proposé à la Ville par des entreprises de placements temporaires. Je ne sais pas non plus comment elles sont réparties par direction. Est-ce que c'est les Services industriels qui en absorbent le plus, ou la direction des travaux ? Mais pour moi c'est inimaginable de concevoir qu'on a un million d'heures supplémentaires dans une collectivité publique. J'aimerais bien avoir quelques explications par rapport à ça. Et puis d'autre part, je l'avais déjà formulé l'année dernière, est-ce que la Municipalité entend introduire un impôt de capitation qui verrait chaque personne qui habite à Lausanne payer un impôt, si faible soit-il, qui contribuerait quand même à entretenir les structures communales qu'elle utilise également.

Maintenant une remarque personnelle par rapport à la calculation du budget 2018. J'espère que vous êtes quand même au courant que la conjoncture se contracte dans le milieu privé, que ce soit au niveau administratif, commercial ou du secteur de la construction. Je vous invite donc à être très prudents quant à l'estimation des recettes fiscales que vous allez budgétiser pour 2018.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Municipalité est satisfaite ; elle boucle les comptes 2016 avec un léger bénéfice qui s'inscrit en droite ligne du budget 2016 que d'aucuns avaient jugé trop optimiste et s'avère finalement complètement réaliste. Vous l'avez dit, les recettes sont extrêmement stables, prises dans leur globalité, un demi pour cent de variation sur les recettes globales de la Ville. En effet, il n'est pas facile de gérer au mieux les finances lorsque l'on ne peut pas tabler sur une croissance des recettes pour améliorer la situation et construire la stabilité financière.

Vous l'avez aussi dit, en exprimant des opinions diverses de part et d'autre de l'hémicycle, la Municipalité a en effet travaillé sur une maîtrise des charges importantes. La croissance des charges est inférieure à celle de l'Etat de Vaud, il faut regarder cela sous deux angles différents. D'une part, on ne peut pas comparer une à une les deux structures de comptes que sont celles de l'Etat ou celles des communes. En effet, dans les comptes de l'Etat, une grande part des investissements passent par le budget de fonctionnement ; tout ce qui se fait dans le domaine de la prise en charge des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées passe en fait dans les comptes de fonctionnement, contrairement aux communes qui ont des parts de budget d'investissements nettement supérieures, proportionnellement à l'Etat, puisqu'elles ne financent pas des structures qui font les investissements. C'est un peu technique, mais pour vraiment comparer l'Etat et les communes, il faut prendre en compte l'ensemble des dépenses de la commune, autant le fonctionnement que l'investissement. Et Lausanne investit en particulier de façon massive, ce qui permet donc de nuancer les propos tenus. D'autre part, il convient de relever que la situation financière des deux collectivités publiques est diamétralement opposée et que cette différence est évidemment fondamentale. D'un côté nous avons une situation complètement assainie, plus de dette à l'Etat, elle est fictive si vous la mettez en regard des actifs bancaires, et de l'autre, malheureusement, une situation bien différente à la Ville de Lausanne avec une dette importante.

Dans ce contexte, la Municipalité est extrêmement attentive à assurer la pérennité des finances communales, car il n'est pas seulement question de nos besoins, à nous, mais également de ceux des générations futures qui ont également le droit d'avoir une marge de

manœuvre pour financer les prestations dont elles auront besoin. Il est donc responsable de travailler sur la dette, non idéologiquement et non juste en la considérant comme un but en soi, mais bien pour assurer les prestations à venir des générations futures. Et c'est bien dans ce sens-là que la Municipalité travaille.

Concernant les différents éléments relevés au cours de la discussion, j'aimerais apporter les explications suivantes. Vous l'avez vu, nous avons affecté l'entier de la plus-value réalisée avec Romande Energie Holding à un fonds de réserve, une gestion prudente. Nous avons aussi donné un coup de pouce à la rénovation des bâtiments scolaires, cette mission nous tient à cœur et nous essayons, en regard de nos moyens, d'y consacrer autant d'argent que possible.

Je souhaite également répondre à la série d'interventions relatives aux soi-disant programmes d'économies draconiens. Je crois pouvoir dire que globalement le programme d'améliorations structurelles de la précédente législature a été fait sans heurt, en regard des prestations offertes à la population. Nous habitons dans une ville très vivante qui offre de magnifiques prestations à sa population et pour laquelle nous avons pu augmenter de façon importante les budgets de l'accueil de la petite enfance, pré et parascolaire. Nous avons également renforcé les effectifs de police tout comme l'offre culturelle juste fantastique qui nous est enviée loin à la ronde et nous sommes en train de construire de magnifiques infrastructures sportives pour les générations à venir. Dépeindre un tableau dramatique ne ressemble pas à la ville dans laquelle je vis et dont la Municipalité est très fière, au vu des nombreuses prestations qu'elle est en mesure d'offrir à la population.

Pour répondre à l'intervention de M. Donzé sur la psychologie scolaire, c'est en effet un souci de la Municipalité puisque les prestations de psychologie scolaire, et toutes celles qui l'accompagnent (psychologie, psychomotricité et logopédie) ne sont pas affectées en regard de la démographie scolaire, donc du nombre d'enfants, mais en fonction de critères plus administratifs. C'est une tâche cantonale financée par l'Etat pour laquelle nous avons une convention de prestations dont nous dépendons financièrement. Et là, publiquement, je fais un appel aux députés de cette salle, par hasard le député Donzé, pour qu'il intervienne au niveau du Grand Conseil pour que ces dotations soient bien faites en fonction de critères démographiques et non techniques. Ce serait d'un grand soutien pour les Lausannois et les Lausannoises.

Avant de conclure, je vais essayer de répondre aux questions de M. Gaudard. C'est sauf erreur la deuxième année consécutive que le Contrôle des finances de la Ville émet une réserve sur la fibre optique par rapport à la situation de la Société LFO. La Municipalité ne partage pas le pessimisme du CFL et, quand bien même la Municipalité a déjà provisionné la moitié du prêt qui est consacré à LFO – 12 millions sur 24 –, elle ne part pas du principe que cette entreprise a une chance de succès nulle, ce qui équivaldrait à couvrir complètement le prêt. Mais comme nous sommes prudents, nous avons provisionné la moitié du prêt, mais nous n'allons pas aller au-delà ; c'est un des accords que nous avons avec le CFL et que nous assumons. Par contre, cela ne met pas en péril les comptes de la Ville puisque nous avons d'autres réserves au bilan qui couvrent potentiellement ce risque : il s'agit de différents fonds qui sont affectés à diverses problématiques qui concernent autant le domaine des transports publics que celui des impôts ou de la péréquation.

Concernant les heures supplémentaires, il est vrai que ce montant est important. Nous en sommes conscients et savons qu'il faut faire un travail de gestion. Si dans l'absolu il paraît très important, il faut le mettre en regard du montant total des charges de personnel, soit autour de 5 %, et c'est bien dans ce sens-là qu'il faut faire cette analyse. En ce qui concerne une autre question que vous m'avez déjà posée sur l'impôt par capitation, la Municipalité n'a pas l'intention de mettre en place cet impôt qui se monterait, sauf erreur à dix francs par personne. Nous avons examiné cette demande : le coût administratif est important pour le prélever, en plus du caractère qui serait un peu linéaire et sans nuance par rapport à la capacité financière des personnes, et nous n'avons donc pas l'intention, à ce stade, de

modifier l'arrêté d'imposition et d'introduire cet impôt, qui en regard des recettes attendues ne serait pas suffisamment intéressant. Et c'est surtout son principe même, un impôt par habitant, qui nous semble inadéquat.

Enfin, concernant les emprunts, nous les renouvelons bien sûr chaque année et avons une chance extraordinaire ces dernières années avec des charges d'intérêts qui diminuent vu la situation des marchés. Il nous est ainsi possible de renouveler d'anciens emprunts avec des taux beaucoup plus favorables. Mais si des taux d'intérêts très bas sont évidemment un plus pour les collectivités endettées, c'est un grand problème pour les caisses de pensions puisqu'ils ne permettent pas de générer des rendements suffisants pour financer les retraites. Mais en tout cas ici, dans le cadre de l'analyse des comptes de la Ville, c'est un élément extrêmement positif.

Voilà donc ce que je souhaitais vous dire par rapport aux comptes 2016. Nous sommes satisfaits de constater que nous couvrons nos investissements grâce à la marge dégagée par notre budget de fonctionnement, ce qui permet de stabiliser notre dette. C'est extrêmement intéressant. Et puis nous savons qu'il y a des risques importants qui planent sur les comptes de la Ville en matière de fiscalité, des décisions très importantes au niveau cantonal et fédéral, même si nous avons pu éviter le pire en février. Il n'en demeure pas moins que des décisions importantes seront prises ces prochaines années. On sait que les taux d'intérêts extrêmement bas pourraient remonter ; nous continuerons donc à être extrêmement prudents, nous travaillons sur la maîtrise des charges, mais nous sommes satisfaits aujourd'hui de boucler à l'équilibre et nous vous invitons, évidemment, à accepter les comptes 2016.

Résultats de l'élection de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2017 – 2018

Le président : – Bref intermède à nouveau pour vous donner le résultat de l'élection du Bureau, des scrutateurs suppléants pour l'année 2017-2018 :

Bulletins délivrés : 81. Bulletins rentrés : 81. Bulletins blancs : 10. Bulletins nuls : 0. Bulletins valables : 81. Majorité absolue : 41.

Sont élues : par 69 suffrages M^{me} Eliane Aubert, par 66 suffrages M^{me} Thanh-My Tran-Nhu. Félicitations.

(Applaudissements)

Formellement je vous donne donc la composition du Bureau 2017-2018 du Conseil communal. Il sera composé de la manière suivante :

La présidence à M^{me} Marlène Voutat. Les scrutateurs sont M. Jacques-Etienne Rastorfer et M^{me} Graziella Schaller. Le 1^{er} vice-président, M. Valéry Beaud. La seconde vice-présidente, M^{me} Sandrine Schlienger. Et les scrutateurs suppléants, M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et M^{me} Eliane Aubert.

Le Conseil communal de Lausanne

décide :

que le Bureau du Conseil communal pour 2017–2018

est composé comme il suit :

Présidente :	Marlène	VOUTAT	Ensemble à Gauche
Scrutateurs :	Jacques-Etienne	RASTORFER	Socialiste
	Graziella	SCHALLER	Le Centre
Premier vice-président :	Valéry	BEAUD	Les Verts

Seconde vice-présidente :	Sandrine	SCHLIENGER	UDC
Scrutateurs suppléants :	Thanh-My	Tran-Nhu	Socialiste
	Eliane	Aubert	Libéral-Radical

Reprise de la discussion générale sur le Préavis N° 2017/16

Le président : – Nous poursuivons maintenant sur ces comptes 2016. Je n'ai plus de demande de prise de parole dans la discussion générale. Nous allons donc aborder la discussion chapitre par chapitre et je donne la parole à M^{me} la présidente de la Commission des finances pour nous rappeler la conclusion de la commission par rapport à la première direction, soit Administration générale et culture.

La discussion générale est close

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts), rapportrice, présidente de la Commission permanente des finances : – La Commission des finances a adopté les comptes de la Direction de l'administration générale et de la culture avec 13 oui, 0 non et 1 abstention. Elle vous recommande d'en faire de même.

Le président : – Je vais donc passer en revue les différentes unités budgétaires de la Direction. Si vous souhaitez intervenir, vous appuyez sur votre bouton et lorsque vous prenez la parole, je vous prie d'indiquer le numéro de la rubrique budgétaire sur laquelle votre intervention porte.

La discussion est ouverte sur les comptes, direction par direction

1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

1000 Conseil communal

1001 Municipalité

Nous sommes donc à la page 36 maintenant de la brochure bleue

1103 Secrétariat municipal

1104 Participation à des charges cantonales

1109 USST

1200 Service du personnel

1202 Cellule ARC

1300 Service du développement de la Ville et de la communication

1401 Service de la culture

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Comme dans la Commission des finances, je suis membre de la sous-commission qui supervise cette direction, j'ai pu apprendre, avec mon collègue M. Donzé, que plusieurs projets culturels, qui avaient été avalisés par le Conseil communal, ont finalement été gelés pour raison d'économie et par souci de maîtrise des charges. En particulier, selon mes informations, un projet de soutien aux arts visuels pour 200 000 francs et un projet de médiation culturelle pour 50 000 francs. Il se trouve donc que cela fait 250 000 francs, soit à peu près l'excédent aux comptes et nous déplorons donc que ces projets aient été gelés alors qu'ils ont été avalisés par le Conseil. Nous proposons de provisionner l'excédent budgétaire pour que ces deux projets (soutien aux arts visuels, médiation culturelle) puissent quand même être dépensés par le Service de la culture en 2017. Je déposerai formellement l'amendement au Service des finances sous la rubrique « Provisions », mais j'intervenais ici comme cela concerne la culture.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – C'est moi qui intervins puisqu'il s'agit d'une question plus formelle qu'autre chose. Dans un premier temps, j'aimerais d'abord rappeler que nous sommes en train d'examiner les comptes 2016 et que ce que vous évoquez, monsieur Buclin, concerne le budget 2017. Je comprends bien que vous aimeriez que ces sommes soient disponibles en 2017, mais ce n'était évidemment pas inscrit au budget 2016.

Votre amendement pose un problème important de forme, c'est une première en tout cas. Nous avons pu consulter le Service des communes de l'Etat et personne ne sait comment traiter un amendement aux comptes. Ce que je peux vous dire c'est que nous sommes quand même tenus à quelques principes simples de comptabilité, monsieur Buclin, qui sont ceux de périodicité. C'est à dire que l'on inscrit dans les comptes de n'importe quelle collectivité publique ou de n'importe quelle entreprise les dépenses qui ont eu lieu dans l'année en cours, c'est à dire les comptes 2016. Ces dépenses n'ont pas eu lieu lors de l'année en cours, c'est donc là une comptabilité un peu créative. Sous l'angle de l'attribution de réserve, elle doit être créée en lien avec un risque, qui doit être identifié, ce qui n'est pas le cas ici.

Une autre manière de voir la chose serait de faire une attribution à un fonds qui devrait d'abord exister, ce qui présuppose un règlement. En tout cas cet amendement sur les comptes de la Ville est une première. Nous avons également consulté le Contrôle des finances de la Ville qui nous indique, à première vue dans le cadre d'un échange rapide du jour, que le CFL devrait émettre à nouveau une opinion d'audit qui devrait être revalidée par la COFIN et évidemment également par votre Conseil. Peut-être faut-il ajouter la séance du 27 juin si votre Conseil souhaite aller dans ce sens ? Ce n'est évidemment pas pour couper court à vos prérogatives et vos souhaits de donner des orientations politiques, mais cette discussion devrait vraiment avoir lieu dans le cadre du budget et non des comptes. Elle me semble inappropriée sur la forme. La Municipalité vous invite donc évidemment à refuser cet amendement.

Le président : – Puisque nous en sommes à ce stade, je vous propose d'ouvrir directement la discussion sur cet amendement à la lumière des informations qui viennent d'être données par M^{me} Germond. M. Benoît Gaillard avait demandé la parole en même temps que M^{me} la municipale et je la lui donne.

Amendement de M. Hadrien Buclin

Rubrique 6900.380

+ 242 300 francs (Attribution d'une provision pour le Service de la culture)

La discussion est ouverte sur l'amendement

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – J'ai quelques questions parce que comme chacun et chacune des membres de ce Conseil, je vais quand même devoir à la fin voter, et si j'ai reçu quelques explications de M. Buclin, et quelques arguments de M^{me} Germond, j'aimerais quand même comprendre sur quoi je vote. J'ai quelques questions pour mon estimé collègue de la Commission des finances, M. Buclin, sous-commissaire à la direction qui s'occupe de la culture, donc particulièrement bien placé pour me renseigner. De quoi s'agit-il, monsieur Buclin ? Que sont ces projets et sur quoi portaient les 200 000 francs de dépenses envisagées ? Vous nous parlez d'art plastique, mais cela ne nous ne dit pas encore de quoi il s'agit. Quel était ce projet de médiation culturelle pour 50 000 francs ? A quel moment ont-ils été repoussés et par qui ? Ce serait quand même intéressant de le savoir. Je relève que vous étiez le rapporteur sur la direction ancienne « Administration générale et culture » pour ces comptes 2016, que vous étiez le sous-commissaire, que vous n'avez pas jugé utile de présenter cet amendement, ni dans le cadre du rapport du sous-commissaire M. Donzé, ni dans le cadre des travaux de notre commission. Est-ce qu'il y a de nouvelles informations qui ont été portées à votre connaissance ? En tout cas ce serait agréable de les partager avec le Conseil avant que l'on puisse se déterminer.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – J’ai été informé de ces gels pour raison d’économie par le chef de service au moment de l’inspection des comptes. Après je ne connais pas le détail de ces projets, mais le chef de service avait l’air d’y tenir. Ils ont malheureusement été reportés, mais ce sont des projets qui semblaient pertinents. Ce sont des orientations politiques, que l’on veut critiquer avec cet amendement, une pression à la rigueur budgétaire un peu permanente dans les services qui conduit à renoncer à des projets. Une façon de faire des économies assez peu démocratique puisque c’était dans le préavis « Culture » et que cela a été finalement gelé.

J’ai un peu l’impression que l’on a un PSAF officiel qui est une espèce d’iceberg avec une partie immergée, à savoir les économies qui sont faites chaque année dans les services avec des projets qui sont reportés. Et c’était l’intention de cet amendement que d’aller dans le sens d’une critique de cette rigueur budgétaire.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Pour faire bref, parce que j’ai aussi été interpellé en tant que co-commissaire avec M. Buclin sur la direction « Administration générale et culture ». Malgré toute la sympathie que je peux avoir pour des projets d’art visuel et autres, je vais remplacer ici notre estimé collègue Ethenoz, et rester un peu sur les principes comptables. Une provision concerne les charges qui ont été réalisées sur 2016, la question d’une réserve concerne des risques. Ici on est loin du compte. Si on reste vraiment sur la forme, et l’on est obligé d’y rester, on ne peut que refuser cet amendement.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Merci à M. Buclin de son honnêteté. On devrait, en fait pour soutenir son intention politique, voter cet amendement. On n’a pas encore compris pourquoi c’est à cette rubrique-là ou pour ce motif-là que l’on ajouterait cette somme-ci dans les éventuelles provisions ou réserves. Finalement on pourrait aussi le faire pour la politique d’intégration, pour d’autres domaines de la politique culturelle, on pourrait le faire pour les transports publics ou pour ce que vous voulez. Je crois que, monsieur Buclin, vous venez de nous donner le meilleur argument pour refuser votre amendement dans la mesure où il porte sur un point précis sur lequel vous n’êtes pas en mesure ou pas désireux de nous donner des détails.

Dès lors, je ne vois vraiment aucune raison, sur la base des informations aussi lacunaires que vous prétendez nous fournir, de vous suivre sur le fond, c’est à dire sur l’idée que ces projets spécifiques puissent démarrer, puisqu’encore une fois vous êtes bien en peine de nous dire même de quels projets il s’agit. Et il faudra encore m’expliquer comment on financera finalement les 7700 francs qui manquent puisque vous n’êtes pas encore suffisamment généreux pour accorder les 250 000 francs totaux dans votre amendement. Mais le problème fondamental est évidemment de savoir pourquoi c’est dans ce domaine-là plutôt que dans un autre que l’on devrait tout à coup accorder une rallonge. Et vous m’accorderez, monsieur Buclin, qu’en termes démocratiques, puisque c’est ce que vous avez annoncé tout à l’heure, il est quand même un peu compliqué d’aller faire ce genre de modification dans un document comme les comptes d’une collectivité publique parce que, vous monsieur Buclin, nous rapportez aujourd’hui, en plénum, alors que vous êtes membre de la Commission des finances et de la sous-commission qui s’est occupée de tout ça, une conversation, dont finalement vous êtes aujourd’hui le seul témoin, avec un chef de service. Vous êtes d’accord qu’en termes démocratiques, ce n’est pas non plus extrêmement transparent de procéder comme cela. On prend donc acte de votre intention politique et on la respecte. Vous l’exprimez à chaque fois qu’on traite les comptes et le budget et on la comprend. Mais je crois que là elle ne nous donne pas de motif de modifier ces comptes par l’acceptation de votre amendement, que l’on va donc refuser.

M^{me} Sara Gnoni (Les Verts) : – Comme l’ont dit certains de mes préopinants, le groupe des Verts vous invite également à refuser cet amendement. Premièrement parce qu’il arrive un petit peu tard, nous n’avons pas eu le temps d’en discuter, mais surtout parce qu’il ne découle pas du principe comptable de l’allocation des charges à la période à laquelle elles sont rattachées, comme l’a dit M^{me} Germond.

M. Grégoire Junod, syndic : – Sur les aspects formels, effectivement tout ce qui a été dit est parfaitement juste. Ces sommes ne figurent pas au budget 2017, budget qui est bien sûr chaque fois débattu dans ce Conseil communal. Et puis je reprécise peut-être, pour que ce soit bien clair pour tout le monde, il ne s'agit pas de coupes mais simplement de différer des dépenses supplémentaires non attribuées qui étaient prévues dans le cadre du préavis « Culturel ». Une partie portant sur le renforcement des montants au Fonds des arts plastiques, que l'on fera progressivement, et puis pour une autre partie sur des montants non attribués et sur des projets encore non connus relatifs à des questions de médiation culturelle. Il n'y a donc aucune activité culturelle existante en 2016 qui aurait été coupée en 2017 par le fait que ces budgets n'ont pas été octroyés.

La discussion sur l'amendement est close

Vote – Amendement de M. Hadrien Buclin

Le président : – Il n'y a plus de demande de prise de parole. La discussion sur cet amendement est close. Je vous propose de le voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent cet amendement le font savoir en levant la main. Je compte une dizaine de mains. Il y a-t-il des oppositions ? Une très large et évidente majorité. Des abstentions ? J'en compte 1. Cet amendement est refusé.

Nous poursuivons la discussion sur les comptes de la direction « Administration générale et culture ». Nous en sommes au

- 1500 Service d'organisation et d'informatique**
- 1600 Conseil juridique**
- 1601 Commission de police**
- 1602 Assurances de choses et patrimoine**
- 1710 Service du protocole et des relations extérieures**

Vote – Comptes de la Direction administration générale et culture

Le président : – Et nous en avons terminé avec cette direction que nous allons donc voter. Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Direction administration générale et culture le font savoir en levant la main. Une très large majorité. Il y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? J'en compte 6. Et cette direction est acceptée.

Nous prenons la Direction sports, intégration et protection de la population. Madame la présidente de la Commission des finances, puis-je vous demander de nous rappeler les déterminations de la commission, s'il vous plaît.

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts), rapportrice, présidente de la Commission permanente des finances : – La Commission des finances a accepté les comptes 2016 de la Direction des sports, intégration et de la protection de la population à l'unanimité. Elle vous recommande d'en faire de même.

2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

2000 Administration, comptabilité et intégration

A la page 60 de la brochure bleue

- 2001 Taxis**
- 2101 Service des sports**

M. Pierre Conscience (EàG) : – Une question qui porte sur les entrées 331 et 390. Les amortissements des deux comptes d'attente se sont donc révélés plus importants que prévu, comme mentionné dans les remarques, sont-ils dus à des dépenses mal planifiées dans le cadre de ces chantiers sportifs en question ? Sinon à quoi est due cette augmentation de

1 900 000 francs à cette entrée, et pareil pour la 390 sur l'augmentation des imputations des intérêts ?

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Les montants que vous avez là sont les dépenses réelles. Ils n'avaient pas été calculés, nous ne connaissions pas le montant réel et un simple montant avait été indiqué. Donc ils ont été simplement adaptés au montant réel.

Le président : – Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole. Nous poursuivons la discussion. Nous sommes au...

2200 Commerce, manifestations, séjour

2201 Inhumations et incinérations

2300 Service du contrôle des habitants

2500 Secours et incendie

2501 Protection civile

2502 Groupe sanitaire

2503 Pompes funèbres officielles

2703 Service des assurances sociales

Vote – Comptes de la Direction sports, intégration et protection de la population

Le président : – Il n'y a pas de demande de prise de parole. Nous allons voter sur la Direction sports, intégration et protection de la population. Celles et ceux qui acceptent les comptes de cette direction le font savoir en levant la main. Une très large majorité. Il y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois aucune. Des abstentions ? J'en compte une dizaine.

Nous prenons la troisième direction, à savoir Logement et sécurité publique. Nous commençons par le rappel des conclusions de la commission par M^{me} la présidente de la Commission des finances.

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts), rapportrice, présidente de la Commission permanente des finances : – La Commission des finances a accepté les comptes de la Direction du logement et de la sécurité publique, et vous invite à en faire de même.

Le président : – Je passe en revue les différentes unités budgétaires en commençant par le...

3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

3000 Secrétariat général

3101 Corps de police

Il y a une demande de prise de parole.

M. Alain Hubler (EàG) : – Ma question s'adresse bien entendu à M. Hildbrand. Lors du budget 2015, le groupe La Gauche avait posé une question concernant le compte 3101.451 « Participation du Canton aux charges ». En rapport donc à ce que le Canton paie pour l'installation de cellules de détention à l'Hôtel de Police. Il avait été répondu, à l'époque, que le montant payé par le SPEN était de 227 000 francs. Vous avez reçu un mail, de ma collègue Resplendino dans ce sens. Alors peut-être ne pouvez-vous pas répondre immédiatement à mes questions, mais si vous pouvez le faire, tant mieux, sans cela une réponse écrite nous conviendrait. Nous aimerions d'abord savoir quels sont les montants payés par le SPEN pour les cellules de détention de l'Hôtel de Police pour les années 2015 et 2016. Combien de personnes ont été incarcérées pour plus de quarante-huit heures dans ces locaux, en 2015-2016 toujours ? Et surtout, cette solution a été présentée à l'époque comme étant provisoire et exceptionnelle par la Municipalité dans la réponse à

l'interpellation de M. Buclin du 27 novembre 2014. Comment se fait-il que cette situation perdure ? Situation donc, qui je le rappelle, consiste à incarcérer pour de longues durées des prisonniers dans l'Hôtel de Police qui n'est pas conçu pour.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je constate qu'aux comptes 2015, on avait 96 000 francs. Et que dans les comptes 2016, nous avons reçu 106 000 francs du Service pénitentiaire et 82 000 francs en lien avec les établissements de détention. Ce qui fait un total de 188 000 francs arrondi. A chaque jour, le municipal qui m'a précédé, et moi depuis, recevons l'état de la zone carcérale. Il faut savoir qu'évidemment il y a un certain nombre de personnes qui passent quelques heures à quelques jours à l'Hôtel de Police, en lien avec les arrestations ou en vue d'une détention ultérieure dans des structures plus adaptées à des détentions de plus longue durée.

J'ajoute aussi, pour rassurer les conseillères et conseillers communaux, que la Commission permanente des visiteurs de prison a mené plusieurs visites, non annoncées, pour savoir quel était l'état de la situation. Je ne peux évidemment pas répondre pour l'instant sur le nombre de personnes totales qui ont transité par ces différentes cellules. Je ne suis pas préparé pour répondre à cette question, mais évidemment que vous aurez une réponse écrite de ma part. S'agissant de ces montants, ils sont comptabilisés parce qu'ils constituent des revenus provenant du Canton. Les différents endroits où des personnes peuvent être incarcérées, quelques heures ou quelques jours, sont pris en charge par le Canton puisqu'il s'agit principalement d'une tâche du Service pénitentiaire et c'est à ce titre que l'on reçoit des revenus, qui sont en baisse. Il y avait des investissements au départ qui avaient été faits pour mettre ces différentes cellules aux normes.

Le président : – La parole n'est plus demandée, nous poursuivons l'examen de ces comptes. Nous en étions au...

3306 Service du logement et des gérances

3700 Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne

Vote – Comptes de la Direction logement et sécurité publique

Le président : – La parole n'est pas demandée. Je vous propose de voter sur cette direction. Celles et ceux qui acceptent les comptes 2016 de cette direction le font savoir en levant la main, s'il vous plaît. Une large majorité. Il y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? J'en compte à nouveau une dizaine.

Nous prenons la Direction des travaux. Madame la présidente de la Commission des finances, pour le rappel de la position de la COFIN.

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts), rapportrice, présidente de la Commission permanente des finances : – La Commission des finances a accepté les comptes de la Direction des travaux par 12 oui et 1 abstention. Elle vous recommande d'en faire de même.

Le président : – Nous commençons au...

4. TRAVAUX

4100 Service de la coordination et du cadastre

4201 Service des routes et de la mobilité

4300 Service d'urbanisme

4400 Service d'architecture

4700 Eau potable

4701 Evacuation eaux claires et usées

4702 Traitement eaux usées

4800 Administration du service

- 4801** **Tri des déchets**
- 4802** **Gestion des déchets urbains**
- 4803** **Propreté du domaine public**
- 4804** **Incinération des déchets**
- 4805** **Centre de compactage (GEDREL)**

Vote – Direction des travaux

Le président : – La parole n'est pas demandée. Nous allons voter les comptes de la Direction travaux pour l'exercice 2016. Celles et ceux qui les acceptent le font savoir en levant la main, s'il vous plaît. Une large majorité. Il y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? J'en compte à nouveau une dizaine.

Nous prenons la Direction enfance, jeunesse et cohésion sociale.

M^{me} Séverine Evéquoz (Les Verts), **rapportrice, présidente de la Commission permanente des finances** : – La Commission des finances a accepté les comptes 2016 de la Direction enfance, jeunesse et cohésion sociale à l'unanimité. Elle vous recommande d'en faire de même.

Le président : – Nous commençons avec le...

- 5.** **ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE**
- 5110** **Administration du service**
- 5111** **Unités Support**
- 5112** **Unités prestations**
- 5113** **Subventions et aides individuelles**
- 5210** **Administration du service**
- 5211** **Inspection du travail Lausanne**
- 5212** **Office régional de placement**
- 5213** **Unité spécialisée ORP-CSR**
- 5214** **Emploi Lausanne**
- 5410** **Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire**
- 5420** **Office de santé**
- 5421** **Office dentaire**
- 5610** **Administration du service et institutions subventionnées**
- 5612** **Accueil vacances**
- 5613** **Institutions d'éducation**
- 5614** **Cultes et temples**
- 5800** **Ecoles primaires et secondaires**
- 5900** **Lieux d'accueil de jour municipaux**
- 5901** **Institutions subventionnées**

Vote – Comptes Direction de l'enfance, jeunesse et cohésion sociale

Le président : – La parole n'étant pas demandée, je vous propose de voter les comptes 2016 de cette direction EJCS. Celles et ceux qui les acceptent le font savoir en levant la

main. Une très large majorité. Il y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois aucune. Des abstentions ? A nouveau une dizaine d'abstentions.

Nous prenons la sixième direction, Finances et patrimoine vert. Madame la président de la COFIN.

M^{me} Séverine Evéquoz (Les Verts), rapportrice, présidente de la Commission permanente des finances : – La Commission des finances a accepté les comptes de la Direction des finances et du patrimoine vert à l'unanimité. Elle vous recommande d'en faire de même.

Le président : - Je vous remercie. Nous commençons par le...

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

6010 Secrétariat général

6601 Service des parcs et domaines

6700 Service achat et logistique Ville

6800 Service de la révision

6900 Service des finances

La parole va à M. Hadrien Buclin.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – J'aurais une question concernant la réévaluation de la participation Romande Energie Holding, donc rubrique 6900.380. C'est quelque chose d'assez intéressant de voir que le patrimoine financier de la Ville est sous-évalué, en tout cas on le voit à cet exemple avec cette réévaluation de la participation. Ce qui a évidemment un impact sur la dette puisque si le patrimoine est sous-évalué cela la fait gonfler de façon à ce qu'elle ne soit plus vraiment représentative. Est-ce que l'on a encore beaucoup de choses dans le patrimoine financier qui sont sous évaluées ? Est-ce que l'on peut s'attendre à de nouvelles réévaluations dans les prochaines années ? Autrement dit, est-ce que la dette nette de la Ville n'est pas en quelque sorte surestimée à l'heure actuelle ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je crois que la Municipalité ne s'en est pas cachée et elle l'a souvent dit à cette tribune. Il y a en effet une partie de nos actifs qui sont sous-évalués, que ce soit des actifs immobiliers, des terrains, des immeubles, des participations dans différentes entreprises ou à plus large échelle, nos réseaux qui pourraient être mieux revalorisés, nous l'avons dit un certain nombre de fois ici. C'est évidemment un élément important qui est pris en considération par exemple par les personnes qui notent la Ville et mettent donc aussi ces actifs en regard de notre dette. Il n'en demeure pas moins que nous avons tout de même largement plus de 2 milliards de dettes auprès d'instituts bancaires, et comme nous ne souhaitons pas nous séparer de ces actifs, en tout cas pour la plupart d'entre eux, eh bien nous travaillons avec les revenus de ces actifs, mais nous n'allons pas les vendre. Et quand bien même nous les revaloriserions cela ne changerait *in fine*, dans le sens économique du terme, pas la situation de la Ville. Cela embellirait peut-être son bilan, mais cela n'améliorerait pas au sens économique du terme la situation financière de la Ville.

Vote – Comptes de la Direction des finances et patrimoine vert

Le président : – Il n'y a plus de demande de prise de parole. Je vous propose de voter sur les comptes 2016 de la Direction finances et patrimoine vert. Celles et ceux qui les acceptent le font savoir en levant la main, s'il vous plaît. Une large majorité, merci. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? J'en compte à nouveau une dizaine.

Nous prenons la direction 7, les Services industriels. Madame la présidente de la Commission des finances.

M^{me} Séverine Evéquoz (Les Verts), **rapportrice, présidente de la Commission permanente des finances** : – La Commission des finances a accepté les comptes de la Direction des services industriels à l’unanimité. Elle vous recommande d’en faire de même.

Le président : – Nous commençons avec le...

- 7. SERVICES INDUSTRIELS**
- 70 Secrétariat général**
- 71 Finances, administration et développement**
- 74 Gaz et chauffage à distance**
- 76 Electricité**
- 77 Multimédia**
- 78 Service commercial**

Vote – Comptes de la Direction des services industriels

Le président : – Il n’y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de voter à main levée les comptes 2016 de la Direction des services industriels. Celles et ceux qui les acceptent le font savoir en levant la main. Une large majorité à nouveau. Y a-t-il des oppositions ? Je n’en vois pas. Des abstentions ? J’en compte une dizaine. Et nous en avons terminé avec l’examen de ces comptes.

Nous allons maintenant voter sur les conclusions du rapport de la Commission des finances. Madame la rapportrice, je vous donne la parole.

M^{me} Séverine Evéquoz (Les Verts), **rapportrice, présidente de la Commission permanente des finances** : – La Commission des finances a adopté les comptes de l’exercice 2016, tels que présentés dans le Préavis 2017/16 du 27 avril 2017, à l’unanimité. A savoir : charges – 1 830 012 239,54 francs ; revenus : 1 830 254 539,26 francs et correspondant à un excédent de revenus de 242 299,72 francs. Elle vous recommande d’en faire de même.

Vote – Préavis N° 2017/16

Le président : – Celles et ceux qui suivent cette conclusion, et qui donc acceptent les comptes selon les modalités qui ont été évoquées par M^{me} Evéquo, le font savoir en levant la main, s’il vous plaît. Une large majorité. Il y a-t-il des oppositions ? Je n’en vois pas. Des abstentions ? Il y en a une dizaine. Et vous avez donc accepté ces comptes 2016. Cet objet est clos.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/16 de la Municipalité, du 27 avril 2017 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

d’approuver les comptes de 2016 tels qu’ils sont présentés dans le préavis N° 2017/16, du 27 avril 2017.

La séance est levée à 20 h 25